

160
57

PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE

DU GARD.

ANNÉE 1866-67.

NIMES,

IMPRIMERIE CLAVEL-BALLIVET ET COM^e,
RUE PRADIER, 12

—
1867

PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE DU GARD.

Séance du 3 novembre 1866.

Présents : MM. DELOCHE, *président* ; MAURIN, PAGÉZY, AURÈS, OLLIVE-MEINADIER, abbé AZAÏS, VIGUIÉ, C. LIOTARD, BIGOT, LIQUIER, EM. CAUSSE, G. de CLAUSONNE, *secrétaire-adjoint*, *membres résidants* ;

Eug. BRUN, Irén. GINOUX, *associés-résidants*.

Les procès-verbaux de la séance du 25 août et de la séance publique du 1er septembre sont lus et adoptés.

Il est donné lecture de la correspondance.

M. le docteur Crimotel, de la Faculté de Paris, a envoyé deux exemplaires de son mémoire sur l'épreuve galvano-magnétique ou bioscopic-électrique, et a accompagné cet envoi d'une lettre contenant, avec quelques explications, l'expression de son désir que l'Académie veuille bien faire de ce travail l'objet d'un examen. Le secrétaire est chargé d'en-

voyer la lettre et la brochure à M. Courcière, avec invitation de lui en présenter un rapport.

Le secrétaire-général du Congrès scientifique qui doit se réunir à Aix, du 12 au 21 décembre prochain, a écrit à l'Académie pour lui demander son adhésion comme corps et pour l'inviter à se faire représenter aux séances par quelques-uns de ses membres. L'Académie donne l'adhésion désirée, et délibère de faire circuler l'invitation parmi les membres non présents à la séance. S'il en est à qui leurs loisirs permettent de s'y rendre, elle s'empressera de les déléguer. Il sera répondu dans ce sens au secrétaire-général du congrès, en l'assurant de la sympathie de l'Académie pour la solennité annoncée.

M. Gr. Charvet, auteur de la *Monographie de Remoulins*, couronnée, et M. Sausse-Villiers, auteur d'un *Mémoire sur Aimargues*, demandent la remise de leurs manuscrits, pour avoir la facilité d'en prendre copie. Une discussion s'engage, en principe, sur le sort des mémoires après le résultat des concours. Mais, en l'absence de dispositions formelles du règlement, et sur l'observation que ces messieurs ne demandent qu'à être mis provisoirement en possession de leurs manuscrits et prennent l'engagement de faire retour des originaux, aussitôt qu'ils en auront pris copie, l'Académie, à l'unanimité, autorise son secrétaire à faire, sous cette condition, la remise désirée.

M. l'abbé Azaïs communique une demande analogue de la famille de Salelle, au sujet de *Recherches historiques sur Sauve*, dont l'auteur, M. de Salelle, est décédé depuis le jugement du concours. En considération de cette dernière circonstance, et pour satisfaire au vœu de la

famille, qui désire conserver entre ses mains le manuscrit même du membre qu'elle vient de perdre, l'Académie autorise la remise de l'original contre copie.

La Société impériale de Lille a envoyé un *bon* pour retirer le volume de ses Mémoires qui vient d'être publié. M. Germer-Durand est chargé d'opérer cette rentrée.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus pendant les vacances :

Discours sur les lettres, suivi d'un Hommage à l'Impératrice des Français, par Adolphe Cazalet.

La Morte è premio ai boni, castigo ai tristi, canto didascalico, dal commendatore Salvator Fenicia.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, nouv. série, tome VII, 1865.

Note sur le système métrique des Gaulois. Rapport à la Commission de la Topographie des Gaules, par M. Aurès, broch. in-8, 1866. (Extrait de la *Revue Archéologique*).

Etude des dimensions du tombeau de Josué, par le même, broch. in-8, 1866. (Extrait de la *Revue Archéologique*).

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, 4e série, t. II, année 1864; t. III, année 1865.

Académie des sciences et lettres de Montpellier :

1. *Mémoires de la section des sciences*, 1864.

2. *Mémoires de la section des lettres*, 1863.

3. *Idem* 1864.

4. *Mémoires de la section de médecine*, 1863.

5. *Idem* 1864.

6. *Idem* 1865.

7. *Section des sciences. — Extrait des procès-verbaux*, 1863.

8. *Idem* 1864.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 1er trimestre 1866.

Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du département de la Charente, t. XLVIII, n. 1, janvier, février et mars 1866.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées Orientales, t. XIV, 1866.

Bulletin de la Société impériale et centrale d'agriculture de France, 3e série, t. I, n. 3; *idem*, n. 9.

Mémoires de la Société archéologique d'Avesnes (Nord), t. II, p. 21-52.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, août et septembre 1866.

Mémoires de la Société académique de Boulogne-sur-mer, 1864-1865.

Congrès scientifique de France, 33e session, Aix-en-Provence.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes, juillet 1866, n. 7.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, t. XVII, juillet et août 1866.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1866, 1er et 2e trimestres.

Le Moniteur de l'archéologue, paraissant le 1er de chaque mois, sous la direction M. J.-G. Coustou, 2e série t. I, n. 2, août 1866.

Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du département de la Charente, t. XLVIII, n. 2, avril, mai et juin 1866.

Journal de l'agriculture, par Barral, 20 septembre 1866, n. 5.

Actes de l'Académie impériale de Bordeaux, 3e série, 28e année, 1er trimestre 1866.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, 1er semestre 1866.

Revue des sociétés savantes, t. IV, juillet et août 1866.

Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses, 31 et 32^e année (1864-65) , 1 vol. in-8 de 675 pages.

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, 1^{er} semestre 1866.

Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 2^e trimestre 1866.

Annales de l'Académie de la Rochelle, section des Sciences naturelles, 1864-65, n. 7.

Séance publique de l'Académie d'Aix, 1866.

Congrès de la Société scientifique de France.

M. le secrétaire informe l'Académie que la médaille d'or pour le prix n'est arrivée de Paris qu'une quinzaine de jours après la séance publique, et qu'il s'est empressé de la remettre à M. G. Charvet, auteur du mémoire couronné.

M. LIQUIER lit la traduction suivante de l'ode d'Horace à Thaliarque : *Vides ut alta stet nive candidum Soracte :*

Vois comme, du Soracte élevant le niveau,
La neige en a blanchi le faite ;
Comme languissamment, sous ce pesant faideau,
Les forêts ont courbé leur tête,
Et des ruisseaux la glace a suspendu le cours.
Au foyer qu'un grand feu s'allume !
A ton vin de quatre ans tu dois avoir recours ;
Que de ton cellier on l'exhume !
Abandonne le reste aux êtres tout-puissants
Qui tiennent la vague asservie,
Et peuvent apaiser ou déchaîner les vents
Dont l'orme altier craint la furie.
Evite de prévoir ce qui sera demain ;
Qu'au présent ton cœur s'abandonne,
Et sache, Thaliarque, estimer comme un gain
Chaque jour que le sort te donne.
La danse et des amours l'enivrante douceur,
Enfant, surtout doivent te plaire,
Tant que de ces plaisirs tu restes possesseur,
Loin de l'âge qui les altère.

Figure au champ de mars et, dans les rendez-vous
Où l'amour t'invite à l'attendre,
Murmure ces accents mystérieux et doux
Qu'au soir un amant laisse entendre.
Vole où la jeune fille a feint de se cacher,
Quand d'être vue elle désire,
Et trahit le réduit où tu dois la chercher
Par un folâtre éclat de rire.
Que ta main de son bras enlève l'ornement,
Pour prix de la foi qui t'engage,
Ou ravis à son doigt, qui résiste en cédant,
De sa constance un nouveau gage.

M. Viguié donne lecture d'une notice sur la vie et les œuvres de Jean Reboul, par M. Ad. Cazalet, associé-correspondant à Orthez.

Après une courte esquisse des circonstances de famille et des épreuves austères au milieu desquelles la muse religieuse de Reboul prit son essor, M. Cazalet passe à l'appréciation de son œuvre :

« En 1829, *L'Ange et l'Enfant*, dit-il, paraît dans *la Quotidienne*. Reproduit par divers journaux de la capitale, ce petit chef-d'œuvre donne en quelque sorte le signal des applaudissements et promet, comme *la Chute des feuilles* de Millevoye, de sauver un nom de l'oubli. Lamartine, étonné, chante *le Génie dans l'obscurité* ; le poète de Nîmes répond. Et bien hardi qui oserait, dans ce gracieux tournoi poétique, proclamer le nom du vainqueur ! Le haut patronage d'Alexandre Dumas et du suave auteur des *Harmonies* ; la visite courtoise et chevaleresque du vicomte de Châteaubriand ; quelques mots d'éloge enregistrés dans les *Mémoires d'outre-tombe*, mais connus des habitués du salon de Mme Récamier bien longtemps avant la mort du vicomte ; le singulier caprice, aux yeux de la foule, d'une muse, d'une pythonisse qui fait son trépied de la huche d'un boulanger...,

en fallait-il davantage pour arracher de son obscurité, et précipiter, pour ainsi dire, dans la gloire le poète naissant ? Sans doute, les couronnes que l'enthousiasme et la vogue trèssèrent d'abord sur le front plus humilié qu'enorgueilli de Reboul perdirent bientôt une portion de leur première fraîcheur ; mais les mérites réels de l'homme, du penseur, du poète, sont restés et n'ont pas été ébranlés par le choc de la réaction, grâce à la force et à la noblesse d'un style cornélien et original tout ensemble, parfois un peu âpre et incorrect, il est vrai, mais soutenu souvent par une pensée neuve, naïve, profonde, pleine des sucres divins de l'Évangile, grâce aussi, sans doute, au précieux et trop rare exemple d'une vie sans tache, d'une vie d'action et de charité. La gloire du poète, plus modeste et plus vraie que sa renommée, a poursuivi son chemin d'elle-même, sans avoir besoin de la voix des protecteurs, ni des critiques, ni du contraste piquant d'une profession à laquelle le public ne songeait plus guère depuis longtemps ».

M. Cazalet continue à passer en revue diverses pièces poétiques de Reboul, et arrive aux *Traditionnelles*, qui parurent en 1857, et « qui constituent, dit-il, un des plus beaux fleurons de la couronne poétique de Reboul.

« Ce recueil me semble tout à fait digne du premier, et ce n'est pas un médiocre éloge. En des temps comme les nôtres, où règnent l'industrialisme en tout genre et la passion sans frein des intérêts matériels, non seulement il y a du courage à lancer, dans ce tourbillon d'affaires, des volumes de vers lentement amassés dans le silence de la méditation et de l'étude ; mais encore il est beau de

retrouver, après un assez long intervalle, notre poète glorieux, égal à lui-même et contre-balançant ses pertes par de nouveaux bénéfices. C'est que, fidèle à sa mission, pour lui la poésie est chose sainte, sacrée ; c'est qu'il n'a pas oublié ce qu'il disait, il y a près de quarante ans, à la divine confidente de ses peines et de ses plaisirs :

D'une faveur tumultueuse
Que d'autres soient fiers de jouir :
D'une palme ignominieuse
Ma tête saura s'affranchir.
Que la vertu daigne sourire,
Voilà le prix où je prétends.
Souviens-toi du ciel, ô ma lyre !
Car c'est du ciel que tu descends.

» La poésie de Reboul est lyrique, subjective, intime, tout en laissant une assez large place au didactique et au descriptif. C'est ainsi que s'établit, en particulier dans les *Traditionnelles*, une agréable variété, enrichie, cette fois, par d'heureux essais de *poésie familière*. Le voile de mélancolie et de deuil qui assombrit une bonne partie des recueils antérieurs, surtout du premier, a presque disparu dans celui-ci. Plus d'une plaie s'est cautérisée avec le temps ; plus de calme et de sérénité a pénétré dans l'âme du poète. Mais ce qui frappe, ce que nous louons dans tous ces recueils, c'est le ton de vérité, de sincérité qui les anime. Le factice en est banni ; ce sont bien là, en effet, de vraies larmes et de vrais sourires partant du cœur ; et l'on note avec bonheur la marche progressive, sinon de la poésie dans son essence, du moins de cette foi agissante qui s'affermir de plus en plus sur ses racines profondes, et qui tend à s'épanouir dans une radieuse et chaude lumière.

» *Les Petites Sœurs des pauvres*, *la Fille de Sion*, *un Baiser de Satan*, sont des pièces religieuses qui laissent bien peu à désirer, pour être excellentes. *La Cueillette des olives*, *Un Eccentrique*, *la Marraine magnifique*, tout autant de petits tableaux achevés qui, pour la sensibilité, la force ou la grâce, mériteraient d'être cités en entier et perdraient singulièrement à une froide analyse. On ne lira pas, non plus, sans un vif intérêt et sans un délicieux sourire, dans les *Poésies familières*, *la Chèvre de saint Pierre*, *les Pois chiches*, d'une forme rustique et naïve, fabliaux, contes charmants, qui ont le bonheur de rappeler parfois, sans trop de désavantage, *le Meunier de Sans-Souci*, ou le *Glaucon* d'Andrieux. Au risque de perdre de leur valeur dans ma prose, voici *les Pois chiches* : « Un curé de village, en ayant une abondante récolte, annonce, un jour, à ses ouailles qu'il en réserve un double décalitre pour tous les ménages vivant en parfaite intelligence. Nul ne se présente ; cependant, vers le soir, arrive Madelon. Bien reçue, elle étend une serviette pour loger le généreux présent du bon pasteur, qui lui fait observer qu'un sac eût été plus commode. — C'est vrai, répond la paroissienne ; c'était l'avis de mon homme Richard, et nous nous sommes même un peu échauffés là-dessus, mais j'ai tenu bon. — En ce cas, réplique le curé, mon légume n'est pas pour vous. Pour achever la chronique, le curé, ne voyant venir personne, fit une contre-épreuve à la messe suivante, et ses pois disparurent dans un clin d'œil ».

Après avoir exprimé son jugement sur la nature du talent de Reboul, M. Cazalet termine ainsi :

« J'ai exprimé, un peu longuement peut-être, mon sentiment sur ce poète, et me suis interdit de raconter cette noble vie. Qu'il me soit permis, toutefois, en finissant, de dire que, comme homme, il n'est pas un seul de nos illustres qui m'inspire plus haute estime. C'est que Reboul était, avant tout, un penseur sérieux, un homme aux principes fermes, élevés, un homme de foi, un chrétien. Quand on se place sincèrement aux pieds de la croix du Sauveur, toutes les divergences s'effacent ; il est alors aisé de s'entendre, il est naturel de s'aimer. Il n'y a que l'indifférence, les fluctuations d'un esprit mal assis, le fanatisme intolérant qui répugnent au vrai disciple de Jésus-Christ. On respecte, on honore toutes les opinions, quand, au dessus de toutes les bannières, flotte la sainte bannière de l'Évangile. Enfant soumis et obéissant de l'Église romaine, Reboul, je le sais, n'abondait pas moins dans ces principes de large charité qu'il avait puisés, avant tout, dans l'Évangile, et puis après, à l'école de Fénelon, de Fléchier, de François Cart, ce pieux, ce saint évêque, mort en 1856, et que pleurent encore les catholiques et les protestants de Nîmes. Aussi, si j'honore le poète, l'homme ne me paraît pas moins honorable ; et voilà pourquoi je n'hésite pas à déposer sur sa tombe le très humble hommage de ma vive et chrétiennesympathie ».

Séance du 17 novembre 1866.

Présents : MM. Deloche, *président*; Abric, Pagézy, Maurin, J. Salles, Aurès, Ollive-Meinadier, abbé Azaïs, C. Liotard, Bigot, Liquier, Gaspard, Causse, de Clausonne, *secrétaire-adjoint*, membres résidants.

Eug. Brun, Ir. Ginoux, associés-résidants.

Le procès-verbal de la séance du 3 novembre est lu et adopté.

M. le secrétaire-adjoint communique à l'Académie la lettre qu'il a reçue de M. Charles de Ribbes, secrétaire-général du congrès scientifique d'Aix, pour la remercier de son adhésion et lui accuser réception du montant de sa cotisation.

Il est donné lecture d'une lettre de M. de La Farelle qui envoie deux ouvrages dont M. de Larcy l'a chargé de faire hommage à l'Académie, et qui exprime le désir d'en rendre compte dans une prochaine séance. L'envoi et l'offre sont également acceptés.

Il s'agit :

1. D'une brochure intitulée : *Louis XVI et Turgot*, d'après des documents inédits.
2. D'études historiques sur les nécessités politiques de la France.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la séance du 3 novembre :

1. *Mémoires de l'Académie d'Arras*, t. XXXVIII.
2. *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de Valenciennes*.
3. *Société médicale de l'Aube*, année 1866, bulletin n. 2.
4. *Bulletin de la Société protectrice des animaux*.
5. *Bulletin de la Société départementale d'archéologie de la Drôme*, 1re année, 1866, 3e livre.
6. *Revue des Sociétés savantes*, août 1866.
7. *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*, tome VI, 3e trimestre de 1866.
8. *Revue archéologique du midi de la France*, publiée à Toulouse par M. B. Dusan, année 1866, numéros 1-7.
9. *Memoir of the litterary and philosophical Society of Manchester*, 1865, third serie.
10. *Proceedings of the litterary and philosophical Society of Manchester*, tomes III - IV, 1864 et 1865.
11. *Note sur le système métrique des Gaulois*, brochure par M. Aurès.

M. le président rappelle à l'Académie que la démission de M. Maurin de ses fonctions de secrétaire-perpétuel est un fait malheureusement accompli depuis plusieurs mois, et que, dans la séance du 16 juin dernier, la nomination de son remplaçant et les questions qui peuvent s'y rattacher ont été ajournées au mois de novembre. Il propose en conséquence, et l'Académie délibère de procéder à l'élection dans la prochaine séance.

M. PAGÉZY donne lecture d'une étude sur l'état actuel de l'agriculture. Sans méconnaître les nombreux éléments de prospérité au milieu desquels elle est appelée à se développer dans notre pays, il signale les causes qui, se-

lon lui, expliquent quelques-unes de ses souffrances, et il indique les remèdes qui lui paraîtraient les plus propres à les faire disparaître.

Dans la première partie de son travail, M. Pagózy a, d'abord, fait connaître que la richesse de la terre constitue la plus puissante industrie, qu'elle fait la force des Etats ; et, pour justifier cette assertion, il rappelle que, « dans l'antiquité, l'agriculture fut partout honorée comme la nourrice et la bienfaitrice du genre humain », et que, dans tous les temps, les gouvernements ont manifesté un vif intérêt à l'égard des propriétés rurales, attendu que ce sont leurs possesseurs qui constituent la plus large base de l'ordre social. Aussi voilà pourquoi notre premier Empereur, ce moderne César, aimait à dire : *C'est le seul sol qui ne tremble pas*. Et ce qui le démontre parfaitement, c'est que Napoléon III a déclaré que « de l'amélioration de l'agriculture ou de son déclin date la prospérité ou la décadence des empires ».

Après cette exposition de son important sujet, l'auteur défend un droit sacré, celui de la propriété, contre les socialistes, qui signalent cette faculté comme la principale cause des souffrances populaires. Mais pour démontrer qu'en France c'est tout à fait le contraire, il suffit de faire connaître que ce prétendu monopole serait constitué par des millions d'individus, c'est-à-dire à l'inverse d'un petit nombre ; ce qui dément les socialistes.

Dans la deuxième partie, il s'agit de démontrer l'extrême différence qui existe, sous tous les rapports, entre la propriété agricole de l'Angleterre et celle de la France. Ainsi, dans le Royaume-uni, sur une population de 29 millions, on ne compte que 32,000 propriétaires, ce qui est très aristocratique ; tandis qu'en

France , dès 1851 , il y en avait déjà plus de 7 millions, ce qui est, au contraire, fort populaire. Quant aux propriétés britanniques, il y en a d'une telle immensité que , dans la distance de vingt lieues , qui sépare Londres de Portsmouth, il n'en existe que dix-sept , qui produisent , annuellement , 39 millions aux possesseurs ; tandis que, dans la majorité du peuple , sur six individus, il y en a cinq dans la détresse. S'il s'agit des propriétés secondaires, le terme moyen s'élève à 222 hectares , tandis qu'il n'est que de 6 hectares 3 ares dans notre empire ; et comme le climat et la terre productive sont également fort différents , il résulte de ces deux situations très opposées , qu'on ne devrait pas prendre , en France , à l'égard de l'agriculture , l'Angleterre pour modèle , ainsi qu'on le fait par trop souvent ; car les travaux agricoles sont dominés, dans la Grande-Bretagne, par des moyens mécaniques de haute valeur , dont les grandes fortunes peuvent seules disposer dans l'intérêt de leurs immenses propriétés ; tandis qu'en France ce serait beaucoup trop cher pour les petits propriétaires qui constituent la plus grande partie des possesseurs de terre, et dont 3 millions ont si peu qu'ils ne peuvent payer leur contribution mobilière.

Dans la troisième partie, qui traite de l'agriculture en France, M. Pagézy , après avoir signalé, d'après des documents officiels , l'heureuse influence des petits propriétaires, a fait connaître , avec éloge , les nombreuses dispositions prises par le pouvoir dans l'intérêt de l'agriculture, tout en s'affligeant que la situation de celle-ci n'en soit pas moins devenue assez difficile pour qu'il ait paru nécessaire au gouvernement d'en faire l'objet d'une enquête.

A cet égard , après quelques observations

sur l'organisation de l'enquête dans l'intérêt de la vérité, et par conséquent de l'utilité, M. Pagézy, afin de signaler, avec plus de précision, les principales causes de cette grave transformation, a répondu à deux questions générales, numéros 157 et 161 du *Questionnaire ministériel*; et, en concluant, il a dit.
« C'est par les importantes modifications administratives que je viens de faire connaître, bien plus que par de nombreux détails relatifs au travail de la terre, *que l'agriculture, cette source de toutes les richesses*, ainsi que l'a déclaré Napoléon III, lorsqu'il était président, marcherait dans l'heureuse voie du progrès, bien qu'on ne puisse en garantir la permanence; car le changement est une des grandes lois de ce bas monde ».

M. GINOUX lit une traduction en vers de la 6e satire du IIe livre d'Horace, celle où le poète se plaît à célébrer les douceurs de la vie des champs qu'il oppose aux ennuis de la ville, et termine par le joli épilogue du Rat de ville et du Rat des champs. Nous en avons extrait les fragments suivants :

Mes vœux s'étaient bornés à posséder un champ
De modeste étendue et jardin attenant ;
Tout près de la maison une source d'eau vive,
Dont un petit bosquet couronnerait la rive.
Les dieux m'ont donné plus et mieux que tout cela.
Grâce leur soit rendue ! O fils de Maïa !
Je ne demande plus à ta haute puissance
Que de m'en assurer longtemps la jouissance.

A d'injustes moyens je n'ai voulu devoir
Aucun accroissement de mon petit avoir ;
Je n'y veux rien ôter non plus par inconduite.
Ma prière vers toi jamais ne s'est traduite
En ces vœux insensés : « Oh ! sans aller bien loin,
« Si mon champ se pouvait arrondir de ce coin ! »
.....

Si ce qu'on m'a donné suffit à mon bien-être ,
Je ne demande plus qu'une seule faveur :
Reste, comme toujours, mon puissant protecteur ;
Rends mes troupeaux épais et tout dans mon domaine ,
Excepté mon esprit ! Quand l'été me ramène
De Rome et de son bruit , sur mes monts, dans mon fort,
Que pourrais-je de mieux cultiver tout d'abord,
Si ce n'est la satire ou ma pédestre muse ?
Là, de l'ambition nul souci ne m'abuse ;
Je ne redoute plus ni l'auster accablant ,
Ni Libitine en quête ou son cruel agent.

.....
A peine suis-je entré dans la sombre Esquille ,
Que j'ai de tous côtés la cervelle assaillie
— Au putéal, avant sept heures du matin ,
Roscius vous attend, pour l'assister demain.
— Une affaire de corps, importante et nouvelle,
A Rome, cher Quantus, aujourd'hui vous appelle ;
Pour vous le rappeler les greffiers sont ici.
— De Mécène obtenez qu'il me signe ceci ;
Dites-lui : J'essaierai. Vraiment, dit l'homme en quête ,
Si vous le voulez bien, la chose est déjà faite.
Voilà près de huit ans , Mécène m'a permis
De trouver une place au rang de ses amis ,
Dans le but seulement d'avoir , dans sa litière,
Un compagnon de route et pour trouver matière
A dire de ces riens : Quantus, quelle heure est-il ?
Sirus était bien fort ; Gallina le vaut-il ?
La fraîcheur du matin déjà commence à mordre,
Si l'on n'y prend pas soin..... Et secrets du même ordre,
Que pourrait recevoir l'homme le moins discret.
Et l'envie a pourtant de moi fait son objet !!
Chaque jour et chaque heure ajoute à son empire.
Nous voit-on au spectacle , aux jeux ? chacun de dire :
Ah ! celui-là du soir est un heureux mignon !
Un bruit fâcheux circule au sortir du forum ;
Sans me questionner, personne ne m'aborde.
— Vous devez être instruit, vous à qui l'on accorde
D'approcher jusqu'aux dieux ! Des Daces savez-vous
Quelque chose ? — Non, rien — Vous vous moquez de nous.
— Si j'en sais un seul mot, que l'enfer me punisse ! —
— Mais ces biens par César promis à la milice,

Où les donnera-t-il, sur le sol italien,
Ou bien dans la Sicile ? — Oh ! vrai, je n'en sais, rien,
Et j'en fais le serment !... Je vois que l'on s'étonne
Que pour mystérieux mortel chacun me donne.
Cependant, tout mon temps, malheureux que je suis,
Se consume et se perd au milieu des ennuis.
Non sans que, bien souvent, fatigué je m'écrie :
Quand donc te reverrai-je, ô campagne chérie !
Etude des anciens, sommeil, oisiveté,
Quand pourrez-vous m'avoir en toute liberté !

.

« — Un jour, un rat des champs reçut dans son taudis
Un hôte, un rat de ville, ami de vieille date.
Sobre et soigneux surtout pour que rien ne se gâte,
Il savait néanmoins, dans l'hospitalité,
S'affranchir des soucis, prendre de la gaîté.
Bref, il ne plaignit rien : ni ses meilleurs pois-chiches,
Ni l'avoine qu'il prit dans ses tas les plus riches.
Il apporta, dit-on, au bout de son museau,
Des grains de raisins secs, un assez beau morceau
De lard presque tout neuf. Quand il s'est mis en quatre
Pour varier ses méts, dans l'espoir de combattre
D'un convive blasé le superbe dédain,
Lui, maître du logis, à l'écart du festin,
Dont il laisse les plats savoureux à son hôte,
Sur de la paille fraîche, avec bonheur guignote
Quelques grains noirs d'ivraie ou de mauvais froment.
Enfin le citadin lui dit : « Ami, comment
Peux-tu t'accommoder d'une si dure vie,
Dans ces bois, sur ces monts ? Ne sens-tu pas l'envie
De quitter des forêts les sauvages séjours,
De passer avec nous le reste de tes jours ?
Crois-moi, quitte ces lieux et viens, mon camarade :
Tout ce qui sur la terre ou végète ou parade
Est sujet à la mort et nul ne peut la fuir.
Tandis que tu le peux, vis au sein du plaisir,
Mon cher, et souviens-toi combien courte est la vie ». .
Le rustre, à ce discours, sent son âme attendrie.
Sans s'arrêter à rien, il est hors du logis.
En route les voilà, n'ayant d'autres soucis
Que de passer de nuit sous les murs de la ville.
Or, de nos voyageurs le nouveau domicile,

Le soir, le même soir déjà, se trouvait pris
Sur des tapis de pourpre et sous riches lambris.
Non loin d'un lit d'ivoire était une corbeille,
Contenant les débris d'un festin de la veille.
Dès que le campagnard sur la pourpre est placé,
Le citadin alors, comme un hôte empressé,
Va, vient; fait qu'à ce plat un autre plat succède,
S'acquitte des détails avec l'art que possède
Un esclave élevé jeune dans la maison,
S'assurant le premier de la bonne cuisson.
Mollement étendu, l'autre se félicite
Du sort qui le transforme en heureux syharite.

.
De la porte soudain s'ouvrent les deux battants,
Qui renversent du lit nos deux amis tremblants.
Les voilà de courir tous les deux dans la salle,
Transis, à demi morts, surtout lorsque la dalle
Retentit à la voix des dogues irrités.
« Fi ! dit le rustre alors, du bonheur des cités.
Adieu ! La paix des bois, du trou qui m'a vu naître
Au plus frugal repas va rendre le bien-être ! »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance
est levée.



Séance du 1er décembre 1866.

Présents : MM. Deloche, *président* ; Maurin ; de La Farelle ; Fontaines ; Plagniol ; Aurès ; Pagezy ; Ollive-Meinadier ; Alph. Dumas ; baron de Daunant ; C. Liotard ; Liquier ; E. Causse ; Bigot ; abbé Azaïs ; de Clausonne, *secrétaire-adjoint*, membres résidants.

M. Eug. Brun, Quesnault-Desrivières, *associés-résidants*.

Le procès-verbal de la séance du 17 novembre est lu et adopté.

Il est donné lecture d'une lettre du Ministre de l'instruction publique qui avise l'Académie d'une allocation de 350 francs. En remerciant le Ministre au nom de la Compagnie, le secrétaire indiquera M. C. Liotard, trésorier, comme la personne au nom de qui la somme devra être ordonnancée.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Bulletin de la Société académique de Boulogne, 1866, numéros 2 et 3 ;

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, t. xviii de la collection, II^e série, 1865-1866 ;

Revue des Sociétés savantes des départements, IV^e série, t. iv, septembre 1865 ;

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 1866, numéro 3 ;

Des indications de l'emploi de la diète lactée dans le traitement de diverses maladies, par le docteur Pécholier ;

Mémoires sur le quarantième des Gaules, à propos d'une inscription du département des Pyrénées-Orientales, ayant trait à la perception de cet impôt, par M. le professeur Ch. Reveilloud, de Montpellier.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un secrétaire-perpétuel et d'un secrétaire-adjoint. Il est procédé à un scrutin secret qui donne :

Pour les fonctions de secrétaire-perpétuel ,
à M. de Clausonne. 15 voix
à M. Liquier. 1

Pour les fonctions de secrétaire-adjoint ,
à M. l'abbé Azaïs. 15 voix
à M. Gaspard 1

MM. de Clausonne et Azaïs sont , en conséquence, respectivement investis des fonctions dont s'agit.

M. le président expose que la nomination à laquelle il vient d'être procédé lui paraît être une occasion opportune de vider quelques questions relatives aux attributions du secrétaire-perpétuel, qui ont déjà été soulevées d'autres fois, notamment celle des comptes-rendus en séance publique, et celles des notices nécrologiques. A la suite de quelques observations qu'il présente à ce sujet, et auxquelles M. de Clausonne, invité à exprimer son opinion, déclare donner son entière adhésion, l'Académie arrête, à l'unanimité, qu'il sera consigné au procès-verbal :

Sur le premier point, qu'elle entend laisser toute latitude à son secrétaire-perpétuel sur la forme et l'étendue des comptes-rendus en séance publique, sous la réserve de l'approbation mentionnée dans l'article 48 du règlement.

Sur le second point, qu'elle estime que les notices nécrologiques auront à gagner à être confiées aux amis particuliers des membres décédés, soit qu'ils expriment eux-mêmes le désir de se charger de ce soin, soit que l'Académie les y invite.

M. de Clausonne exprime à l'Académie sa reconnaissance du témoignage de confiance qu'elle vient de lui accorder, et la crainte de son insuffisance dans l'accomplissement d'une tâche rendue difficile par les récents souvenirs de M. Nicot.

M. Maurin a commencé la lecture d'une étude antique sur *Octavie*, la sœur de l'empereur Auguste, qui, douée des plus belles qualités, n'eut pas le sort qu'elles semblaient lui promettre.

Il a fait précéder son récit de quelques réflexions sur la méthode qu'il a employée pour relier les fragments épars qu'il a recueillis dans les historiens de l'antiquité. Il a cherché, d'autre part, à indiquer que l'intérêt d'une composition biographique de ce genre se trouve dans les points de contact qui se rencontrent entre le présent et le passé, lesquels peuvent être mis en relief sans que la couleur locale soit altérée.

Après avoir raconté les circonstances qui précédèrent et suivirent le mariage d'Octavie avec Antoine, il s'est arrêté au moment où, son intervention ayant réconcilié une première fois les deux triumvirs, qui étaient sur le point

d'en venir aux mains, elle quitte son mari, qui va en Orient pour combattre les Parthes, afin de rester auprès de son frère. Elle croyait, en se séparant de lui, lui offrir l'assurance que ses intérêts auraient en elle un défenseur vigilant auprès de son frère, et ne se doutait pas que, privé de sa femme, il allait retomber dans des égarements qui lui coûteraient la vie avec le pouvoir.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 15 décembre 1866.

Présents : MM. Deloche, *président* ; Pagézy ; baron de Daunaut ; Maurin ; Alph. Dumas ; Salles ; Ollive-Meinadier ; abbé Azaïs ; Viguié ; Ch. Liotard ; Bigot ; Courcière ; Liquier ; Causse ; de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres-résidants.

Irén. Ginoux, *associé-résidant* ; Bosc, *associé-correspondant*.

Le procès-verbal de la séance du 1er décembre est lu et adopté.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Dictionnaire topographique du département des Basses-Pyrénées, par M. Paul Raymond, archiviste de ce département ; Paris, impr. imp., 1863, vol. in-4°.

Id. du département de la Nièvre, par Georges de Soultrait, membre non-résidant du Comité impérial des sociétés savantes ; Paris, impr. imp., 1865, 1 vol. in-4.

Id. du département de l'Hérault, par M. Eugène Thomas, archiviste de ce département ; Paris, impr. imp., 1865, 1 vol. in-4.

Mémoires de l'Académie de la Somme.

Mémoires de la Société d'agriculture, lettres, etc., de Rochefort.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, octobre 1866.

Bulletin des séances de la Société centrale d'agriculture de France.

Revue agricole, industrielle, etc., de Valenciennes, août et septembre 1866.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, t. xvii, septembre et octobre 1866.

Notice sur une inscription du xie siècle, provenant de l'abbaye de Corbie, par M. l'abbé J. Corblet (Extr. de la Revue de l'Art chrétien); broch. in-8.

Marc de Vintimille ou les chevaliers de Rhodes, drame historique en cinq actes et en prose, par Ludovic de Vauzelles, conseiller à la cour impériale d'Orléans.

Documents and Bulletin of the United States sanitary commission, 3 gros vol. in-8. New-York, 1866.

Ungedruckte, unbeachtete und wenig beachtete Quellen zur Geschichte des Taufsymbols und der Glaubensregel, herausgegeben und erläutert von Dr. C.-P. Caspari. — Documents inédits et originaux pour servir à l'histoire du symbole du baptême et des confessions de foi, édités et expliqués par le docteur C.-P. Caspari, professeur de théologie à l'Université de Norwège, Christiania, 1866, t. I.

Annual report of the Board of Regents of the Smithsonian institution. Washington, 1865, 1 vol. in-8.

Annual report of the trustees of the Museum of comparative zoology, at Harvard college, in Cambridge, 1864 et 1865. Deux brochures, Boston, 1865 et 1866.

Bulletin of the Museum of comparative Zoology, Cambridge, Massachusetts. Brochure in-8 de 70 pages, publiée en juin 1865.

Illustrated catalogue of the Museum of comparative zoology, at Harvard college. Cambridge,

1865. 2 vol. in-4. — T. I, *Ophiurida and Astrophytidae*, by Theodore Lyman; — T. II, *North-American Acalephæ*, by Alexander Agassiz.

M. Ollive-Meinadier demande la parole pour appeler l'attention de l'Académie sur l'utilité qu'il y aurait, selon lui, à revenir à l'ancien système des présidences annuelles.

M. le président et M. Pagézy font observer que ceci impliquerait la révision du règlement, dont il convient en général d'être sobre; mais qu'il demeure loisible à l'Académie d'atteindre le but désiré par M. Ollive-Meinadier, en usant de la faculté de réélection, qui n'a jamais été mise en question.

M. de Clausonne indique la connexité de la question soulevée par M. Ollive-Meinadier avec celle de deux séances publiques par an, au lieu d'une. Il croit que l'une et l'autre se produiront de nouveau; mais, pour le moment actuel, il pense, avec MM. Deloche et Pagézy, que la possibilité de la réélection répond suffisamment aux besoins du moment.

L'incident n'a pas d'autre suite.

M. COURCIÈRE fait le rapport dont il avait été chargé sur l'opuscule du docteur Crémontel, de Paris, intitulé : *De l'épreuve galvano-plastique, ou Bioscopie électrique*. Il s'agit d'un procédé, présenté comme infaillible, pour s'assurer, au moment d'une inhumation, de la cessation complète de la vie. L'importance d'un tel résultat, dit M. Courcière, n'a pas besoin d'être signalée; mais l'Académie n'est pas en position d'en faire elle-même l'épreuve, et doit attendre, en conséquence, pour émettre une opinion, que des expériences faites en présen-

ce des juges naturels de la matière aient eu un plein et entier succès.

M. Liotard donne lecture d'une lettre de M. PH. EYSSETTE, membre non-résidant, accompagnant l'envoi de deux pièces ; l'une, qui est une traduction en vers latins de la fable de La Fontaine : *la Laitière et le Pot au lait* ; l'autre, aussi en latin, contenant, en style lapidaire et sous la forme de l'épigraphie chrétienne, l'éloge de Mgr Cart, si universellement regretté.

Voici la fable de *la Laitière* :

Lacte coronatam bene strato in vertice testam
Dulce gerebat onus vicinam Phyllis ad urbem.
Quid metuat tentare vias, jam nescia lapsus,
Lævibus et soleis aptata et simplice panno ?
Ibat in accinctu breviori lactifera ; alta
Ambitiosa movens sub mente, revolvit eundo
Quid preti cadat in manibus ; gravis ære futuro
Æstuat ; ex vacuo dives, sibi comparat ova
Centum, parva quidem, sed magni exordia fructus.
Incubitus curat triplices, partus fovet. . . . omnia fausta
« Hoc facili cultu pullorum adolenda propago.
« Aligeri spes quanta gregis circumstrepit arvum !
« O mœnæ vulpinæ artes, si de stipe porcum
« Jam succi plenum et satiandum surfure parvo
« Non habeam . . . pretioque bovem (præstantior illa),
« Lactantem, et vitulum (proh ! delectabile visu !)
« In medio pecori saltantem, quis vetat ? . . . » Ipsa
Exsultante, cadens effrangitur urna . . . Valecte,
Glandivorax, armenta boum, pullique fugaces !
Effusi niveum lactis disperdit honorem
Infelix ; fluxas et opes eversa que regna
Respiciens, Phyllis meditatur tristia : Clades
Quanta ruet scapulis, qua sit placabilis arte
Ira viri ? Risere omnes et fabula narrat.

L'Académie charge M. Liotard de remercier M. Eyssette de son tribut, qu'elle a accueilli avec intérêt.

M. CAUSSE a lu à l'Académie une étude sur le château de Saint-Privat, situé sur la rivière du Gardon, un peu au dessus du Pont du Gard.

L'auteur a consacré la première partie de son œuvre à décrire les lieux tels qu'ils sont aujourd'hui : le château avec ses vieilles tours, les terres, les usines, les bois, l'ermitage rustique dont on peut encore contempler les ruines, le Pont du Gard, sa facade dentelée.

L'auteur dépeint « la petite chapelle de forme gracieuse et attenante au manoir ; le jour arrive dans le sanctuaire par des vitraux en losange, sur lesquels on a représenté des scènes évangéliques : la résurrection de Lazare, le mystère de la multiplication des pains ; le Christ sur la montagne des Oliviers. Les murs sont décorés par des peintures ascétiques ; les marches de l'autel sont usées.

» Derrière l'église, le cimetière ; le repos après le combat ; le néant à côté de la puissance ; à côté de la vie, la mort ! Telle est la destinée de l'homme ici bas ! »

Dans une deuxième partie, M. Causse recherche quelle a été l'origine du château de Saint-Privat, quels sont les faits historiques qui se rattachent à son histoire.

Au dire de Sidoine Apollinaire, dans ses *Lettres*, les premières assises du château de Saint-Privat existaient déjà en 472 ; mais le château proprement dit n'aurait été construit qu'en l'année 736, par un lieutenant de Charles Martel, après la victoire remportée à Sernhac (?) sur les Sarrasins.

Saint-Privat a été successivement la propriété des ducs de Guienne, de Louis-le-Jeune, d'Henri II roi d'Angleterre, des comtes de Toulouse, des Templiers, des seigneurs de Laudun, alliés à la famille des Guise.

Il a été visité par Charles IX, Catherine de Médicis, Henri IV, Louis XIII, Richelieu, etc.

Dans le milieu du xvie siècle, l'astrologue Nostradamus avait établi là le théâtre de ses prophéties.

L'œuvre de M. Causse se termine par les amours de Guillaume de Ramnols, troubadour du xne siècle, avec Marguerite, fille de Raymond V, comte de Toulouse.

Guillaume, devenu passionnément amoureux de Marguerite, désespérant d'obtenir sa main, s'enferme dans le couvent de Montmajour, au territoire d'Arles.

L'auteur nous représente le malheureux troubadour se livrant aux travaux les plus rudes, afin de faire diversion à sa peine morale, n'osant élever ses plaintes jusqu'à Dieu lui-même.

Marguerite meurt; Guillaume obtient du comte de Toulouse l'autorisation de passer le reste de ses jours sur le domaine de Saint-Privat, dans un ermitage escarpé, qu'il construit lui-même, afin d'aller s'agenouiller, chaque jour et à chaque instant du jour, sur la tombe de celle qu'il avait tant aimée.

M. Causse a soulevé incidemment une question d'archéologie fort intéressante, et qui ne pouvait pas manquer de trouver place dans une étude sur Saint-Privat.

Quel est le personnage inconnu qui a présidé à la construction du Pont-du-Gard? Est-ce Agrippa? Est-ce l'empereur Antonin?

Selon lui, le Pont-du-Gard serait l'œuvre d'Antonin ou d'Adrien, son père adoptif. Si cette conclusion n'est pas certaine, elle est, du moins, très vraisemblable. Les arguments de M. Causse ne sont pas sans valeur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 29 décembre 1866.

Présents : MM. Deloche , *président* ; Plagniol ; Maurin ; Pleindoux ; de La Farelle, Pargézy ; Dumas ; J. Salles ; Aurès ; Bousquet ; Olive-Meinadier ; abbé Azaïs ; Viguié ; C. Liotard ; Bigot ; Liquier ; Causse ; de Clausonne, *secrétaire-perpétuel* , membres résidants.

L. Alègre, membre non-résidant ;
Quesnault-Desrivères ; Dan. Grasset ; Eug. Brun ; Lenthéric ; Ir. Ginoux , associés-résidants.

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre est lu et adopté.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants , reçus depuis la dernière séance :

Mémoires de l'Académie de Toulouse.

Bulletin de la Société d'agriculture de Boulogne-sur-mer , numéros 16-21 , avril-septembre 1866.

Revue des Sociétés savantes , tome iv , septembre 1866.

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise , t. xi , 1re partie , pages 1-295.

Mémoires de la Société académique de Saint-Quentin , 3e série , t. vi. Travaux de 1864 à 1866.

Partie officielle et tables extraites de l'Annuaire de la Société française de numismatique et d'Archéologie , pour 1855, 48 pages grand in-8.

Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, t. VII. Versailles, 1866.

Journal des règnes de Louis XIV et de Louis XV, de l'année 1701 à l'année 1754, par Pierre Narbonne, premier commissaire de police de la ville de Versailles; recueilli et édité, avec introduction et notes, par J.-A. Le Roi. Versailles, 1866, in-8 de 659 pages.

M. le président dépose, en outre, un *bon* qu'il a reçu pour retirer le IX^e volume des *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*.

M. de LA FARELLE lit un rapport sur deux ouvrages de M. de Larcy, intitulés : l'un, *Des vicissitudes politiques de la France*; l'autre, *Louis XVI et Turgot, d'après des documents inédits*. Le premier de ces ouvrages a pour objet principal l'examen de cette question historique, si débattue de nos jours : Pourquoi la France n'a-t-elle pas su ou pu concilier son passé et son avenir, ses traditions et le développement de ses destinées ? L'étudiant dans ses origines, M. de Larcy fait d'abord justice, avec l'appui de Tacite, de nos plus anciens documents et de nos plus grands historiens contemporains, de l'opinion qui voudrait que la société française fût exclusivement composée de deux éléments rivaux ou plutôt ennemis, les vainqueurs et les vaincus, l'élément germain, source de la noblesse, et l'élément gallo-romain, source de tout le tiers-état. Il établit que l'un et l'autre peuple, les Barbares et les Romains, avaient des nobles, des ingénus et des esclaves, devenus plus tard des serfs; mais que l'un a été, chez nous, le principe de l'individualité, de la liberté; l'autre, celui de la discipline civile, de l'autorité.

M. de Larcy explique ensuite, avec une grande nouveauté de vues, les origines, la composition et les fonctions de notre ancienne pairie féodale, le premier-né de notre constitution comme peuple, sous l'ère capétienne; et il la compare avec la pairie anglaise, issue de la conquête de Guillaume Ier. De cette comparaison des deux institutions, si diverses sous le rapport de l'origine, de la composition, du rôle historique, il déduit, comme une conséquence naturelle, la différence de leurs destinées dans les deux pays et du rôle qu'elles jouent dans leurs annales. Abordant, enfin, l'histoire de nos Etats-généraux, il montre la France au moment d'atteindre plusieurs fois à l'établissement d'un régime représentatif, mais échouant toujours dans cette noble entreprise, tantôt par suite de circonstances historiques malheureuses, tantôt par la faute des mœurs, du caractère, de l'esprit national; et cela, jusqu'à l'époque où ce regrettable avortement se trouve définitivement consacré par la majesté et l'éclat sans pareils de la couronne posée sur le front radieux du grand roi. Suit un tableau brillant du règne de Louis XIV, auquel l'auteur rend pleine justice, mais dont il ne dissimule pas les fautes, notamment la révocation de l'édit de Nantes, qualifiée par l'auteur de *décret fatal que réprouvent la justice et l'humanité*. Voici, du reste, comment M. de Larcy apprécie l'ensemble de sa politique intérieure :

« Louis XIV manqua de logique et de prévoyance. La confusion des classes était le résultat nécessaire de l'état social qui se formait sous sa main ; il aurait dû aller jusqu'au bout et ne pas laisser traîner, dans une société à moitié nivelée, des restes de privilèges hors d'état

de se défendre, ne devant servir, par leurs trompeuses apparences, qu'à provoquer, un jour, une révolution infaillible; il fallait ou rendre l'égalité complète, ou ennoblir ou justifier les privilèges en les mettant au service de la liberté.

» On a voulu, depuis, avoir à la fois et d'un coup l'égalité et la liberté. L'opération était périlleuse, la liberté y a péri avant de naître. Si une marche plus patiente et plus sûre eût été suivie, si les citoyens avaient appris à trouver plus de satisfaction dans le respect de leurs propres droits que dans la destruction des droits d'autrui, la justice aurait obtenu ce que la jalousie a arraché; on serait arrivé à l'égalité raisonnable par la liberté vraie, et on les aurait gardées toutes deux... ».

Dans une seconde partie, M. de Larcy se livre à une étude, aussi complète et détaillée que possible, sur la vie, le caractère et les dispositions politiques du duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV, et sur Adélaïde de Savoie, sa femme. Quand on a lu ce récit touchant et émouvant au suprême degré, que l'auteur fait *con amore*, on ne peut guère se défendre de partager sa conviction, savoir que, sous un tel règne, substitué à la régence du duc d'Orléans et à une grande partie du règne de Louis XV, avec l'influence de ses trois éminents conseillers, Fénelon, Beauvilliers et Chevreuse, le régime représentatif pouvait fort bien triompher en France, trois quarts de siècle au moins avant la tempête qui éclata aux derniers jours du dix-huitième siècle.

Avec un titre modeste et sans prétention, la nouvelle brochure de M. de Larcy, *Louis XVI et Turgot, d'après des documents inédits*, peut à la rigueur être considérée comme un supplément

à son premier ouvrage, comme la reprise, pour une époque plus récente encore, de la grande question historique traitée dans celui-ci : la révolution française pouvait-elle être évitée et à quelles conditions ? Ces deux grands personnages, Louis XVI et Turgot, nous y apparaissent bien à peu près tels que nous avons l'habitude de les juger d'après la tradition historique ; mais les papiers confidentiels de l'abbé de Véry, livrés à M. de Larcy par sa famille, nous font assister au drame intime qui se déroulait dans les coulisses pendant les années immédiatement antérieures à 89. C'est le compte-rendu exact du dernier effort tenté par des esprits généreux et prudents pour éviter une révolution sanglante. Déjà grondait le torrent révolutionnaire tout prêt à déborder et qui ne devait trouver en face, pour tout obstacle à ce débordement, qu'une royauté avilie par le long règne de Louis XV, qu'un clergé affaibli et discrédité politiquement par la philosophie irréligieuse de l'époque, qu'une noblesse uniquement jalouse d'éclat militaire, mais sans influence politique comme sans expérience des affaires. Aussi tout fut-il emporté et renversé : religion, monarchie, aristocratie, parlements, bourgeoisie même, tout absolument. Une seule chose resta debout et nous a été léguée comme un dédommagement à tant de sacrifices : les grands principes de liberté connus sous le nom de principes de 89, et auxquels il serait certes bien difficile de refuser un légitime hommage. A travers ces deux ouvrages, et du commencement jusqu'à la fin, règne un courant incontestable d'idées et d'opinions vraiment libérales, un esprit de largeur, d'impartialité et d'équité pour tous les partis consciencieux, pour toutes les convictions politiques franches et loyales. C'est ce

qui a été déjà reconnu, du reste, dans quelques paroles bien senties, par un éminent orateur, M. Odilon Barrot, chargé de présenter le volume des *Vicissitudes politiques de la France* à l'Académie des sciences morales et politiques.

En finissant, messieurs, permettez-moi de vous demander, pour l'auteur, une place dans votre sein, en qualité de membre non-résidant. L'Académie s'honorera en s'adjoignant l'une des plus saillantes notabilités du pays et en lui donnant le poste resté vide beaucoup trop tôt, hélas ! d'un autre de mes amis et des siens, M. Murette, le docte et modeste annaliste de la ville d'Alais ».

Cette proposition est appuyée par MM. Plagniol et Maurin, et la candidature de M. de Larcy est, en conséquence, inscrite sur le registre.

Est également inscrite au registre, sur la proposition de M. Viguié, appuyée par MM. Deloche et Azais, la candidature de M. Gr. Charvet, auteur du mémoire couronné sur Remoulins, pour le titre d'associé-correspondant.

M. MAURIN continue la lecture de son *Etude historique sur Octavie*. Il peint le retour chez Antoine de sa passion pour Cléopâtre, aussitôt qu'Octavie l'a quitté pour retourner à Rome, afin d'y surveiller ses intérêts auprès de son frère. Vainement Octavie et ses propres amis s'efforcent de l'arracher aux pièges tendus à sa vanité ; sa faiblesse y succombe et ne peut plus s'en dégager. Ses meilleurs amis finissent par l'abandonner, et il n'a plus devant lui que l'Egyptienne et les flatteurs qu'elle paie. Le dénouement ne pouvait se faire attendre. La bataille d'Actium décide de son sort.

Après avoir raconté les malheurs de l'épouse, il reste, pour compléter l'œuvre historique tentée par l'auteur, à raconter les malheurs de la mère. Ce sera l'objet d'une troisième lecture.

Sous le titre (qui est celui d'une des meilleures comédies de Shakespeare : « Much ado about nothing ») — *Beaucoup de bruit pour rien*, M. DAN. GRASSET a écrit une fable, ou plutôt un conte, dont l'idée principale est la mise en action de ce proverbe populaire :

Tonneau vide retentit,
Tonneau plein fait peu de bruit.

La première moitié du conte est consacrée au récit, à la fable proprement dite ; la seconde moitié :

Ah ! que de tonneaux en ce monde
Vides et retentissants ! . . .

contient une série d'applications diverses, dont chacune forme une sorte de couplet se terminant par le refrain inévitable : « Beaucoup de bruit pour rien ». L'auteur reproche à la foule de se laisser prendre à

Ce foudre harmonieux dont l'écho la séduit,
lequel néanmoins est complètement vide; tandis que, au contraire,

. . . . Le fût dédaigné, qui sourdement résonne,
Enserre dans ses flancs le nectar le plus doux,
Ces liquides trésors que le fertile automne
De la grappe mûrie a fait couler pour nous.

Après avoir passé en revue les nombreux personnages auxquels peut s'appliquer le proverbe qui sert de titre et de moralité à la pièce, l'auteur termine sa lecture par les vers suivants, qui renferment une courte digression,

toute de circonstance, puisque cette séance du
29 décembre était la dernière de l'année 1866 :

Oui, messieurs, ainsi font bien des gens — et moi-même
Qui, pour blâmer autrui, me donne un mal extrême,
N'ai-je point trouvé le moyen
De faire un peu — sinon beaucoup — de bruit pour rien ?
Encor, valait-il bien la peine
De lire de longs vers au moins une centaine ?
Mais je voyais l'année, hélas ! toucher au but
Sans avoir acquitté mon modeste tribut.
Puisque enfin ma muse pedestre
Devance encor la Saint-Sylvestre,
Qu'on lui permette, avant de clore le bilan,
De vous offrir, messieurs, ses vœux de nouvel an :
Du fond du cœur et d'une voix amie,
Je souhaite à l'Académie
Doctes travaux, heureux concours,
Beaux livres, éloquents discours,
Des vers — puisqu'il en faut — agréables, mais courts,
Afin que la critique, ou même la satire
De ce qu'on lit ici jamais ne puisse dire,
Même en y regardant trop bien :
C'est là beaucoup de bruit pour rien !

Avant de se séparer, l'Académie procède à
la désignation des membres d'une députation
qu'elle charge de porter l'expression de ses
vœux à M. le préfet du département et à M. le
maire de la ville, à l'occasion du nouvel an.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance
est levée.

Séance du 12 janvier 1867.

Présents : MM. Deloche, *président* ; Plagniol ; Maurin ; de La Farelle ; baron de Daunant ; Alph. Dumas ; J. Salles ; Aurès ; Bousquet ; Ollive-Meinadier ; Viguié ; C. Liotard ; Courcière ; Gaspard ; Causse ; Bigot ; l'abbé Azaïs, *secrétaire-adjoint*, membres-résidants.

MM. Quesnault-Desrivières ; Eug. Brun et Dan. Grasset, associés-résidants.

Le procès-verbal de la séance du 29 décembre 1866 est lu et adopté.

M. J. Salles fait hommage à l'Académie de sa brochure sur le *Musée de Nîmes*, Marseille, 1866.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

1. *Société des sciences naturelles de Rouen*, 1re année, 1865.

2. *Bulletin de la Société d'agriculture de la Rochelle*, 1er, 2e et 3e trimestres de 1866.

3. *Annales de la Société d'agriculture de la Rochelle*, 1865, numéro 30.

4. *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, in-4°, tome VI.

5. *Bulletin mensuel de la Société d'agriculture et de commeree de Caen*, année 1865.

6. *Revue archéologique du midi de la France*, décembre 1866, numéro 8.

7. *Bulletin de la Société de médecine de Poitiers*, 4e série, numéro 31.

8. *Pour et contre*, prologue dialogué, par M. L. Chalmeton, Clermont-Ferrand, 1866.

9. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*, tome 5, 1re partie, vol. gr. in-4°.

L'ordre du jour appelle la nomination d'un président et d'un vice-président. L'Académie, frappée des inconvénients que présente le changement de président à chaque semestre, réélit, par un vote unanime, MM. Deloche et Alphonse Damas, président et vice-président actuellement en fonctions, et déclare que leurs pouvoirs seront prorogés jusqu'au commencement de l'année 1868.

M. LIOTARD, trésorier, a soumis à l'Académie les comptes de l'année 1866. L'Académie en reconnaît l'exactitude, et ajoute à son approbation des chiffres des remerciements pour le zèle que M. le trésorier a montré dans ses fonctions.

M. DELOCHE commence la lecture d'une *Etude sur le choléra*. Ce travail est divisé en deux parties. La première, celle dont M. Deloche a donné connaissance à l'Académie, présente un exposé de ce que nous savons aujourd'hui des symptômes du choléra et des moyens de nous en préserver ou de nous en guérir.

Il résulte de cet exposé les conséquences suivantes :

1. Le choléra annonce son arrivée dans une localité par des malaises d'estomac ou d'entrailles qui se font sentir, plus ou moins, à toute la population.

2. On est à peu près sûr de lui échapper, si, étant d'ailleurs dans un état ordinaire de santé,

on est assez avisé pour introduire , quand il en est besoin, quelque amélioration ou quelque réforme dans son régime alimentaire et dans ses habitudes.

3. Dans le cas où on vient à être saisi par le mal, il y a vingt-quatre à parier contre un que les symptômes ne s'aggraveront que peu à peu, et il est presque certain qu'on s'en délivrera, si on se hâte d'y porter remède.

4. Il n'y a nul danger à communiquer avec les cholériques, pourvu que la maison où ils se trouvent ait été aérée et désinfectée.

M. MAURIN achève la lecture de son *Etude sur Octavie*. Après avoir raconté les malheurs de l'épouse délaissée par Antoine, qui retourne à sa passion pour Cléopâtre, il peint le caractère de cette noble femme, qui reste irréprochable dans l'accomplissement de ses devoirs vis-à-vis de l'époux infidèle et des enfants de celui-ci.

Il arrive à ce moment où, la bataille d'Actium ayant été suivie de la mort d'Antoine, Octavie concentre tous ses soins dans l'éducation de ses enfants. Le jeune Marcellus, qu'elle avait eu d'un premier mariage, est particulièrement l'objet de sa sollicitude. Il est pour elle un sujet de consolation et d'orgueil. Marié à la fille de l'empereur, son oncle, le jeune Marcellus était destiné, dans la pensée d'Auguste, à lui succéder, lorsque une mort inattendue vint le ravir aux espérances de Rome et à la tendresse de sa mère.

Après avoir exploré les auteurs de l'antiquité qui se sont occupés de ce jeune homme, M. Maurin montre sa mère se réfugiant dans une sombre solitude pour y épancher sa douleur en toute liberté. Dégageant ensuite la pensée qui résume la vie d'une femme à qui ses quali-

tés semblaient mériter un bonheur sans nuages et qui n'eut en partage qu'une vie d'amertume, M. Maurin termine en mettant dans la bouche d'un Campanien, mêlé dans la foule qui assistait aux funérailles, des paroles prophétiques sur l'avènement prochain du christianisme, qui vient apporter aux hommes l'explication du problème de la vie.

M. BIGOR termine la séance par la lecture de la pièce de vers suivante, qu'il a intitulée *la Chanson de la mer* :

Mon vaste sein, de Dieu béni ,
Palpitait quand naquit le monde.
Des abîmes, que nul ne sonde,
Ma voix s'élève, tonne et gronde.
Comme un écho de l'infini.

Douce brise , ouragan terrible
Me font chanter, bondir, pleurer ,
Le silence m'est impossible ;
Harpe immense , il me faut vibrer
Au contact d'un doigt invisible .

Et je vais, disant tour à tour
L'espoir qui suit la voile errante ,
Les vœux ardents d'une âme aimante ,
Et les angoisses de l'attente ,
Et les ivresses du retour .

Un rien m'irrite, un rien m'apaise.
Mes flots bleus, que le calme unit .
Quand la tempête au front les baise ,
S'insurgent contre la falaise
Et mordent son flanc de granit.

J'ai , quand la lune au ciel s'élève ,
Des chants d'amour pour les amants,
Et, le front penché vers la grève ,
Le poète note son rêve
A mes joyeux frémissements.

Je pleure les nobles victimes ,
Les cœurs vaillants à Dieu liés ,
Martyrs des conquêtes sublimes ,
Héros qui dorment oubliés ,
Ensevelis dans mes abîmes !

J'applaudis ces hardis chercheurs
Que l'inconnu sans cesse entraîne ,
Et qui, de la famille humaine
En agrandissant le domaine ,
Rapprochent les mains et les cœurs.

Au loin, je berce, caressante,
Mes bruns et rudes matelots ;
Puis, mes soupirs et mes sanglots
Pour eux évoquent sur les flots
L'ombre de la patrie absente.

Des proscrits j'endors les douleurs
En baisant la rive étrangère ;
Et puis, je bondis vers la terre,
Jetant, terrible en ma colère,
Une menace aux oppresseurs !

Ainsi chantait le gouffre immense ,
Un soir qu'au pied du rocher nu
Il secouait, comme en démence,
Ses flots qui n'ont jamais connu
Ni le repos ni le silence .

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 26 janvier 1867.

Présents : MM. Deloche , *président* ; Plagniol ; Maurin ; Pleindoux ; de La Farelle ; baron de Daunant ; J. Salles ; Aurès ; Alph. Dumas ; Ollive-Meinadier ; Viguié ; Ch. Liotard ; Bigot ; Courcière ; Liquier ; Gaspard ; Carisse ; abbé Azais , *secrétaire-adjoint* , membres-résidants.

Quesnault-Desrivières, Eug. Brun, *associés-résidants*.

Le procès-verbal de la séance du 12 janvier est lu et adopté.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants , reçus depuis la dernière seance :

1. *Congrès scientifique de France* , xxxiii^e séance, à Aix. — Discours prononcé par M. de Larcy , président de la section d'agriculture , 22 déc. 1866.

2. *Les travaux historiques de la ville de Paris*. Etude critique sur les deux premiers volumes de la collection par M. Urb. Doschartes, in-8°.

3. *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois* , 1866.

4. *Journal de l'Agriculture*, tome 1 , n. 5.

5. *Bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère*, nov. 1866.

6. *Revue savoisiennne*, journal publié par la Société Florimontane d'Annecy, 8^me année, n° 1.

7. *Programme des concours ouverts par la Société des sciences , de l'agriculture et des arts de Lille*.

M. DELOCHE continue la lecture de son étude sur le choléra. Cette seconde et dernière partie a pour objet l'examen de la question au point de vue de l'origine et de la propagation du fléau. Sur ce dernier point, l'auteur s'est attaché à démontrer que le virus épidémique est apporté par les voyageurs venus des pays infectés, et aux preuves déjà connues de cette doctrine, il en a ajouté une nouvelle puisée dans les conditions particulières où se trouve la ville de Nîmes. Admettant que les hôtels de voyageurs deviennent des foyers d'infection d'où le virus épidémique s'échappe dans la direction du vent, M. Deloche a dressé *a priori* une liste des sections urbaines dans l'ordre des quantités de ce virus qu'elles ont dû recevoir pendant les quatre épidémies que la ville de Nîmes a subies; et cette liste s'est trouvée dans un accord remarquable avec celle que l'on forme d'après la mortalité totale que ces quatre épidémies ont occasionnée.

Quant aux corpuscules qui, dissimulés dans l'air, sont la cause du choléra, on ne sait pas encore très bien quelle est leur nature; mais tout indique que ce sont des animalcules microscopiques ou vibrions.

Les conséquences que M. Deloche tire des faits dont son travail est le complet développement, c'est que les épidémies cholériques deviendraient très rares, si le système des quarantaines était rigoureusement appliqué; que celles que les chemins de fer pourraient encore nous apporter seraient très peu redoutables, si on organisait des mesures propres à tenir constamment désinfectés les lieux d'aisance dans les hôtels de voyageurs; et que, dans tous les cas, en appliquant ces mesures chez soi et en y joignant les précautions hygiéniques recommandées en temps d'épidé-

mie, chacun peut facilement se mettre à l'abri du fléau.

M. LIQUIER lit la traduction suivante de la vie ode l'Horace, liv. II : *Septimi, Gades adituro mecum.*

Ami, qui me suivrais jusqu'aux lointains rivages
Du Cantabre indompté, rebelle à nos faisceaux,
Jusqu'aux bords de Gadès, jusqu'aux syrtes sauvages
De la mer africaine où bouillonnent les eaux,

Plaise aux dieux que Tibur, dont Argos est la mère,
Septime, soit l'asile ouvert à mes vieux jours !
Las des camps, las d'errer et sur mer et sur terre,
Puissé-je de ma vie y terminer le cours !

Des Parques cependant si la main malfaisante
M'éloigne de ces lieux, pour mon cœur sans rivaux,
Je gagnerai les champs gouvernés par Phalante,
Ou ceux que le Galèse arrose de ses eaux.

Ce coin de terre étroit me charme et me captive ;
A l'abri des frimas et des vents en courroux,
Là, non moins qu'au Vénafre, on voit mûrir l'olive,
Et l'Hymette n'a pas un miel qui soit plus doux.

L'hiver n'a pour Tibur que de tièdes haleines ;
Le printemps y vient vite et le quitte à regret,
Et des coteaux d'Aulon les opulentes chaînes
Se couvrent de raisins que Falerne envîrait.

Dans ces lieux fortunés, près de moi viens te rendre ;
Et, lorsque je serai dans la tombe endormi,
Va mouiller d'une larme et réchauffer la cendre
Du poète qui t'aime et mourra ton ami.

M. l'abbé AZAÏS rend compte, de la manière suivante, d'études archéologiques sur Montpellier, publiées par M. Germain, doyen de la Faculté des lettres, associé-correspondant :

« Les splendides transformations qui s'ac-
» complissent aujourd'hui au sein de nos villes,

» auront bientôt fait disparaître les traces de
» leur ancien état. J'applaudis à ces embellisse-
» ments ; ils marquent d'un cachet grandiose
» notre époque, et, en donnant à nos principaux
» centres de population plus d'air et de salu-
» brité, attestent un bien-être et un progrès
» social, qu'un Français vraiment ami de son
» pays ne saurait voir avec indifférence.

» Mais si l'histoire n'a pas trop à se plaindre
» de nos modernes transformations, elle ne
» saurait se défendre d'un certain sentiment
» de malaise, en voyant s'effacer chaque jour
» les vestiges d'un passé que la physionomie
» primitive de nos villes contribuait à faire
» mieux comprendre ; et le devoir de l'histo-
» rien est, en pareille circonstance, de re-
» cueillir et de fixer, avant qu'ils aient com-
» plètement disparu, ces souvenirs si uti-
» les pour la parfaite intelligence des vieux
» temps (1) ».

» Ces lignes, les premières de cette étude
dont nous venons rendre compte, nous font
parfaitement comprendre le motif qui a porté
M. Germain à entreprendre de reconstruire
l'ancienne topographie de la ville où il a si
bien conquis, par ses doctes travaux, le droit
de cité. Montpellier, comme plusieurs de nos
grandes villes, va bientôt être sillonné par de
grandes artères. Les anciennes habitations,
les hôtels historiques tombent sous le mar-
teau pour faire place à des constructions nou-
velles. Les vestiges du vieux Montpellier s'en
vont, la physionomie de la ville du moyen
âge s'efface tous les jours, et le devoir de l'his-
torien et de l'archéologue est de recueillir fidè-
lement ces débris du passé et de reconstruire

(1) *Etudes archéologiques sur Montpellier*, par
M. A. Germain

avec leur secours la topographie de l'ancienne cité.

» On ne peut le nier, un intérêt puissant nous attache à ces lieux où ont vécu ceux qui nous ont précédés, à ces pierres qui ont vu passer tant de générations, et nous aimons à citer, avec M. Germain, ce beau passage de Cicéron, dans son *Traité des Lois* : « Movemur »
» enim, nescio quo pacto, locis ipsis, in quibus eorum, quos diligimus aut admiramur, »
» adsunt vestigia. Me quidem ipsæ illæ nostræ Athenæ — ajoutait-il — non tam »
» operibus magnificis exquisitisque antiquorum artibus delectant, quam recordatione »
» summorum virorum, ubi quisque habitare, »
» ubi sedere, ubi disputare sit solitus; studioseque eorum sepulcra contemplor (1) ». Car nous éprouvons je ne sais quelle émotion religieuse à l'aspect des lieux où se trouvent les vestiges de ceux que nous aimons, que nous admirons. Pour moi, ajoutait-il, dans Athènes même, ce qui me charme, c'est moins la magnificence des monuments, ses antiques et merveilleux chefs-d'œuvre, que le souvenir de ses grands hommes, le lieu où chacun d'eux habitait, où il se reposait, où il aimait à discourir; leurs tombeaux mêmes, je les considère avec intérêt. »

» Il est temps de prévenir l'entière disparition des derniers restes du moyen âge. L'œuvre de destruction est déjà bien avancée dans la ville de Montpellier : « Qui se douterait actuellement, dit M. Germain, si l'histoire ne »
» le révélait, que le monticule où s'élevait le »
» centre et comme le noyau de la ville de »
» Montpellier, était jadis entouré d'un mur »
» d'enceinte défendu par 1,757 créneaux ? Qui

(1) Cic., *de Legibus*, lib II, n° 2.

» supposerait qu'il existait là un réseau de for-
» tifications à l'antique, percé de onze portes
» grandes ou petites et surmonté de vingt-
» cinq tours; et qu'en avant régnait, vers la
» campagne, une seconde ceinture de mu-
» railles, entrecoupée de *portalières*, enfer-
» mant et protégeant de vastes faubourgs? A
» peine subsiste-t-il, de tout cet ensemble,
» quelques rares pans de murs, enchâssés dans
» de vieilles maisons. Deux tours seulement,
» celle des Pins, et celle de la Babotte trans-
» formée au XVIII^e siècle en observatoire, ont
» survécu ». Les souvenirs les plus précieux
n'ont point trouvé grâce devant le marteau
destructeur. Les dernières pierres du palais des
anciens rois de Majorque et de l'ancien hôtel
de ville, ce foyer de la vie communale au
moyen âge, ont été dispersées, il y a peu d'an-
nées, sans qu'une seule soit restée debout pour
marquer la place où s'élevaient ces monu-
ments. Aussi est-ce une entreprise bien labo-
rieuse que d'essayer de reconstruire topogra-
phiquement une ville, lorsqu'on achève de la
démolir. Hâtons-nous donc, avec l'éminent
historien de la commune de Montpellier, de
relever ce qui existe encore et de faire l'in-
ventaire de ce qui n'est déjà plus qu'un sou-
venir.

» La commune de Montpellier comprenait
deux bourgs soumis à deux juridictions féo-
dales distinctes, Montpellier et Montpelliéret :
le premier, sous la dépendance de seigneurs
laïques, l'autre relevant au temporel, de même
qu'au spirituel, des évêques de Maguelone.
Un bayle, *bajulus*, remplissait les fonctions
de chef de la justice dans la première de ces
bourgades, au même titre qu'un recteur les
exerçait dans l'autre. De là l'usage de dési-
gner par les noms de *baylie* et de *rectorie* les

juridictions respectives des évêques de Maguelone et des rois d'Aragon et de Majorque, seigneurs de Montpellier.

» M. Germain s'attache d'abord à la description de l'ancien quartier de Montpelliéret :
« Sans doute, au point de vue territorial, c'é-
» tait, comme son nom l'indique, la plus petite
» partie de la ville; mais, au point de vue féo-
» dal, c'était la plus importante, puisque le
» droit de suzeraineté y était attaché. Ce fut
» aussi, par l'acquisition qu'en firent nos rois,
» la portion la plus anciennement française,
» quand le reste demeurait encore espagnol ».

M. l'abbé Azais indique la limite qui séparait Montpellier de Montpelliéret et nous fait pénétrer au cœur de cette portion de la cité, en signalant les principaux monuments qu'on y voyait : le palais des évêques de Maguelone, la cour du Petit-Scel, la chapelle de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, construite à l'endroit où descendit le courrier qui, en 1429, apporta aux habitants de Montpellier l'heureuse nouvelle de la délivrance d'Orléans par l'héroïque courage de Jeanne-d'Arc, et les restes de l'ancienne maison de Jacques Cœur, le célèbre argentier de Charles VII.

Il montre, dans le faubourg de Lattes, l'emplacement de l'ancien hôpital de Saint-Eloi, fondé en 1183 par un pieux bourgeois de Montpelliéret, cent trente ans avant qu'un autre généreux bourgeois, Raymond Ruffy, fondât l'Hôtel-Dieu à Nîmes. Il décrit ensuite le magnifique couvent franciscain qui s'élevait à côté de l'hospice, avec ses trois grands cloîtres et son église monumentale consacrée, en 1264, par le cardinal Guido Fulcodi, de Saint-Gilles, devenu plus tard pape sous le nom de Clément IV,

M. l'abbé Azais termine ainsi sa lecture :

« La topographie que nous a tracée M. Germain est le complément de sa belle *Histoire de la commune de Montpellier*. Il appartenait au savant historien de la cité de la reconstruire devant nous, dans une intéressante étude archéologique. Nul ne pouvait, aussi bien que lui, retrouver, à travers les constructions modernes, les vestiges de la ville du moyen âge. Il a su interroger tous ces débris confus du passé, ces fragments de murailles, ces ogives perdues dans les habitations nouvelles ; et les pierres elles-mêmes ont pris une voix pour lui raconter les souvenirs des vieux âges. Sous sa plume ingénieuse, l'ancien Montpelliéret est sorti de la poussière où il était couché, et il s'est dressé devant nous avec sa curieuse physionomie d'autrefois. L'auteur a su mettre à contribution de précieux documents, les archives municipales, celles de la préfecture, la chronique du *Grand et du Petit Thalamus*, les traditions locales, les indications archéologiques, et il a fait revivre l'antique cité avec ses monuments, ses institutions, sa vie primitive.

» Ce que M. Germain vient de faire pour Montpelliéret, il se propose de le faire aussi pour Montpellier ; ce sera une seconde histoire de cette ville, écrite dans les monuments, les restes de murs antiques et les pierres elles-mêmes.

» Après avoir parcouru avec tant d'intérêt cette belle étude topographique de notre docte confrère, ma pensée se reporte sur notre vieille cité de Nîmes, et j'appelle de tous mes vœux un semblable travail pour elle. Elle a déjà subi de grandes transformations ; ses boulevards, ses promenades, ses faubourgs, nés d'hier, ses deux nouvelles églises, lui donnent une physionomie moderne. Bientôt peut-être le marteau et la pioche pénétreront au cœur de la

cité pour y ouvrir de larges voies de communication. Bien des maisons auxquelles se rattachent des souvenirs historiques, ou qui conservent quelques vestiges d'ancienne architecture, disparaîtront pour faire place à des constructions modernes. C'est le moment de recueillir ces souvenirs, de faire l'inventaire de ces restes du passé, avant que la démolition ait achevé son œuvre. Ce que notre dévoué confrère, M. Pelet, a fait avec un zèle infatigable pour l'épigraphie romaine, pourquoi un autre ne le ferait-il pas pour la cité du moyen âge ?

» Je sais qu'un de nos confrères, M. Germer-Durand — il me pardonnera cette confiance — a conçu la pensée d'une étude semblable. Nul ne saurait, mieux que lui, remplir cette tâche. Il a compulsé nos archives, étudié les constructions anciennes, interrogé leurs blasons, recueilli des documents. Il connaît notre vieux Nîmes, et il est à même de nous en donner la description topographique. Mais qu'il se hâte, et qu'avant que la première pierre tombe, il achève un travail qui est digne de son érudition historique. Nous pourrions alors lui adresser ces paroles de Cicéron, à l'occasion de l'ouvrage de Varron sur Rome, que notre historien Ménard rappelle avec à-propos dans son histoire : « Nos, nostra in » urbe peregrinantes errantesque, tamquam » hospites, tui libri quasi domum deduxerunt, » ut possemus aliquando, qui, et ubi essemus, agnoscere (1) ». Nous étions étrangers dans notre patrie, nous étions égarés dans son enceinte ; grâce à vos soins, nous connaissons nos maisons, nous savons qui nous sommes et quelle ville nous habitons ».

(1) Cic., *Sec. Acad.*, n° 3.

L'Académie, sur la proposition de son président, nomme MM. de Daunant, Teulon, Maurin, Aurès, Germer-Durand et de Clausonne, membres de la commission qui sera chargée de régler le choix des lectures de l'année 1865-1866 à insérer dans le volume des mémoires de cette époque. Aux termes du règlement, M. le président fera partie, de droit, de cette commission.

L'Académie met à l'ordre du jour de sa prochaine séance l'élection de MM. de Larcy et Charvet, présentés pour candidats dans la séance du 29 décembre dernier : le premier, comme membre non-résidant ; le second, comme associé-correspondant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 9 février 1867.

Présents : MM. Deloche, *président* ; Teulon ; Plagniol ; baron de Daunant ; de La Farrelle ; Aurès ; Ollive-Meinadier ; Alph. Dumas ; abbé Azais ; Viguié ; C. Liotard ; Bigot ; Liquier ; Causse ; de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres-résidants.

Eug. Brun, associé-résidant.

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier est lu et adopté.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique, qui réclame le concours de l'Académie pour la création de collections scientifiques ou petits musées locaux, propres à faciliter l'étude de l'histoire naturelle dans les lycées et collèges.

L'Académie, en regrettant de ne pas trouver dans son propre sein des ressources qui la mettent à même de satisfaire directement au vœu du Ministre, a pensé qu'elle pourrait concourir indirectement et d'une manière utile à sa réalisation, en appelant l'attention de l'autorité municipale sur la pensée qu'il renferme.

En conséquence, l'Académie a délibéré qu'il sera écrit à M. le Maire de la ville de Nîmes pour lui soumettre l'idée dont s'agit, et lui demander s'il lui paraîtrait possible de détacher des collections d'histoire naturelle de la ville les objets qui s'y trouveraient en double, de manière à faire tourner ce superflu au profit de l'enseignement public, sans que, d'ailleurs,

les collections elles-mêmes en éprouvassent du dommage.

Pareille demande sera adressée aux directeurs ou ingénieurs des principaux établissements houillers ou métallurgiques de notre département.

Le secrétaire-perpétuel demeure chargé, en outre, d'informer M. le Ministre des délibérations prises par l'Académie.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Bulletin de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers, nos 109 et 110.

Actes de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, 2^e trimestre 1866.

Bulletin des travaux de la Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, année 1865-1866.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de Valenciennes, octobre 1866.

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France, 3^e trimestre 1866.

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, II^e série, tome VIII.

Il est procédé au scrutin convenu dans la dernière séance pour les candidatures de M. le baron de Larcy et de M. Charvet. A la suite de ce double scrutin, le titre de membre titulaire non-résidant est conféré au premier de ces Messieurs, et celui d'associé-correspondant au second.

M. E. CAUSSE rend compte à l'Académie d'un ouvrage de M. Hugues, président du Consistoire d'Anduze, intitulé : *Histoire de l'E-*

glise réformée d'Anduze, d'après des documents complètement inédits.

Après avoir jeté un coup d'œil rapide sur la Réforme, sur les événements qui l'ont précédée ou qui l'ont suivie, M. Causse examine l'œuvre de M. Hugues :

« L'auteur, dit-il, nous montre, avec une vérité saisissante, les luttes des nouveaux convertis contre les armées régulières de nos rois, les espérances qu'avait fait naître la promulgation de l'édit de Nantes, les déceptions, les misères de toute nature qui furent la conséquence de sa révocation, la foi des néophytes, les assemblées du désert.

» C'est un tableau varié où les événements se succèdent sans se ressembler ni se confondre, où chaque fait prend la place qui lui appartient, apportant avec lui son témoignage.

» Le style de M. Hugues, ajoute le rapporteur, est simple, limpide, correct; il s'élève rarement : c'est le calme, j'allais presque dire le froid de l'histoire ».

M. Causse rend hommage à la haute impartialité de l'auteur, impartialité qui n'était pas sans difficulté dans sa position; il met en relief les recherches très considérables auxquelles M. Hugues a dû se livrer.

Après cet exposé, M. Causse propose à l'Académie de conférer à M. Hugues le titre de membre titulaire non-résidant.

Cette proposition est appuyée par M. de La Farelle. Elle l'est aussi par M. Maurin, qui avait eu déjà occasion de prendre connaissance de l'ouvrage, et qui, retenu chez lui aujourd'hui par un deuil de famille, a écrit à l'Académie pour annoncer son intention de patronner la candidature de M. Hugues.

Cette candidature est, en conséquence, inscrite sur le registre.

M. VIGUÉ lit une étude de géographie historique sur l'ancienne Alexandrie, en prenant pour base le chef-d'œuvre classique en cette matière, la *Géographie* de l'écrivain grec Strabon.

La pensée qui a inspiré ce travail, c'est que l'Alexandrie intellectuelle et philosophique doit se retrouver en quelque mesure dans l'Alexandrie matérielle et géographique. Or, l'esprit général de l'école d'Alexandrie, c'est le syncrétisme, la fusion des idées de l'Orient et de l'Occident. Ce même esprit apparaît dans Alexandrie, considérée au point de vue extérieur et physique. Le caractère universaliste et syncrétique d'Alexandrie se montre, en effet, dans sa fondation par Alexandre, dont le rêve fut la fusion de l'Orient et de l'Occident; dans sa position géographique, Alexandrie touchant d'un côté à l'Europe, de l'autre à l'Asie; dans son commerce, qui amenait dans ses murs les représentants de toutes les nations; dans sa population, mélange des races diverses entraînées à la suite du héros macédonien; dans la haute et libérale sympathie des Ptolémées, qui attirèrent tous les savants étrangers; enfin, dans les institutions littéraires qui offraient à tous les esprits avides de science les monuments du savoir universel.

M. C. LIOTARD présente à l'Académie l'analyse d'une œuvre poétique nouvelle qui vient de paraître en idiôme provençal :

« Mistral, dit-il, vient de donner un frère à *Mireio*. — Riche de forme, brillante de ton, comme le premier poème, qui a jeté un si vif éclat sur le chantre de Maillane, cette nou-

velle œuvre semble , par la nature du sujet et par la grandeur de la pensée, affecter de plus hautes visées que son aîné.

» Calendal, simple pêcheur de la côte de Cassis, a rencontré, sur les hauteurs du mont Gibal, une femme d'une beauté splendide et surprenante, et en est tombé subitement épris ; mais elle se hâte d'arrêter les élans de la brûlante passion du jeune homme par l'indication des obstacles qui les séparent : Esterelle est du sang des comtes des Baux ; Esterelle est mariée : séduite par des dehors trompeurs, elle a épousé, en bravant la malédiction de son père, le comte Séveran, gentilhomme débauché, qui s'est fait chef de bandits, et qui désole, à la tête d'une troupe de réprouvés, comme lui, tous les parages de la Provence.

» Trahie et revenue de ses illusions, Esterelle s'est réfugiée dans la montagne, où elle s'est fait une existence à part ; habitant les grottes et les forêts, elle ne se montre que rarement, et comme une apparition surnaturelle. Calendal a cru d'abord avoir affaire à une fée : la *Fado Esterello*. Mais, au récit de ses malheurs, il conçoit le projet de se faire le vengeur et le nouvel époux de la princesse des Baux.

» S'élever par des actes glorieux à la hauteur de sa noble amie, rencontrer et tuer le comte Séveran, voilà désormais le programme et le but de sa vie. Esterelle entendra bientôt le bruit de ses hauts faits.

» Calendal accomplit dès lors, sous l'impulsion de cette grande pensée, et pour conquérir celle qu'il aime, une série de folles et gigantesques entreprises qui rappellent involontairement au lecteur tantôt les travaux d'Hercule, tantôt les exploits aussi fabuleux du héros de l'Arioste. On se croit, par mo-

ments, transporté au temps des grandes épopées du cycle de Charlemagne et des aventureuses prouesses de la chevalerie errante.

» A l'issue de chacun de ses exploits, Calendal vient rendre compte du succès à celle qui l'inspire et dont il espère ainsi se rapprocher de plus en plus. Esterelle lui montre chaque fois un but plus noble et plus élevé à atteindre : elle n'admire pas les triomphes de la force brutale ; elle commande l'accomplissement des grands devoirs : les services rendus à la patrie , à l'humanité sont seuls capables de toucher son cœur.

» Que fera cependant Calendal pour répondre aux exigences de cette nature éthérée ? Trouvera-t-il, comme Charles-Martel, l'occasion de refouler au delà des monts une horde de barbares, ou, comme le grand citoyen de Marseille, Libertat, d'écraser l'oppresser de son pays ?

» Le poète ne sortira pas du cadre de sa chère Provence, dont il connaît si bien tous les aspects ; il promènera son héros des bouches du Rhône aux bouches du Var. La forêt de l'Estéron, les gorges du Verdon retentiront du bruit de ses exploits.

» Au lieu des brillants tournois où les chevaliers accomplissaient, sous les regards des dames de la cour, d'élégantes passes d'armes ; au lieu des formes courtoises qu'on apprenait par les leçons ou les arrêts des cours d'amour , nous ne devons attendre , au sein de ces peuplades de pêcheurs de la côte de Provence, que des tableaux de mœurs rudes et grossières, ennoblis cependant par le souffle poétique qui anime et colore toujours la pensée du grand écrivain qui nous occupe ; sa langue est, comme il le dit, la langue des pâtres et des marins : c'est dans les mœurs et dans la vie de ces

deux races d'hommes qu'il va puiser les éléments de ses brillants tableaux. Sa parole portera l'empreinte des passions populaires, mais elle sera rayonnante et imagée, et comme illuminée par les feux du grand soleil qui dore et brûle parfois les arides côtes de la Provence.

» Avant d'aborder les deux grandes compositions de *Mireïo* et de *Calendaou*, Mistral s'est fortement abreuvé aux sources de l'antiquité : s'il s'est qualifié, en tête de son premier poème, *umble escoulan dou grand Oumèro*, vous allez voir qu'il possède aussi bien son Virgile :

» De même que le début de l'*Enéide* nous reporte aux gracieusetés des *Bucoliques*,

Ille ego qui quondam gracili modulatus avena...,
le début de *Calendaou* est un souvenir ou un rappel de *Mireïo*, œuvre charmante, où l'idylle tient une large place :

Ieu d'une chato enamourado,
Aro qu'ai dit la maou-parado,
Cantarai, se Diou vou, un enfan de Cassis.

» Si je retrouve, dans la chanson de Magali, un souvenir des transformations de Protée, le vieux pasteur des troupeaux de Neptune, les jeux du roi René, les joûtes sur mer me reportent aux descriptions du 7^e livre de l'*Enéide* : les jeux funèbres célébrés en Sicile à l'occasion de la mort d'Anchise.

» Les formes du poème de *Mireïo* se reproduisent identiques dans le poème de *Calendaou* : même coupe, même rythme ; les tableaux seulement sont changés.

- » Nous avons eu, dans *Mireïo* :
- » La Cueillette des olives ;
- » L'Arrivée des Moissonneurs ;
- » La Descente des Bergers ;

- » La Course de taureaux ;
- » La Fête des Saintes-Maries.
- » Nous aurons, dans *Calendaou*, comme parties correspondantes :
- » Les Armements des Pêcheurs ;
- » La Tuerie des thons dans la madrague ;
- » La Joûte sur mer ;
- » L'Orgie des contrebandiers ;
- » La Fête-Dieu d'Aix.

» Ne demandons pas à Mistral des descriptions éthérées, les dissertations spiritualistes qui sont les sujets ordinaires du chantre des *Harmonies* et des *Méditations*. Sa muse pourra bien, de temps en temps, reproduire les grâces naïves de ses confrères et compatriotes, Roumanille et Aubanel ; mais il se trouve bien mieux à l'aise dans les peintures fortes et sauvages de la lutte contre les hommes farouches ou contre les éléments déchainés.

» La nature de son génie, la langue qu'il parle, les tableaux qu'il affectionne, enchainent Mistral à sa chère Provence ; et il a trouvé jusqu'à ce jour dans ce coin du monde des éléments d'intérêt suffisants, et matière aux plus riches descriptions.

» Elles abondent dans *Calendaou* : la plus vigoureuse et la plus hardie est, sans contredit, la scène de folles réjouissances et de débauche au château d'Eyglun (chant XI^e), où le comte Séveran s'efforce de pervertir, par les convoitises de la table et de la chair, l'âme et les sentiments de Calendal, qui se maintiennent, sous l'influence et les encouragements d'Esterelle, dans les sublimités de la plus austère vertu. Il y a, dans la peinture de cette orgie, une fougue étonnante et une merveilleuse abondance de riches détails.

» Les épisodes tirés de l'Histoire des Femmes illustres et galantes de la Provence, ra-

contés à l'occasion des peintures décoratives des faïences de Moustiers, sont empreints d'un charme ravissant; c'est par là que le chant XI^e se revêt, comme les autres, d'une délicieuse teinte de couleur locale.

» La lutte finale, où périt le comte Séveran dans le siège et l'incendie de la montagne, est pleine de grandeur et de sombre majesté.

» Je ne prétends pas que tout soit également beau et irréprochable dans le nouveau poème de Mistral.

» A ne considérer que la disposition de l'œuvre, on pourra trouver que le comte Séveran, qui nous est donné pour un sacripant ne craignant ni Dieu ni diable, pousse bien loin la complaisance, en se laissant conter, pendant la moitié du livre, les prouesses d'un jeune homme venu tout exprès pour le braver et exciter sa colère, et qu'il devrait tarder moins longtemps, comme il s'y décide à la fin, à le faire jeter dans une basse-fosse.

» A ne se préoccuper que de l'expression, il en est plus d'une qui me paraît justifier certain reproche fait aux poètes provençaux, de prendre quelquefois hors de leur propre fonds quand un terme leur fait défaut. Je n'oserais affirmer que la langue de Mistral lui-même soit tout à fait *princesse* et ne doive absolument rien aux idiomes modernes. J'avouerai encore que l'expression *lou jouine Eros* (Le jeune héros) représente plutôt l'amour adolescent (Eros) que le vaillant écuyer d'Alcide et de Thésée.

» On pourra reconnaître, en général, à la lecture de *Calendaou*, que les développements sont trop considérables en regard du fond des choses, et hors de proportion avec les sujets traités.

» L'épisode de la conquête des rayons de miel

fait penser à une espièglerie d'enfant dénichant des merles, malgré les détails épouvantables des difficultés de l'entreprise. La dévastation de la forêt de mélèzes du mont Ventoux, et la dispersion des abeilles de la roche de cire, qui remplissent le chant VII^e du poème, me paraissent les inventions les moins heureuses.

» La première de ces vaillantises par lesquelles Calendal a cru gagner les bonnes grâces de sa dame, est fortement blâmée par Esterelle, qui s'est faite la protectrice des forêts. Elle donne lieu à une échappée d'économie agricole, où la prétendue fée indique les ravages des torrents descendant des montagnes dénudées, comme un effet du courroux de la nature, outragée par l'œuvre du déboisement.

» Ce qui répond mieux aux exigences de la fée inspiratrice des grandes vertus, c'est le triomphe sur le génie du mal représenté par la capture du brigand Marco-Maou; c'est la pacification des deux camps des compagnons du devoir, qui cessent, à la voix de Calendal, une guerre d'extermination. Dans cet épisode vient prendre place un exposé intéressant de l'œuvre du compagnonnage rattachée à la fondation du temple de Salomon.

» Tout cela est traité de main de maître et dans un langage hardi, vigoureux, noble et saisissant.

» Avec tous ses mérites, cette œuvre puissante peut-elle se permettre de franchir le cercle étroit où elle a chance d'être actuellement comprise : la Provence et le Languedoc ? — Forcera-t-elle tout le monde des lettrés à l'étude d'une langue, où la plupart s'obstinent à ne voir qu'un stérile effort vers une renaissance impossible ?

» Nous ne le pensons pas.

» *Calendaou*, comme *Mireïo*, ne sera com-

pris et apprécié que par les populations de la France méridionale — et je suis heureux d'être du nombre.

» Pour les autres — et c'est dommage — ce sera toujours œuvre d'érudit, quand ils en voudront prendre la peine, de rechercher et de constater ce que renferment de sève et de splendeur ces strophes pleines d'images étincelantes.

» Faute de pouvoir saisir l'accent prosodique accusé par la prononciation locale, la compréhension des harmonieux effets du langage provençal leur sera toujours lettre close.

» Je ne doute pas cependant que les mêmes critiques, si prompts à reprocher à Mistral de s'obstiner dans le culte d'une langue prétendue morte, qui le considèrent comme attardé et perdu dans un sentier sans issue, ne fussent tout disposés à l'admiration, si la même œuvre était exhumée par MM. Guessard ou Paulin Paris de la poudre du moyen-âge.

» Ce n'est pas à nous, messieurs, de faire ni réserves ni objections de cette nature. Nous sommes tous Languedociens, ou à peu près : jouissons de notre privilège, et estimons-nous heureux de rencontrer, dans des productions de la valeur de celles de Mistral, l'occasion d'une jouissance délicate et peu commune.

» J'exprime, en finissant, un désir et un espoir : nous concédons le titre d'*associé* aux hommes d'élite qui se révèlent à nous par des communications qui répondent aux goûts ou aux aspirations de chacun de nous. Nous avons concédé ce titre, sans qu'ils l'aient brigué, à MM. Jeannel et Revillout, à la suite de leur généreuse incursion dans notre ville, il y a deux ans.

» A peu près à la même époque, nous nous sommes rattaché Roumanille, un des plus intrépides vulgarisateurs de l'idiome provençal. Qu'il me soit permis de demander la même distinction pour Mistral, le plus brillant et le plus glorieux de ses interprètes ».

Cette proposition de M. Liotard est appuyée par MM. Azaïs et Bigot, et la candidature de M. Mistral au titre d'associé-correspondant est inscrite sur le registre.

M. LIQUIER lit la traduction suivante de l'ode d'Horace : *Parcus Deorum cultor*, la 34^e du livre I :

Trompé par les lueurs d'une folle sagesse,
J'ai longtemps négligé ce que l'on doit aux dieux ;
Mais je tourne aujourd'hui ma voile vers les lieux
 Doù l'erreur m'éloigna sans cesse.
Car le Dieu, qui ne fend de traits éblouissants
Que des cieus dont l'espace est voilé par la nue,
A poussé dans l'azur de la vaste étendue
 Son char et ses coursiers tonnants.
Tout ~~en~~ a tressailli ; les profondeurs de l'onde,
La masse de la terre et les fleuves errants,
Le Styx, le noir Ténare et ses gouffres brûlants,
 Et l'Atlas, limite du monde.
A changer nos destins le bras des dieux est prompt ;
Ce qui rampe est grandi, ce qui plane succombe,
Et la fortune arrache au monarque qui tombe
 Son bandeau pour un autre front.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 23 février 1867.

Présents : MM. Deloche, *président* ; Teulon ; Maurin ; de La Farelle ; baron de Daunant ; Pagézy ; Aurès ; Ollive-Meinadier ; C. Liotard ; Révoil ; Bigot ; Courcière ; Liquier ; Gaspard ; Causse ; de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres-résidants.

Quesnault-Desrivères, associé-résidant.

Le procès-verbal de la séance du 9 février est lu et adopté.

Il est donné lecture de la correspondance :

Une circulaire de M. le ministre de l'instruction publique, du 5 février dernier, annonce que la distribution des récompenses accordées aux sociétés savantes des départements, à la suite du concours de 1866, aura lieu à la Sorbonne, le 27 avril prochain. Cette distribution sera précédée de quatre séances de lectures publiques. La circulaire fait connaître les conditions auxquelles ces lectures seront soumises.

Une lettre du même ministre, du 21 février, en accusant réception de 25 exemplaires des derniers mémoires de l'Académie, destinés à diverses sociétés savantes, fait observer que cet envoi aurait dû être précédé d'une lettre d'avis, avec liste générale des sociétés destinataires. M. le ministre envoie une instruction qui indique les formalités à suivre pour la transmission gratuite, sous son couvert, des publications des sociétés.

M. le baron de Larcy et M. Charvet ont écrit à l'Académie pour la remercier de leur nomination.

En réponse à la lettre relative à la création, désirée par le ministre, de petits musées locaux dans les lycées et collèges, pour l'enseignement de l'histoire naturelle. M. le maire de Nîmes écrit qu'il eût été heureux de concourir à la réalisation de ce projet, mais que les collections de la ville ne contiennent aucun objet en double qui puisse être détaché.

Une lettre de M. le directeur des mines de la Grand-Combe, sur le même sujet, annonce que des mesures seront prises pour envoyer, dans quelque temps, des échantillons de divers fossiles et des roches les plus caractéristiques des concessions houillères de la Société.

MM. Pagézy, Aurès et Liotard déposent sur le bureau, pour être soumise à l'observation des formalités prescrites par l'article 89 du règlement, une proposition écrite ayant pour objet d'élever de dix à quinze le nombre des associés-résidants.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants reçus depuis la dernière séance :

Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine, 1866.

Annales de la Société académique de Nantes, 1866, 1^{er} semestre.

Revue archéologique du Midi de la France, n^o 9, janvier-février 1867.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 2^e trimestre 1866, n^o 52.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, décembre 1866.

Bulletin des séances de la Société d'agriculture de France, III^e série, tome II, n^o 1.

Séance publique de la même Société.

Journal d'agriculture pratique et d'économie rurale pour le Midi de la France, octobre, novembre et décembre 1866.

M. RÉVOIL rend compte à l'Académie des objets plus ou moins précieux trouvés en grand nombre dans les sépultures mises à découvert par les fouilles qui viennent d'être commencées à l'île d'Orange, en face de la porte d'Auguste, pour la construction de la nouvelle église de Saint-Baudile.

« Les nécropoles de l'antiquité, dit-il, précédaient presque toujours l'entrée des grandes cités. Cette coutume romaine, mentionnée par les auteurs anciens, se confirme chaque jour par de nouveaux exemples.

» A Rome, la *Via Appia* étalait de superbes mausolées sur une longueur de dix milles en avant de la porte *Appienne*; à Pompéï, la voie des tombeaux, traversant le faubourg *Augusto-Félix*, servait d'avenue à la porte d'Herculanum, et à Pouzolles, la *Via Campana*, comme à Baïes le *mercato del Sabato*, étaient bordés de tombeaux.

» L'orgueil des familles ne fut pas étranger sans doute à cet usage dans les villes de l'antique Italie, voisines de Rome, et même dans les colonies moins opulentes; bien que des citoyens éloignés du faste partageassent sans doute le vœu exprimé par Properce, qui, désireux de reposer en paix, loin des regards, loin du bruit des cités, s'écriait :

Non juvat in media nomen habere via.

» Jusqu'à ce jour, nous n'avons retrouvé, autour de notre cité, que des cippes fort sim-

ples, ou des sépultures bien modestes comme apparence.

» Cependant la découverte récente, dans les fouilles de la nouvelle église de Saint-Baudile, de quelques sépultures antiques remplies d'objets riches et précieux, nous permet aujourd'hui de supposer que Nîmes avait, comme Arles, des *Champs-Élysées*, et peut-être aussi sa voie des tombeaux, en avant de la porte d'Auguste.

» Toutes ces sépultures, renfermant des os incinérés, appartiennent à l'époque de l'usage romain, qui dura chez nous pendant près de trois siècles, en commençant sous l'empire des Césars.

» La coutume de brûler les corps, dit l'abbé Cochet, dans son ouvrage remarquable de la *Normandie souterraine*, n'a pu s'appliquer qu'aux classes riches ou aisées de la société gallo-romaine; car enfin, il fallait avoir un peu de fortune pour faire face à des funérailles toujours somptueuses par les éléments mêmes qui les composaient. Il y avait des frais de bûcher (*ustrinum*), de bustiaire, de pleureuses (*præficæ*), de parfums, de libations et de bois sacré. Ce bois était du larix, du pin, du frêne, du cyprès, et surtout de l'if, si cher à nos ancêtres qu'ils ont voulu en planter dans leurs cimetières, afin d'ombrager leurs tombes pendant des siècles. Quant aux parfums et aux libations, nul doute qu'on n'en jetât sur le corps embrasé; car, dans tous nos cimetières romains, nous avons reconnu au fond des vases un gravois provenant du foyer éteint.

» Plusieurs des sépultures de l'île de l'Orange étaient formées d'auges en pierres carrées ou rectangulaires. Pour l'une d'elles, on s'était servi d'un *dolium* dont on avait cassé la partie supérieure pour en former un couvercle. L'ab-

bé Cochet cite plusieurs types pareils , qu'il a découverts en Normandie. Enfin, deux étaient faites avec des briques plates de grand moule , d'un arrangement tout particulier.

» Je laisserai à notre honorable confrère , M. Aurès , le soin de vous parler de ces dernières tombes ; il a pu en voir au moins les traces et les empreintes dans la terre, et nous lui devons le moulage d'un de ces sarcophages en poterie.

» Je me suis réservé , seulement , le soin de faire connaître à l'Académie les objets précieux trouvés en grand nombre dans ces sépultures. Leur usage et leur rareté donneront , j'espère, quelque intérêt à cette rapide description ; et cependant elle sera encore bien incomplète , car il m'a été impossible de recueillir des renseignements assez authentiques pour inventorier séparément chacune de ces tombes ; ce qui eût été important, au point de vue archéologique. Je n'ai quelque certitude à cet égard qu'en ce qui concerne la tombe d'une jeune fille, dont je vous parlerai tout à l'heure. Encore M. Aurès croit-il que, en avant de l'auge en pierre qui renfermait les restes de cette enfant, s'élevait une sorte de stèle portant une inscription qui aurait été brisée par les ouvriers.

» Voici donc l'inventaire de ce sépulcre intéressant ; il contenait :

Une grande urne en verre bleu avec son couvercle , remplie à moitié d'ossements calcinés. Dans cette urne se trouvait un anneau d'or, orné d'une pierre gravée représentant un Amour ; cette bague ne pouvait aller qu'au petit doigt d'un enfant de six ans.

» On a retiré également de cette tombe deux vases en verre , avec col allongé et anses , classés parmi les *unguentaria* ;

» Un *infundibulum* et un vase à col très allongé, tous deux en verre ;

» Un petit rhyton et deux petites coupes en verre ;

» Une patère en verre ;

» Une boîte à parfum ou à fard, en bronze ;

» Une petite lampe en bronze avec manche formant croissant ;

» Deux poignées de plateau d'une balance avec ses chaînettes en bronze ;

» Une fiole à parfum en bronze avec son couvercle ;

» Un petit *ceriolarium* en bronze ;

» Deux strigiles dans leur anneau, en bronze ;

» Une spatule de bain en os ;

» Un petit rat en os, un petit chien et un petit bas-relief en ambre rouge.

Commençons la description de ces objets par ce dernier, vrai chef-d'œuvre d'art. Il représente, sur l'une de ses faces, une sorte de caverne : un lion lacère de ses dents et de ses griffes le corps d'un homme qu'il a terrassé ; la lionne, debout derrière ce petit groupe, contemple cette scène avec impassibilité. Une panthère, ou plutôt un lionceau, rampant sur la crête de cet antre, semble convoiter sa part du butin et vouloir s'élaner à son tour sur la victime. Au revers de ce bas-relief, un lapin sort d'une fente de rocher.

» J'ai pu recueillir sur ce dernier objet l'opinion du R. P. Garrucci. Dans une visite qu'il a bien voulu me rendre et dont j'ai fait, avec une joie de disciple, une longue leçon d'archéologie, le savant romain me disait avoir trouvé, à Palestrino et dans quelques tombeaux étrusques, de petites figurines en ambre, mais jamais aussi importantes ni aussi merveilleusement travaillées.

» L'ambre, se'on Pline, était placé dans les sépultures romaines pour chasser le mauvais air et éloigner les mauvais esprits.

» Nous avons tous vu, dans les mains de nos enfants, ces petites grenouilles garnies d'une barrette passée dans une corde à boyaux tordue pour faire ressort et retenue à peine à son extrémité par de la poix. Le petit rat en os qui servait à la jeune Romaine est un jouet presque semblable.

» Quelle touchante coutume que celle de placer ainsi, auprès des restes de ces êtres chéris, les jouets qui avaient récréé leur jeune âge! Plus d'une mère de nos jours ne fait-elle pas le sacrifice d'un souvenir aimé de son enfant pour le mettre près de lui dans sa dernière couche, comme s'il devait se réveiller encore et le reprendre avec joie dans ses petites mains, pour charmer la solitude de la tombe?

» L'*infundibulum* en verre de ce sépulcre est un vase très rare; les Grecs donnaient le nom de $\chi\acute{\omega}\nu\eta$ à cette sorte d'entonnoir, qui devait servir d'alambic pour distiller des plantes aromatiques ou médicales dans la fiole au long cou qui l'accompagnait. Ce vase servait aussi, d'après Pline (*Hist. Nat.*, xxiv, 85), à aspirer de la vapeur pour guérir de la toux: on plaçait l'extrémité étroite sur la bouche et l'autre sur l'objet d'où s'élevait la vapeur.

» Le musée de Naples possède un *infundibulum* pareil, gravé dans l'ouvrage sur *Herculaneum et Pompéi* de Roux, tome vii, page 147 et planche 78. Nous trouvons, dans cette gravure, trois types d'autres vases dont nous parlerons plus tard.

» Le rhyton en verre, malheureusement ébréché, et plus petit que ceux employés dans les repas funèbres comme vases à boire,

servait à verser de l'huile ou des essences sur les mets préparés.

» C'est à tort que très souvent on a prétendu que les petits trépieds en bronze en forme de candelabres servaient de support aux petites lampes trouvées dans les ossuaires. Le *ceriolarium* (son nom l'indique) servait à brûler de petits cierges en cire piqués à son extrémité. Celui de la tombe de la jeune Romaine est assez élégant ; sa tige représente une branche avec les attaches coupées de ses rameaux. Au bout de la tige de ce petit trépied, était quelquefois fixée une sorte de petite coupe servant à brûler de la graisse mêlée avec des parfums ; il se nommait alors *sebaculum*, du mot *sebum*, suif. On plaçait le *ceriolarium*, avec la cire allumée, dans le sarcophage, avant de déposer les ossements du défunt dans la sépulture, pour purifier l'air ; c'était comme une sorte de consécration.

» L'ensemble des autres objets découverts dans les tombeaux gallo-romains de l'île de l'Orange formerait presque un petit musée, tellement ils sont nombreux et admirablement conservés.

» Nous trouvons,

1^o Parmi les objets en verre :

» Sept urnes blanches ou bleues, de grande dimension, avec leurs anses légères et élégantes, et toutes remplies d'ossements incinérés ;

» Huit fioles pansues, au col allongé avec anses ;

» Six vases à parfum ;

» Sept *unguentaria*, improprement appelés lacrymatoires ;

» 2^o Parmi les objets en bronze :

» Deux *ceriolaria* ;

» Deux petites lampes avec anses en forme de croissant ;

» Une spatule pour puiser les parfums dans les *unguentaria* ;

» Deux *scaphia*, ou patères destinées à l'usage des thermes ;

» Deux fragments de coquilles en bronze, ayant servi à faire cuire les mets du repas funèbre.

» A cet inventaire, il faut ajouter :

» Huit vases et une grande cassole en terre ;

» Quatre lampes en terre ;

» Quatre boîtes à parfum ou à fard en os, de forme cylindrique ;

» Une coupe en terre de Samos ;

» Une plaque d'ardoise de 14 centimètres sur 10 centimètres.

» On m'a donné aussi comme authentique le classement des objets suivants trouvés dans une des tombes en briques :

» Elle contenait :

» Deux urnes en verres remplies d'ossements incinérés ;

» Deux *ceriolaria* ;

» Deux fioles carrées, à col allongé et anses en verres ;

» Les deux coquilles, les deux *unguentaria*, et les deux lampes précités ;

» Un vase dit *sténostome* ;

» Trois coupes en terre ;

» Deux lampes en bronze ;

» Un *scaphium* de même métal ;

» Un fuseau, des aiguilles à tricoter, des épingles à cheveux et d'autres dites *discernicula*, et une ardoise.

» Examinons, parmi ces objets, ceux qui présentent un intérêt particulier :

» D'abord la spatule en bronze, ayant une de ses extrémités arrondie pour étendre l'on-

guent sur la peau et l'autre en forme de cure-oreille (*auriscalpium*).

» Les boîtes cylindriques en os, faites au tour, renfermant les parfums, le fard, sont d'une forme élégante. On les appelait *acerræ*; elles contenaient aussi l'encens qu'on répandait sur le bûcher.

» Les épingles à cheveux en ivoire (*acri-ri-nales*) se passaient dans les tresses ou les rouleaux formés derrière la tête, et servaient à les maintenir.

» Dans le petit faisceau de ces objets de toilette, on en remarque un dont l'extrémité représente Vénus tenant sa chevelure dénouée; d'autres épingles, plus longues, appartiennent à l'espèce dite *discerniculum*. Les dames romaines s'en servaient pour séparer leurs cheveux sur le milieu de la tête : le peigne achevait ensuite la disposition de leur coiffure.

» Il me reste à vous parler de cette plaque d'ardoise sur laquelle étaient peut-être inscrites quelques paroles d'adieu — effacées par le temps ou par la manche de l'ouvrier — et des deux plaques en ivoire qui semblent profiler les formes d'un griffon ; la partie supérieure de ces plaques était dentelée, et leur partie inférieure réunie par deux traverses.

» Était-ce là une sorte de double chevalet servant à tendre des cordes métalliques ou sonores, ou plutôt un petit métier garni de fils tendus pour une sorte d'ouvrage de femme? Je n'ai rien vu d'analogue dans les collections antiques. Je ne puis cependant admettre que ce soient les extrémités d'une boîte à bijoux, d'une *pyxis*.

» Vous le voyez, Messieurs, voilà une ample moisson qui va enrichir les vitrines du musée de Nîmes.

» Tout ce que nous possédons de plus beau

dans les produits de l'art antique provient des tombeaux (1). Les théâtres, les temples, les palais, les villas, les maisons de l'ancien monde, ont été pillés et détruits par les mains des barbares ; tous les vases que renfermaient ces édifices ont péri avec eux, et nous ne retrouvons aujourd'hui sous leurs ruines que d'admirables fragments qui nous font davantage regretter leur perte. Il n'en est pas ainsi de la tombe ; elle nous rend intact le dépôt qui lui fut confié par la piété des peuples. Entourée du respect des générations, elle a vu couvrir son fragile contenu de cette vénération que lui ont vouée partout et toujours les diverses nations du globe. »

» L'Académie apprendra avec satisfaction que, sur la proposition de quelques membres du conseil municipal de Nîmes, cette assemblée a émis le vœu que les fouilles de l'île de l'Orange soient poursuivies. On ne peut qu'applaudir à une pareille pensée, car le succès des premières recherches assure presque de nouvelles et précieuses découvertes.»

M. AURÈS, à la suite de ce compte-rendu, présente à l'Académie l'un des deux tombeaux en tuiles découverts en creusant les fondations de la nouvelle église Saint-Baudile.

Ce petit monument est composé de sept tuiles plates (*tegulae*) et d'une tuile creuse (*imbrex*). Ces tuiles sont disposées de la manière suivante :

Une repose directement sur le sol, quatre sont placées de champ, suivant les quatre côtés de cette première tuile, et les deux dernières sont mises par dessus le tout, de ma-

(1) Cochet, *Archéol. céramique*.

nière à figurer un couvercle , les rebords sail-
lants de toutes les tuiles étant constamment
tournés du côté extérieur.

En dernier lieu , la tuile creuse sert à re-
couvrir le joint qui existe, au milieu même du
couvercle, à la réunion des deux tuiles plates
qui le forment.

Ces diverses tuiles avaient été plus ou
moins brisées par les ouvriers du chantier ;
mais leurs fragments ont été soigneusement
recueillis par M. Aurès, et, en les ajoutant les
unes aux autres, il a pu, avec le secours du
sieur Pocheville , artiste mouleur aussi habile
qu'intelligent, parvenir à reconstituer le mo-
nument tout entier.

Ce travail a été exécuté pour le compte
et aux frais du Musée impérial de Saint-Ger-
main, aux galeries duquel il est destiné.

M. TEULON donne lecture d'une traduction
en vers du second chant du poème de Lucrèce.
En voici le début :

Il est doux, quand les vents troublent les mers pro-
[fondes,
De contempler du port, luttant contre les ondes,
Les pâles matelots que la mort va saisir.
Non pas que leurs tourments soient pour nous un
[plaisir ;
Mais on aime à sentir, dans ce moment suprême,
De quels maux le destin nous affranchit nous-
[même.

Il est doux, quand on est à l'abri du danger,
De voir des légions au combat s'engager.
Mais rien n'est aussi doux que d'élever sa vie
Jusqu'au temple serein de la philosophie ;
De regarder de là les mortels soucieux
Errer dans les chemins qui s'offrent à leurs yeux,
Esclaves insensés de l'ardeur qui les presse,
Disputer de talents, de rang et de noblesse,
Et consumer les jours et les nuits en efforts
Pour de vaines grandeurs ou de honteux trésors.

Misérables humains ! aveugles que vous êtes !
Dans quelle obscurité, parmi quelles tempêtes
S'écoule votre vie et son rapide cours !
Au cri de la nature, hélas ! vous êtes sourds,
Elle qui ne prescrit à votre obéissance
Que d'être sains de corps et sains d'intelligence,
D'écarter la douleur, et de vous maintenir
Sans chaînes du présent, sans peur de l'avenir.

Nos besoins sont bornés : il faut peu de richesses
Pour bannir la souffrance et les noires tristesses,
Et procurer aux sens des plaisirs savoureux :
Ce peu suffit toujours à rendre l'homme heureux.
Si, pour lire aux banquets dont ces nuits sont

[repues,

Tu ne possèdes pas ces superbes statues
Qui tiennent à leur main des feux étincelants ;
Si l'or ne pare pas tes foyers opulents ;
Si la lyre en tes murs ne se fait pas entendre ;
Mollement étendu sur l'herbe fraîche et tendie,
A l'ombre d'un grand chêne, aux bords des clairs

[ruisseaux,

Tu peux, du moins, goûter un tranquille repos ;
Surtout quand la saison n'a rien qui ne soule,
Et de l'éclat des fleurs émaille la prairie.
Mais si la fièvre en toi jette son lent poison,
Malade, espères-tu trouver ta guérison
Sous la robe de pourpre et sous le laticlave,
Plutôt que sur le lit du pauvre ou de l'esclave ?

Puisque le plus haut rang, la gloire, les trésors
Ne sauraient des douceurs garantir notre corps,
Ces biens ne sont pas moins inutiles à l'âme.

Quand tu vois bouillonner, comme un fleuve de

[flamme,

Dans la plaine épandus des bataillons nombreux
Déployant au soleil leurs étendards poudreux ;
Lorsque tu vois la mer écumer à la cime
Sous le poids des vaisseaux manœuvrant sur

[l'abîme ;

Crois-tu que l'appareil des fières légions
Mette en fuite l'amas des superstitions ?
Crois-tu que de la mort la peur s'évanouisse,
Et que ton âme en paix d'elle-même jouisse ?

Si les soucis rongeurs ne disparaissent pas
En présence du fer et du bruit des combats ;
Si des maîtres du monde ils forment le cortège ,
Suivant toujours les rois comme par privilège ;
S'ils ne sont pas chassés par les rayonnements
De l'or ou la splendeur des riches vêtements ;
Qui peut douter, devant ce mal qui nous obsède,
Que la raison ne soit le plus puissant remède ;
Surtout lorsque la vie est un sentier obscur,
Où les hommes jamais ne marchent d'un pas sûr ?

Car, comme les enfants qu'aveugle la nuit sombre
Tremblent à chaque objet qu'ils ont touché dans
[l'ombre ,
De même, vieux enfants, à la clarté des cieux ,
Tout glace nos esprits, épouvante nos yeux .
Contre ce vain effroi, cette erreur si profonde,
Sans emprunter l'éclat du grand flambeau du
Je vais de la nature étudier les lois, [monde ,
Interroger son âme et recueillir sa voix.

M. DELOCHE communique à l'Académie une curieuse application de sa théorie précédemment exposée sur la manière dont le choléra se propage dans la ville de Nîmes. Cette application consiste en ce que la section 2 et la section 6 sont plus exposées aux atteintes de l'épidémie, lorsque, pendant sa durée, les vents du Nord ont prédominé sur les vents du Sud. Ce résultat théorique est confirmé par l'expérience.

M. AURÈS rend compte à l'Académie de la découverte récente d'un étalon du pied gaulois, sur une romaine antique en bronze, à côté d'un étalon du pied romain, et communique à cette occasion à la Compagnie une note qu'il destine aux lectures publiques de la Sorbonne et qui se rapporte à la légende à l'aide de laquelle on attribue aujourd'hui à Charlemagne la détermination de la longueur du

ped-de-roi, en supposant qu'il a pris, pour fixer la longueur de cette unité de mesure, la longueur même de son pied.

Depuis la découverte, dans les conditions qui viennent d'être indiquées, de cet étalon du pied gaulois, l'explication de la légende semble facile à M. Aurès, parce qu'il résulte, à son avis, d'une manière certaine, du seul fait de l'existence simultanée du pied gaulois et du pied romain, dans les Gaules, pendant toute la durée de l'occupation romaine, que de graves embarras ont dû surgir, dans la suite, à cause de la différence qui existe entre les longueurs de ces deux unités de mesure.

Il lui paraît dès lors très rationnel de croire que Charlemagne, qui a tant fait pour constituer fortement son empire, a tenu à y rétablir une seule unité métrique et qu'il a donné naturellement la préférence à la plus ancienne des deux.

Il admet ainsi, sans aucune peine, que la dénomination de *Pied de Charlemagne* a pu être substituée dans la suite à celle de *Pied Gaulois*, et qu'en dernier lieu, lorsque l'ancienne origine de ce pied a été oubliée à son tour, des hommes ignorants ont pu être conduits à donner à cette locution abrégée : *Pied de Charlemagne*, la signification absurde que la légende lui attribue aujourd'hui.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 9 mars.

Présents : MM. Deloche , *président* ; Maurin , Pagézy , Aurès , Ollive-Meinadier , Viguié , Liotard , Bigot , Liquier , Causse , membres-résidants.

M. Jeanjean , membre non résidant.

MM. Brun, Albert Meynier , E. Im-Thurn , Ginoux, associés-résidants.

En l'absence de MM. de Clausonne et Azaïs , empêchés , M. Liotard est invité à remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 23 février est lu et adopté.

M. Alphonse Dumas a écrit à l'Académie pour lui communiquer la mort de M. Benjamin Valz, un de ses membres honoraires , ancien directeur de l'Observatoire de Marscillo. L'Académie charge son secrétaire de témoigner sa vive sympathie à la famille de M. Valz, dans cette douloureuse circonstance , et délibère que ses registres contiendront l'expression de son profond regret de la perte d'un membre aussi distingué , qui s'était fait, par ses travaux astronomiques, une place remarquable dans le monde savant.

Il est donné lecture d'une lettre de la Société des sciences historiques de Semur (Côte-d'Or), qui annonce l'intention d'échanger ses publications avec celles de l'Académie.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Revue des Sociétés savantes des départements, 4^e série, tome IV, novembre et décembre 1866.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1866, n^o 4.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la Société de Valenciennes, 18^e et 20^e année, n^o 11.

Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances des 4, 5 et 6 avril 1866. — Histoire, Philologie et Sciences morales, 1 vol. in-8^o de 506 pages. — Impr. impér., 1867.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur, 2^e année, 1865.

Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, tome xxviii^e, 2^e fascicule; tome xxix^e, 1^{er} et 2^e fascicules.

Analyse et synthèse de l'épidémie cholérique, par le docteur Selim. Ernest Maurin.

Bulletins de la Société médicale d'émulation de Paris.

Mémoires de la Société dunkerquoise, 1865-1866, 11^e volume.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1865.

M. E. IM-THURN fait une lecture sur l'art de la peinture. Il raconte comment il a pris naissance, il en signale les apparitions les plus glorieuses ; et, de là, il arrive rapidement à l'art contemporain, le détaille plus spécialement dans sa vie, ses tendances, son activité en Allemagne, et le personnifie enfin dans trois figures importantes qui le résument : Cornélius, Owerbeck et Kaulbach. Il s'arrête particulièrement à la description du tableau des quatre cavaliers apocalyptiques, la peste,

la guerre, la famine et la mort, « bataille formidable livrée à l'humanité par les anges » de la colère », et la plus belle œuvre de Cornélius, celle où il se montre le plus véritablement élevé et possédé du vieil élément national.

M. CH. LIOTARD fait la lecture suivante, à l'occasion d'un article récent de M. Léonce de Lavergne sur les octrois :

« Je n'ai pas l'habitude, dit-il, de vous entretenir d'études économiques : cette science, un peu nouvelle, n'est pas précisément dans mes goûts, et m'est, partant, peu familière. J'ai été toutefois tellement saisi de ce qu'il y a de contestable, j'oserai dire d'inadmissible, dans les idées émises par un penseur très distingué, M. Léonce de Lavergne, sur le moyen de remplacer l'octroi, que je ne saurais résister au désir de le combattre.

» M. de Lavergne, se référant aux opinions de MM. Frédéric Passy, Cochut, Bénard, etc., insérées au *Journal des Economistes*, dans le sens de l'abolition des octrois, donne une complète adhésion à leurs théories. Ces messieurs paraissent avoir fait des raisonnements très concluants, pour établir combien peut être regrettable parfois, dans ses effets, ce genre de perception. Ce n'est pas ce que je veux contester, pour le moment du moins ; mais ils s'arrêtent devant les difficultés du remplacement ; car tout le monde est d'accord sur la nécessité de fournir aux communes des ressources nouvelles en compensation.

» C'est ici que M. de Lavergne arrive pour compléter le système des économistes ses confrères. La difficulté signalée par ces messieurs n'existe plus : il a trouvé le moyen de

remplacement. C'est ce qui résulte de sa lettre au secrétaire-perpétuel de la Société d'économie politique (22 octobre 1866). *Journal des Economistes, livraison de novembre 1866.*

» Voici le texte des propositions de M. de Lavergne :

» Je suppose une ville où l'octroi rapporte 100,000 fr. Je partagerais cette somme en quatre parts égales.

» Le premier quart se composerait des frais de perception, qui s'élèvent en moyenne à 12 %, et d'une réduction de 13 %, que la ville consentirait sur son revenu, soit ensemble 25,000 fr.

» Pour le deuxième quart, l'Etat abandonnerait à la ville le principal de l'impôt foncier qu'il y perçoit, jusqu'à concurrence de 25,000 fr.

» On obtiendrait le troisième quart par des centimes additionnels sur les contributions (personnelle et mobilière) de la commune, ci, 25,000 fr.

» Le dernier quart serait pris sur des centimes additionnels aux trois autres contributions directes, ci. 25,000 fr.

» Voyons quelles seraient les conséquences de ce système, en le supposant praticable, si l'on en fait l'application à la ville de Nîmes.

» Sur un budget normal de 1,100,000 fr., le produit de l'octroi figure à Nîmes pour 800,000 fr.

» Chaque quart de la subdivision de M. de Lavergne représente donc 200,000 fr.

» Procédons par ordre :

» Le premier quart est remplacé d'une manière négative.

» Les frais de perception, que M. de Lavergne évalue à 12 pour %, n'atteignent pas tout à fait, à Nîmes, 10 pour %, 76,800 fr. pour une recette de 800,000 fr.. Mettons néanmoins

10 pour o/o, soit 80,000 fr. Vous supprimez 80,000 fr. de dépense ? Point d'inconvénient, point d'embarras à prévoir par le retranchement correspondant de 80,000 fr. de revenu : il y a équilibre ; mais la suppression dans les ressources générales du budget des 120,000 fr. qui sont la différence pour parfaire le premier quart (200,000) ne serait pas une légère difficulté, dans une ville où les recettes balancent très exactement les dépenses les plus nécessaires. Proposer à l'administration municipale de retrancher 120,000 fr. de ses recettes, *sans compensation*, c'est lui demander l'impossible.

» Indépendamment des dépenses auxquelles chaque budget fait face annuellement, il existe toujours à Nîmes 400,000 fr. environ de dépenses flottantes, *en perspective*, résultant d'engagements pris, de votes acquis, et qui doivent s'échelonner, par annuités, sur les exercices futurs. Cette situation n'a pas varié depuis trente ans, elle a passé à l'état ordinaire, et l'on ne prévoit pas qu'elle puisse se modifier : les services les plus essentiels sont faiblement dotés, et les administrations, qui se succèdent depuis quelque temps, subissent toutes le reproche de ne pas accomplir assez d'améliorations.

» Un retranchement brutal sur les recettes ordinaires ne serait pas plus facile ailleurs qu'à Nîmes. Toutes les grandes villes comptent sur la permanence de leurs revenus, ou plutôt elles escomptent ces ressources, dont la persistance leur paraît assurée, et elles prennent, en conséquence, des engagements dont l'État étend aujourd'hui sans difficulté la durée jusqu'à trente et cinquante ans.

» Passons au second quart :

» 200,000 fr. seront prélevés, au profit de

la ville, sur le produit de l'impôt foncier revenant à l'État. Je le veux bien, si l'État le veut et le peut. C'est le seul élément des combinaisons de M. de Lavergne où je n'aie rien à dire. Il a calculé que le sacrifice à demander au budget de l'État, pour ce retranchement d'un quart sur le produit de tous les octrois de France réunis, pourrait s'élever à 40 millions. Mais M. de Lavergne assure qu'il ne serait pas embarrassé pour réaliser, dans les dépenses publiques, des économies suffisantes pour compenser ce déficit de 40 millions.

» Soit : passons.

» Mais voici le plus difficile, à mon sens :

» Le troisième quart (200,000 fr.) sera obtenu par des centimes additionnels sur la contribution personnelle et mobilière. Or, calculons combien il faudrait de centimes additionnels à Nîmes pour former le chiffre de 200,000 fr. dérivé de cette source de revenu.

» Le principal de l'impôt (personnelle et mobilière) s'élève, en l'état, pour la ville de Nîmes, à 93,000 fr. ; de sorte que 1 centime additionnel sur cette partie des quatre contributions directes donnerait 930 fr. Mettons 1,000 fr. pour 1 centime.

» Il faudrait donc, pour produire 200,000 fr. par ce moyen, une imposition de 200 centimes additionnels. Rien que ça !

» Les trois autres contributions (foncière, portes et fenêtres et patentes) qu'il faudrait grever de centimes additionnels pour former le dernier quart (200,000 fr.), s'élèvent ensemble en principal à 600,000 fr. environ .

» 1 centime additionnel représente donc 6,000 fr.

» Pour former un revenu de 200,000 fr. par ce moyen, il faudrait donc une imposition de 33 centimes environ.

» Mais je veux bien, pour entrer dans les idées de M. de Lavergne dans les conditions les plus favorables, pour lui faire beau jeu, pour simplifier, améliorer son système en ce qui touche aux centimes additionnels, confondre les quatre impositions indirectes, et leur demander à la fois, sans distinction de tel ou tel élément à grever, les *deux quarts* ou 50 % du produit de notre octroi soit 400,000 fr. : à quoi arrivons-nous dans cette hypothèse ?

» Le principal des quatre contributions directes réunies, pour la ville de Nîmes, forme une somme de 700,000 fr.

» 1 centime additionnel donne 7,000 fr.

» Pour produire une somme de 400,000 fr., il faut donc une imposition sur l'ensemble de 57 centimes additionnels; et notez que la ville de Nîmes en supporte déjà, pour les nécessités de sa situation actuelle, 28, indépendamment des centimes ordinaires : 28 et 57 ; total, 85 centimes. Nous sommes loin des 45 centimes de 1848, et encore ces derniers n'étaient que transitoires ; et il s'agirait, dans le système de M. de Lavergne, d'une surtaxe qui deviendrait impôt permanent.

» Je vous laisse, messieurs, tirer les conclusions. Impôt pour impôt, lequel vaut le mieux ?

» Je n'ajouterai qu'un mot sur le fond de la question.

» Voulez-vous savoir dans quelle proportion l'octroi de Nîmes grève la population ?

» 800,000 fr. répartis sur 60,000 têtes donnent une capitation de 13 fr. 30 ; mais hâtons-nous de dire que cet impôt pèse proportionnellement beaucoup plus sur les riches et sur les aisés, parce que les objets essentiels de consommation des pauvres familles en sont affranchis.

» Les droits , en effet , ne pèsent pas sur les blés et farines , le fromage, les œufs , le beurre, les pommes de terre , les légumes, les fruits frais , les harengs fumés, la morue, etc.

» De sorte qu'on peut avancer que la capitation du pauvre pour les impôts de consommation peut se réduire à Nimes de 1/3 au moins, peut-être de moitié ; ce qui ferait descendre à 7 ou 8 fr. environ la quote-part pour chaque individu.

» Tandis qu'une surcharge quelconque de l'impôt direct atteint gravement le petit propriétaire et l'industriel, qui représentent à Nimes deux catégories importantes de la population.

» Un grand nombre d'ouvriers et de travailleurs de terre possèdent une maison , une vigne-olivette. Les petits commerçants, assujettis à la patente , sont nombreux et relativement très imposés.

» L'impôt sur la denrée se confond dans le prix de l'objet et se paie journellement et par fractions inappréciables , sans que le consommateur s'en aperçoive.

» Tandis que l'impôt direct se révèle par l'avertissement du percepteur , qui est toujours mal venu dans les petits ménages.

» Tous les propriétaires ne sont pas de gros propriétaires ; tous les industriels ne sont pas de grands manufacturiers. La moindre surcharge sur la propriété et sur l'industrie affecte le cultivateur et le petit marchand, d'une façon bien autrement sensible que la minime taxe d'octroi, qu'il acquitte sans en connaître seulement le chiffre ».

M. LIQUIER lit la traduction suivante des deux odes d'Horace :

A LAMIA.

Aux muses dévoué, je livre au gré des vents,
Qui les disperseront sur les mers de la Crète,
Les craintes, les ennuis, les chagrins dévorants,
Sans que mon âme s'inquiète

S'il est au pôle un roi dont on craint les fureurs,
Ou si le roi du Pont aux terreurs est en proie.
Tresse à mon Lamia des couronnes de fleurs,
Muse aimable qui fais ta joie

Des gazons émaillés et des limpides eaux
Sans tes sœurs et sans toi, que puis-je pour sa
[gloire ?
Fais que le luth d'Alcée, en des accords nouveaux,
Consacre à jamais sa mémoire.

(Ode 26, liv. 1.)

A LICINIUS.

Crois-moi, Licinius, évite, en homme sage,
D'aller en pleine mer trop souvent t'engager,
Ou, des vents orageux redoutant le danger,
De serrer de trop près les écueils du rivage.

D'un modeste destin celui qui vit content
N'attache pas à l'or le bonheur de la vie ;
Il ne possède pas ces palais qu'on envie,
Mais ne s'abrite pas sous le chaume indigent.

Ce sont les pins altiers qu'attaque la tempête ;
Les tours, dont le sommet semble toucher les
[cieux ,
Croulent avec fracas , et des monts sourcilleux
La foudre de ses traits souvent frappe le faite.

Une âme forte espère au milieu des revers
Et craint l'adversité dans un état prospère ;
Jupiter tour à tour ramène sur la terre
Et repousse Borée et les sombres hivers.

Est bien le lendemain ce qui fut mal la veille.
Apollon ne tend pas toujours son arc divin,
Et le luth quelquefois ne tente pas envain
D'éveiller par ses sons la muse qui sommeille.

Sois ferme et résolu contre les coups du sort,
Si jamais de son poids l'infortune l'accable ;
Et si ta voile s'enfle au vent trop favorable,
Sache la replier pour regagner le port.

(Ode 10, liv. 11.)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance
est levée.



Séance du 23 mars 1867.

Présents : MM. Deloche, *président* ; Fontaines, de La Farelle, de Daunant, Pagézy, Aurès, Ollive-Meinadier, Viguié, C. Liotard, Bigot, Liquier, Causse, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel, membres-résidants*.

MM. Eug. Brun, Alb. Meynier, E. Im-Thurn, Ginoux, *associés-résidants*.

Le procès-verbal de la séance du 9 mars est lu et adopté.

M. Liotard fait hommage à l'Académie, au nom de M. Jules Canonge, membre honoraire, d'un recueil de lettres reçues et publiées par celui-ci. Elles portent presque toutes la signature d'hommes de lettres distingués de notre époque, et présentent ainsi un sujet de lecture intéressant. L'Académie charge M. Liotard de remercier M. Jules Canonge de son envoi.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Bulletin des travaux de la Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, année 1866-1867, n° 1 et n° 2.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de l'arrondissement de Valenciennes, tome xx, 18^e année.

Mémoires de la Société littéraire de Lyon, année 1866.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 11^e série, tome x, 4^e trimestre 1866.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 4^e trimestre 1866.

Bulletin de la Société d'agriculture de la Rochelle, 1^{er} et 2^e trimestres 1867.

M. AURÈS est délégué, sur sa demande, pour représenter l'Académie à la distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes du département, qui aura lieu à la Sorbonne, le 27 avril prochain. M. le secrétaire-perpétuel est chargé d'aviser M. le ministre de l'instruction publique de cette délégation. En outre, et pour satisfaire aux conditions exigées par sa circulaire du 5 février, mentionnée au procès-verbal du 23, l'Académie charge aussi son secrétaire-perpétuel d'adresser au ministre, comme agréé par elle, un mémoire sur le pied gaulois dont M. Aurès désirerait être admis à faire la lecture dans les séances qui précéderont celles de la distribution des récompenses.

M. *Albert Meynier* lit un travail sur Pierre Puget, le sculpteur provençal. Après avoir rendu hommage à l'obligeance avec laquelle M. Mouttet, secrétaire de la Société des sciences et arts de Toulon, a bien voulu mettre à sa disposition des documents rares et utiles, M. Meynier raconte d'abord la vie agitée de l'artiste et ses divers séjours en Italie ou en France. Il le montre tour à tour peintre ou architecte, décorateur des vaisseaux du roi, ou travaillant à de grandes œuvres de sculpture dignes de son talent et de l'admiration de la postérité.

La seconde partie du travail est consacrée à l'étude de ces œuvres. Les *Cariatides* de Toulon, le *Saint Sébastien* et l'*Immaculée-Conception* de Gènes, le *Milon* et l'*Andromède* de Paris, sont les principaux objets de cet examen. On retrouve dans tous ces ouvrages la fougue et le génie de leur auteur. Les chairs sont rendues avec une perfection incroyable ; et, à travers l'enveloppe corporelle, l'âme même des personnages devient sensible à notre esprit. Toutes ces œuvres sont pleines d'action, de mouvement et de force ; elles ont toutes l'accent de la vie. C'est ainsi que l'artiste mérite l'éloge qu'un critique a fait de lui :

« Puget se distingue par la hardiesse et la vigueur. S'il eût étudié plus soigneusement les formes pures de l'antique, il aurait surpassé tous les statuaires modernes ».

M. Ginoux lit la traduction suivante de l'ode d'Horace à Postumus, la 14^e du livre II.

Postumus, Postumus, les ans tombent rapides.
Ah ! des dieux l'amitié
Ne retardera pas la vieillesse, les rides
Et la mort sans pitié !
Quand tu devrais offrir une triple hécatombe
Par jour au dieu Pluton,
Espères-tu jamais que sa rigueur succombe,
Lui qui tient Géryon
Et le géant Titye enchaînés à son onde
Aux livides couleurs,
Fleuve qu'il faut passer, tous, enfants de ce monde,
Et rois et laboureurs ?
En vain nous évitons la sanglante Bellone,
Les brisants de la mer ;
En vain nous échappons, pendant les vents d'au-
Au souffle de l'Auster ; [tomne,
Il faudra visiter un jour le noir Cocyte
Et ses flots corrompus ;

Il faudra retrouver votre race maudite ,
Sisyphé et Danaüs !
Adieu, terres, palais ; adieu, femme chérie !
Des arbres préférés
Point ne suivra son maître au seuil de l'autre vie ;
Seul , l'odieux cypres.
Un plus sage héritier goûtera les délices
Du Cécube encavé ,
Et fera ruisseler le vin des sacrifices,
A rougir le pavé.

M. LIQUIER lit la traduction suivante de l'ode
d'Horace à Dellius, la 3^e du livre II.

Souviens-toi de garder, dans les temps de détresse,
Une âme égale et ferme en sa sérénité ,
Et d'amortir l'ardeur d'une joyeuse ivresse ,
Au sein de la prospérité.

Tu mourras, Dellius ; que tu passes ta vie
Consumé de tristesse, ou que tu sois heureux
De boire ton falerne en ta verte prairie ,
Dans les jours consacrés aux dieux.

Aux lieux où, mariant leur ombre hospitalière,
L'aube et le pin altier confondent leurs rameaux,
Près du lit sinucux, caché sous la bruyère,
Où murmurent de fraîches eaux ,

Fais apporter des vins, des parfums ; que la rose
Qui se fane trop vite, y mêle ses couleurs,
Tant que te le permet la vieillesse morose,
Et le noir fuseau des trois sœurs.

Ta demeure, tes bois, ta maison de plaisance,
Assise aux bords du Tibre, il faudra tout quitter,
Tout ; et de ces doux lieux et de ton opulence
Un héritier va profiter.

Obscurs, n'ayant pour toit que la céleste voûte ,
Riches, issus du fils de l'ancien Inachus ,
La mort nous pousse tous sur la funeste route
Des noirs abîmes de l'Orcus.

Notre sort est jeté dans son urne fatale,
D'où, tot ou tard, sa main doit le tirer un jour,
Sans pitié nous livrant à la barque infernale,
Qui nous emporte sans retour.

M. RODIER DE LA BRUGUIÈRE, membre non-résidant, a fait hommage à l'Académie, par l'intermédiaire de M. de La Farelle, d'une notice sur Galilée. Il est donné lecture de cette étude où l'auteur passe en revue la vie et les travaux de Galilée. Arrivé au moment où, convaincu de l'erreur du système astronomique admis jusqu'alors, Galilée se propose d'y substituer celui que Copernic avait conçu, M. de la Bruguière s'exprime comme suit :

« Ce sera toujours en vain qu'on essaiera de s'opposer à ce qu'un savant s'efforce de propager ce qu'il croit la vérité. Galilée voulut faire participer l'Italie à sa doctrine. La faire adopter n'était pas, à cette époque, chose facile. Pour y réussir, il fallait d'abord prouver que les doctrines nouvelles n'avaient rien de contraire à la foi religieuse. Galilée s'arma de passages de l'Écriture sainte. Il argua de l'autorité des écrivains ecclésiastiques. Il inaugura, en quelque sorte, les conférences religieuses. Il en présenta du moins dans ses écrits le modèle, à peu près tel qu'on pourrait le retrouver dans les conférences imprimées de feu M. l'abbé Frayssinous. La thèse soutenue par l'astronome du xvii^e siècle est la même que celle du prédicateur du xix^e. Ces deux époques sont bien éloignées l'une de l'autre ; néanmoins, les raisonnements des deux auteurs ne diffèrent que par la forme.

» Cependant les œuvres astronomiques de Galilée furent déférées au tribunal de l'Inquisition. Elles furent condamnées comme *hérétiques*

et absurdes. Il fut expressément défendu à l'auteur de soutenir la doctrine du mouvement de la terre. Elle devait rester immobile au centre de l'univers. Galilée avait fait les plus grands efforts pour éviter cette condamnation. Il avait rédigé, pour éclairer ses juges, des mémoires remplis d'érudition théologique. On ne lui imposa cette fois que le silence. On n'alla pas encore jusqu'à exiger de lui une rétractation. Il se soumit. Il eut la résignation de se taire pendant plus de seize ans. Enfin, il parla de nouveau. Il avait épuisé toute sa patience ; peut-être pensait-il que le temps était moins défavorable pour l'exposition de vérités encore débattues. Il publia des dialogues sur notre système planétaire.

» Il fut cité de nouveau devant l'Inquisition. Il ne désespéra pas d'amener ses juges à comprendre la vraie science astronomique. Il se rendit à Rome ; mais ses espérances s'évanouirent bientôt. Cette fois, le tribunal se montra rigoureux. Le système exposé dans les dialogues fut déclaré absurde et impie, contraire à la bonne philosophie et à la foi. L'auteur fut déclaré relaps ; il fut condamné à la réclusion. Il dut, pendant trois ans, réciter chaque matin un des psaumes de la pénitence. Le condamné dut faire abjuration publique de ses erreurs, à genoux, les mains sur l'Évangile. Nous ne l'eussions pas fait ; Galilée le fit, il subit l'humiliante cérémonie. En se relevant, il dit, à ce qu'on prétend : *E pur si muove* (Et pourtant elle se meut.)

» Le grand-duc de Toscane fit beaucoup pour son mathématicien ; c'est-à-dire, il crut beaucoup faire. Il obtint que ce septuagénaire fût ramené en Toscane. Il adoucit tant qu'il put sa détention, toutefois autant que l'Inquisition voulut bien le tolérer. Ainsi ce tribunal a

frappé de stérilité la majeure portion de la vie d'un des plus grands hommes de son siècle. Quel temps perdu pour ses éminentes facultés ! De quel accroissement ont peut-être été privées par là nos richesses intellectuelles ! »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 6 avril 1867.

Présents : MM. Deloche, *président* ; de La-
baume, Maurin, Fontaines, de La Farelle, Pa-
gézy, Aurès, Bousquet, Ollive-Meinadier,
Viguié, Ch. Liotard, Bigot, Courcière, Liquier,
Causse, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*,
membres-résidants.

Eug. Brun, Ch. Lenthéric, *associés-résidants*.

Le procès-verbal de la séance du 23 mars
est lu et adopté.

Il est donné lecture :

1^o D'une lettre d'invitation de M. le préfet
du Gard pour la solennité agricole de la dis-
tribution des prix, qui aura lieu le 9 avril cou-
rant, à la suite du Concours annuel d'animaux
de boucherie ;

2^o D'une lettre de M. le directeur des mines
de Bessèges, en réponse à la nôtre du 13 février
dernier, pour nous informer qu'il s'entendra
avec M. l'inspecteur d'académie, au sujet des
envois d'échantillons de terrains et de fossiles
désirés par M. le ministre de l'instruction pu-
blique, pour la création de petits musées lo-
caux ;

3^o D'un avis du congrès scientifique de
France, annonçant l'ouverture de la 34^e ses-
sion, à Amiens, le 3 juin prochain.

M. le président dépose sur le bureau les ou-
vrages suivants, reçus depuis la dernière
séance :

Société des antiquaires de la Morinie. — Bulletin historique, 14^e année , livraisons 55 à 60.

Dissertazione sul cholera-morbus.

Bulletin de l'Académie delphinale , 3^e série , tome II.

Catalogue des brevets d'invention , 1866 , n^o 11.

Le Calvaire et Jérusalem , d'après la Bible et Josèphe , par M. l'abbé Coulomb, missionnaire apostolique.

Sur la proposition de M. le président, M. l'abbé Azais est invité à présenter un rapport sur ce dernier ouvrage.

L'Académie met à l'ordre du jour de sa prochaine séance, par suite des présentations faites dans celle du 9 février dernier, l'élection d'un membre non-résidant et d'un associé-correspondant.

M. CAUSSE donne lecture d'un mémoire intitulé : *Recherches archéologiques sur la ville d'Uzès.*

L'auteur cherche à établir que le philosophe de Samos, le chef consacré de la philosophie en Grèce, Pythagore, avait habité à Uzès, vers l'an 508 avant Jésus-Christ, à l'époque où Junius Brutus expulsa les Tarquins. Il s'y serait mis en rapport avec les druides, qui avaient, dans la contrée, un vaste établissement dont les traces existent encore.

La preuve de cette assertion résulterait, selon M. Causse, de la découverte faite, en 1484, dans l'une des tours du château ducal, à Uzès, d'un vase antique en marbre blanc, sur lequel on lisait l'inscription suivante :

PYTHAGORAS FUIT IN UCETIA TEMPORIBUS HISDEM
QUIBUS L. BRUTUS PATRIAM LIBERAVIT

M. Causse raconte ensuite que Marcus Porcius Caton, fils de Caton d'Utique, arrière-petit-fils de Caton le Censeur, serait mort à Uzès, où il aurait été envoyé pour représenter la république romaine en qualité de proconsul (?)

Ce fait, d'après l'auteur du mémoire, ne peut être contesté ; il est établi par une pierre tumulaire sur laquelle on lit :

D. M

MARCI PORCII CATONIS
CONSULARIS.

Dans cette exploration des annales d'Uzès, M. Causse signale un troisième personnage, S. Firmin, le patron du pays des Usèges, qui a donné son nom à la foire tenue chaque année dans cette ville, le 11 octobre, et qu'il représente comme un petit-fils de Clovis et de Clotilde : « La foire de Saint-Firmin touche-
» rait donc, dit-il, au berceau même de la
» monarchie, à cette époque à jamais glo-
» rieuse, où la France, sur les pas de sainte
» Clotilde, s'engagea dans la voie lumineuse
» du christianisme ».

M. Causse offre ensuite, incidemment, à ses collègues, d'abord, un tableau abrégé de l'histoire d'Uzès, ensuite une analyse succincte mais substantielle des doctrines de Pythagore. Pythagore était un grand philosophe, un grand mathématicien. M. Causse le considère, en outre, comme un des plus illustres précurseurs du christianisme : « La monade des monades,
» comme il s'exprimait lui-même, n'était au-
» tre chose que l'unité de Dieu si profondé-
» ment défigurée par le panthéisme ».

M. Causse termine son travail en mettant les recherches du genre de celles dont il vient

d'entretenir l'Académie à l'abri du reproche d'occuper de personnes et de choses qui ne présentent plus de lien avec notre époque. Il fait ressortir, au contraire, l'intérêt de semblables retours sur un passé lointain, qui ne cesse jamais de servir de juste aliment à notre curiosité : « L'homme, dit-il en finissant, n'est » qu'un point imperceptible entre deux infi- » nis. Dieu a voulu agrandir pour lui le théâ- » tre, en lui donnant l'intelligence du passé, » le pressentiment de l'avenir. Quand nous » portons nos regards en arrière ou que nous » cherchons à prévoir l'avenir, nous obéis- » sons à un noble instinct, nous marchons » dans les voies de Dieu ».

A la suite de cette lecture, M. MAURIN émet quelques doutes sur l'authenticité ou la portée des inscriptions monumentales dont M. Causse a fait la base de son étude.

M. Eug. Brun lit une pièce de vers intitulé *Némausus*, où il montre la cité nimoise ressaisissant aujourd'hui, par les arts et l'industrie modernes, son éclat des anciens temps. Voici les dernières strophes, où, après des regrets donnés, dans les précédentes, à sa période de décadence, le poète se réjouit de la perspective de ses nouvelles destinées :

Fille de Rome, ô ma patrie !
Némausus, ma mère chérie,
Que ta gloire à la fin sorte de son tombeau !
De ta puissance tu déclines ;
Remonte sur tes sept collines
Et de tes arts mourants rallume le flambeau !

Le sort pour dominer t'a faite ;
Un beau soleil luit sur ta tête.
La muse aime à chanter sous ton limpide ciel.
Tu possèdes de riches plaines ,

Où soufflent de douces haleines
Et le génie heureux de l'art industriel.

L'eau, premier besoin de la vie,
Est le seul bien que Dieu t'envie.
Ton peuple généreux en est déshérité,
Depuis que de sources fécondes
Cesse de t'apporter les ondes
L'aqueduc qui longtemps fit ta prospérité.

Ta fontaine en été s'épuise.
De l'eau d'Eure, qu'elle t'a prise,
Uzès boit les flots purs; et ton regard errant
Cherche, du haut de ta Tourmagne,
Sur la plaine et sur la montagne,
Pour te désaltérer, quelque vaste courant.

Près de toi coulent de grands fleuves,
C'est là qu'il faut que tu t'abreuves.
De ton ardente soif le Rhône altier se rit.
Par un effort patriotique,
Digne de ta grandeur antique,
Détourne ce torrent, qui jamais ne tarit

Que l'eau, par de longues arcades,
Tombe en bouillonnantes cascades
Dans tes murs altérés qu'enrichit son trésor,
Et ranimant, presque flétries,
Tes glorieuses industries
Imprime à tous tes arts un magnifique essor!

Je vois tes collines arides,
Que brûlent des étés torrides,
Comme des oasis, en tout sens verdoyer,
Des vergers, mêlés aux prairies,
Ombrager leurs pentes fleuries,
Et de belles moissons à leur cîme ondoyer.

J'entends le fracas des machines
De tes florissantes usines
Roulant, sans s'interrompre, après un long som-
Et des métiers de toute espèce, [meil,
Qui, te dotant de leur richesse,
Sont accourus de loin pour chercher ton soleil.

Sur ton vieux sol qui se nivelle
Naît une Nemausus nouvelle,
Qui se meut à l'étroit dans tes anciens remparts,
Et qui, sans cesse grandissante,
Dans sa pompe resplendissante,
Sur ta plaine et tes monts s'étend de toutes parts.

O Nimois ! soutenons la gloire
De ce nom, d'illustre mémoire.
La nature nous a comblés de tous ses dons.
De nos aïeux gardons la place,
Et montrons-nous la digne race [cendone !
De ces fameux Romains, desquels nous des-

M. LIQUIER lit la traduction suivante de
l'ode d'Horace : *Diffugere nives*, la 17^e du
du livre IV :

La neige qui s'enfuit fait place à la verdure ;
Des charmes du printemps la terre s'embellit ;
Les arbres ont repris leur brillante parure ;
Les fleuves débordés ont regagné leur lit.

De leurs simples attraits les trois Grâces parées,
Des nymphes vont guider la danse au fond des [bois ;
L'heure, le jour qui fuit, le déclin des années
Rappellent de la mort les inflexibles lois.

Les zéphyr de l'hiver tempèrent l'inclémence ;
L'été vient après eux, et l'automne le suit,
Du trésor de ses fruits épanchant l'abondance,
Et l'automne à son tour devant l'hiver s'enfuit.

L'astre des nuits décroît et reprend sa lumière ;
Mais nous, aux sombres bords une fois descendus,
Que sommes-nous, humains ? Hélas ! ombre et [poussière,
Comme le sont Enée et le riche Tullus.

Savons-nous si des dieux la volonté suprême
A nos jours écoulés réserve un lendemain ?
Tout ce que ta main donne à ceux que ton cœur
D'un ardent héritier fuira l'avidé main. [aime

Quand tu ne vivras plus, quand Minos sur ta tête,
Torquatus, lancera son arrêt solennel,
Ton nom, ton éloquence et ta vertu parfaite,
Rien ne te sauvera du sommeil éternel.

Car vainement Diane à son chaste Hippolyte
Tente de faire ouvrir les portes des enfers,
Et de Pirithous, qu'enchaîne le Cocyte,
Thésée a, sans succès, voulu rompre les fers.

M. *Lenthéric* dépose sur le bureau, pour être conservés aux archives, des tableaux contenant des observations fort détaillées sur la quantité de pluie tombée, sur l'état de l'atmosphère, et sur la direction et la force des vents, pendant ces dernières années, au salin du Perrier.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 20 avril 1867.

Présents : MM. Pagézy, président la séance, en l'absence de M. Deloche, empêché ; Maurin, Ollive-Meinadier, abbé Azaïs, Viguié, Liotard, Révoil, Bigot, Liquier, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, *membres-résidants*.

Im-Thurn, *associé-résidant*.

Le procès-verbal de la séance du 6 avril est lu et adopté.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Annuaire de la Société philotechnique (année 1866), tome XXVIII.

Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer (octobre, novembre et décembre 1866).

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère (janvier et février 1867).

Bulletin de la Société protectrice des animaux (janvier 1867).

Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture de France, 3^e série, tome II.

Compte-rendu des travaux de la Société médicale d'émulation de Montpellier (1865-1866).

Extrait des procès-verbaux des séances de la Société archéologique de Nantes (fin de l'année 1866).

Mémoires de la Société des sciences et lettres du Loir-et-Cher, tome VII.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille (années 1858-1864).

Mémoires de la Société d'émulation du Jura — section de l'Association philotechnique (année 1866).

Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes tenues les 4, 5 et 6 avril 1866. — Archéologie.

Actes de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, 3^e trimestre 1866.

Revue des sociétés savantes des départements, publiée sous les auspices du ministère de l'instruction publique (janvier 1867).

Journal de Savoie, mars 1867.

L'ordre du jour appelle les scrutins pour les candidatures de M. le pasteur Hugues, président du consistoire de l'Église réformée d'Anduze, et de M. Mistral, l'auteur des poèmes de *Miréio* et de *Calendau*. A la suite de ce double scrutin, le titre de membre titulaire non-résidant est conféré au premier de ces messieurs, et celui d'associé-correspondant au second.

M. LIQUIER lit la traduction suivante de deux odes d'Horace :

LIV. I, ODE 22, A ARISTIUS FUSCUS.

Qu'a besoin l'homme pur et de remords exempt
D'armes pour sa défense au Numide empruntées,
De l'arc, des javelots et du carquois pesant
Plein de flèches empoisonnées ;

Des syrtes bouillonnants qu'il traverse les flots,
Fuscus, ou le Caucase et ses cimes neigeuses,
Ou les champs que l'Hydaspe arrose de ses eaux
Riches de merveilles fameuses ?

Car, dans les bois sabins, un jour que je rêvais,
Franchissant de mes pas l'ordinaire limite
Et chantant Lalagé gaîment, j'apercevais
Un loup qui soudain prit la fuite.

Et quel loup ! Non, jamais n'a vu monstre pareil,
Dans ses vastes forêts, la guerrière Daunie,
Ni le sol libyen, brûlé par le soleil,
Des lions aride patrie !

Que je vive exilé dans ces climats glacés
Dont l'été n'a jamais ranimé la verdure,
Sous les brouillards épais et les cieus courroucés
Qui couvrent de deuil la nature ;

Aux lieux où l'on ne voit se dresser aucuns toits,
Sous le char du soleil, au cœur de son empire,
J'aimerais Lalagé, le doux son de sa voix,
Et l'attrait de son doux sourire.

—

LIV. III, ODE 13, A LA FONTAINE DE BANDUSIE.

Bandusie, ô limpide et brillante fontaine,
Digne du plus doux vin, mes mains t'immoleront,
Non sans l'orner de fleurs, un chevreau, dont à
La corne tendre encor vient de percer le front. [peine

C'est en vain qu'il s'apprête à l'amour, à la guerre,
Ce généreux enfant de mon joyeux troupeau ;
Car, dès demain, son sang arrosera la terre
Sur ta rive fleurie, et rougira ton eau.

L'été brûlant ne peut traverser ton feuillage
Pour enflammer ton lit de ses feux dévorants,
Et tu fais reposer sous le plus doux ombrage
Les taureaux las du joug et les troupeaux errants.

Quand mes chants, Bandusie , auront peint la
[verdure
Tapissant mollement le creux de ton rocher,
Sous ton chêne incliné l'eau qui fuit et murmure,
L'éclat d'un nom célèbre à toi va s'attacher.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance
est levée.

Séance du 4 mai 1867.

Présents : MM. Deloche, *président*; Teulon, Maurin, Pagézy, Alphonse Dumas, Aurès, abbé Azais, Liotard, Révoil, Bigot, Liquier, Causse, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, *membres-résidants*.

E. Brun, Ch. Lenthéric, *associés-résidants*.

Le procès-verbal de la séance du 20 avril est lu et adopté.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Hugues, président du Consistoire de l'Eglise réformée d'Anduze, qui remercie l'Académie de sa nomination au poste de membre titulaire non-résidant.

M. LIOTARD communique à l'Académie une lettre par laquelle M. P. Blanc, conservateur de la bibliothèque publique de Montpellier, lui annonce l'envoi du catalogue des livres légués à cette ville par feu M. l'abbé Flottes, et exprime le désir de recevoir pour ladite bibliothèque une portion de nos publications qu'il indique comme ayant fait défaut jusqu'à présent à cet établissement.

M. Liotard est chargé de remercier M. Blanc de son envoi, et de lui adresser, pour la ville de Montpellier, un exemplaire de ceux de nos mémoires indiqués et désirés dont l'édition ne serait pas épuisée.

M. le président dépose sur le bureau les

ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Revue archéologique du Midi de la France, 1867, nos 10 et 11.

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, 2^e semestre, 1866.

Mémoires de la Société des antiquaires de France, tome XXIX.

Mémoires de l'Académie de Metz, 1865-1866.

Bulletin de la Société d'encouragement dans l'arrondissement de Bagnères-de-Bigorre, 1866.

Bulletin de la Société d'agriculture de la Rochelle, 4^e trimestre 1866.

Mémoires de la Société d'agriculture d'Orléans, 1867, 2^e trimestre.

Bulletin des travaux de la Société libre d'émulation de la Seine-Inférieure, mars 1867.

Catalogue des livres donnés à la Bibliothèque de Montpellier par l'abbé Flottes, rédigé par M. Paulin Blanc.

M. le secrétaire perpétuel dépose un volume intitulé : *Pensées grises*, adressé à l'Académie par M. le vicomte d'Yzarn-Fraissinet. M. Liquier est invité à présenter un rapport sur cet ouvrage.

M. PAGÉZY demande la parole pour signaler deux articles du *Moniteur* des 25 et 28 avril dernier, à propos de la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, section d'archéologie. Dans le premier, il est fait mention de la lecture par M. Aurès de la notice sur le pied gaulois qui avait été accueillie par l'Académie, et il est ajouté que « M. le ministre de l'instruction publique a félicité l'auteur, dont il déclare le mémoire écrit et pensé avec une netteté de méthode et une sûreté d'exposition qu'on rencontre rarement dans les étu-

» des archéologiques. L'assemblée s'associe
» aux éloges donnés par M. le ministre au
» savant académicien du Gard ».

Dans l'article du 28 avril, il est dit que M. Germer-Durand, notre honorable confrère, qui avait été déjà nommé officier d'académie à la date du 15 août 1860, vient de recevoir la nouvelle distinction d'officier de l'instruction publique.

M LIOTARD communique à son tour un extrait du compte-rendu des séances de la même réunion (*Moniteur* du 24 et du 26 avril), constatant que M. Barry, l'un de nos associés-correspondants, a captivé l'attention de l'assemblée par la lecture de deux mémoires : l'un, sur l'histoire de la *Stathmétique* aux époques barbare et féodale; l'autre, sur la chapelle et les inscriptions visigothiques de Gléon.

M. MAURIN lit quelques observations qui ont pour but de développer les doutes qu'il a conçus, et qu'il a déjà énoncés dans la séance du 6 avril, sur l'authenticité et la portée de l'inscription *aux mânes de Porcius Caton, consulaire*, dont M. Causse a induit le double fait du séjour et de la mort d'un fils de Caton d'Utique, à Uzès.

M. Maurin fait observer que l'inscription *aux mânes de Porcius Caton, consulaire*, n'est connue que par la mention qu'en ont faite Gruter dans son *Corpus inscriptionum*, publié à la fin du xvi^e siècle, et les bénédictins D. Martène et Durand dans leur *Voyage littéraire*, imprimé au commencement du xviii^e siècle. Ménard ne la cite que d'après eux; et, depuis que son travail historique a vu le jour, on n'a pas appris que la découverte de la pierre sur laquelle elle aurait figuré ait été opérée

On peut donc concevoir quelque doute sur l'authenticité de l'inscription.

Gruter, qui n'a pas évidemment vérifié toutes les inscriptions de son *Corpus* et a dû s'en remettre plus d'une fois aux lumières et à la bonne foi de ses correspondants, n'aurait-il pas été induit en erreur par l'un d'eux dans cette circonstance, et les deux savants bénédictins n'auraient-ils pas accueilli l'inscription sur la foi de Gruter ?

Ce qui est certain, c'est qu'il existe à Uzès, dans l'ancienne maison Pujolas, une inscription dédiée à *Lucius Porcius*. Personne n'ignore que Porcius était le nom de famille du personnage historique que les modernes connaissent sous celui de Caton d'Utique ; Caton était un surnom pour les Porcius, comme Cicéron l'était pour les Tullius.

Ne serait-ce pas l'inscription à *Lucius Porcius* qui aurait été dénaturée dans la communication faite à Gruter ? Celle-ci concerne un soldat porte-enseigne de la légion II augustale, et elle fournit l'indication *Volt*, qui se retrouve trop fréquemment sur nos pierres tumulaires pour qu'il soit nécessaire de rappeler qu'elle impliquait le vote dans la tribu Voltinie, tribu réservée à nos provinciaux qui obtenaient le droit de cité romaine.

Or, il suffit, je crois, d'énoncer un pareil fait pour qu'il soit bien avéré qu'il n'y avait rien de commun entre les Porcius de Rome et le Porcius dont il s'agit dans l'inscription. Il faut ajouter que les Porcius et les Porcia sont assez nombreux sur nos monuments épigraphiques, comme aussi bien d'autres noms empruntés aux familles patriciennes de Rome.

Cela s'explique aisément quand on sait non seulement qu'il était d'usage que les affranchis portassent le nom de leurs patrons, mais en-

core qu'il était permis de prendre un nom quelconque, sans que la loi y mît obstacle, contrairement à ce qui se passe de nos jours, où le nom est une propriété de famille. De là, dans les provinces, on ne se faisait faute de choisir, selon ses goûts, parmi les noms les plus illustres pour en décorer son origine obscure.

Du reste, quant à l'hypothèse présentée par l'auteur de l'attachante et ingénieuse communication qui vient d'être faite à l'Académie, à savoir qu'on pourrait induire de l'inscription qu'un fils de Caton d'Utique serait venu à Uzès et y serait mort, il est à remarquer :

Que l'histoire ne connaît que deux enfants de Caton d'Utique :

1^o Une fille, Porcia, mariée d'abord à Bibulus, mort dans l'exercice du commandement des forces navales de Pompée, et remariée à Brutus ;

2^o Un fils, Marcus Porcius, qui périt à Philippes, en combattant vaillamment à côté de Brutus, son beau-frère.

M. LENTHÉRIC dépose sur le bureau les tableaux pluviométriques et météorologiques qu'il avait promis dans une précédente séance. Ces tableaux s'appliquent aux années 1863, 1864 et 1865.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 18 mai 1867.

Présents : MM. Deloche, *président* ; Teulon, Pagézy, Jules Salles, Aurès, abbé Azais, C. Liotard, Bigot, Liquier, Causse, de Clausonne, *secrétaire perpétuel*, *membres-résidants*.
Brun, E. Roussel, Ginoux, *associés-résidants*.

Le procès-verbal de la séance du 4 mai est lu et adopté.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le baron de LARCY, membre non-résidant, qui fait hommage à l'Académie d'une notice historique sur Louis XVI et les successeurs de Turgot, et de deux rapports qu'il a présentés au Congrès des Sociétés Savantes sur la question des octrois et sur la viticulture. L'Académie charge son secrétaire-perpétuel d'adresser ses remerciements à M. de Larcy.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 3^e trimestre 1866.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, mars 1867.

Bulletin de la Société d'agriculture de France, 3^e série, tome II, n^o 4.

Assises scientifiques du Bourbonnais, 1^{re} session, novembre 1866.

Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne, année 1866, xx^e volume, 3^e et 4^e trimestres.

Société de Valenciennes, janvier 1867.

Découverte d'une fonderie celtique près Lons-le-Saulnier.

Société d'encouragement. — Programme des prix et médailles.

Revue des Sociétés Savantes, 4^e série, tome v, février-mars 1867.

Annales de la Société des Alpes-Maritimes, tome 1^{er}.

Bulletin de la Société académique de Poitiers, n^o 113 et n^o 114, janvier et février 1867.

Recueil de l'Académie des Jeux-Floraux, 1867.

Actes de l'Académie de Bordeaux, 3^e série, xxviii^e année, 1866, 4^e trimestre.

Journal des savants, février et avril 1867.

M. le secrétaire-perpétuel appelle l'attention de l'Académie sur la vacance d'une place d'associé-résidant occasionnée par le changement de domicile de M. le censeur *Grasset*, qui a été nommé proviseur du Lycée de Tarbes, et qui a quitté Nîmes, depuis environ deux mois, pour prendre possession de ses nouvelles fonctions.

L'Académie fixe à sa prochaine séance l'élection du successeur de M. *Grasset*, lequel continuera à lui être attaché de plein droit, à titre d'associé-correspondant.

M. l'abbé *Azaïs* présente à l'Académie le rapport suivant sur l'ouvrage de M. l'abbé *Coulomb*, missionnaire apostolique, intitulé : *le Calvaire et Jérusalem, d'après la Bible et Josèphe* :

« Bien des livres ont été publiés sur la Terre-Sainte, depuis l'itinéraire du pèlerin de Bordeaux au iv^e siècle, jusqu'à l'itinéraire de Châteaubriand. Les caravanes qui, depuis 1853, se sont succédé sur le chemin de Jérusalem,

ont livré au public le récit de leur pèlerinage. Mais ce sont des ouvrages de piété plutôt que de science, qui retracent fidèlement, dans des pages attachantes, les impressions pieuses des pèlerins.

» L'ouvrage de M. l'abbé Coulomb, dont vous m'avez confié le rapport, est moins un récit de pèlerinage qu'une démonstration ingénieuse et savante en faveur de l'authenticité du Calvaire et du Saint-Sépulcre. Le caractère dominant de ce travail, c'est la discussion, l'interprétation des textes, la controverse et le raisonnement.

» Le but que s'est proposé l'auteur a été de rétablir la vraie topographie de Jérusalem, à l'aide de la Bible et de l'historien Josèphe, et de venger les traditions chrétiennes qui se rattachent au Calvaire et au Saint-Sépulcre des attaques injustes dont elles ont été l'objet.

» Que disent nos traditions chrétiennes ? Elles affirment que la basilique de la Résurrection, bâtie par Constantin, renversée par les infidèles et restaurée au temps des croisades, renferme réellement le rocher du Golgotha, où s'éleva la croix du Sauveur, et le tombeau creusé dans le roc où fut déposé le corps de l'auguste Victime.

» Qu'opposent nos adversaires à cette affirmation consacrée par les siècles ? Une objection empruntée à la topographie de Jérusalem. Jésus-Christ, disent-ils, a été crucifié, suivant le texte évangélique, en dehors de la ville : or, l'endroit regardé aujourd'hui comme le Calvaire et consacré par la piété des fidèles, se trouve renfermé dans l'enceinte de la ville ; il n'y a donc pas identité entre ce lieu et celui du crucifiement, et la tradition chrétienne repose sur une erreur ou une fraude pieuse.

» A ce raisonnement, étayé de preuves plus

ou moins spécieuses, l'histoire et la science donnent une réponse qu'on ne saurait réfuter. L'histoire d'abord nous dit par la bouche d'Eusèbe, dans la vie de Constantin, de Sozomène et de Socrate, que le Calvaire se trouvait là où le place aujourd'hui la tradition chrétienne. A ce raisonnement si formel, ajoutons celui de l'archéologie. Depuis quelques années, on a beaucoup étudié le sol et les monuments de la ville sainte. Des fouilles ont été pratiquées; on a mis à nu les assises inférieures des anciens remparts, et il a suffi de ces débris exhumés pour donner un éclatant démenti aux assertions de ceux qui attaquaient l'authenticité du Saint-Sépulcre. En effet, ce vieux rempart, dont les vestiges ont été constatés par des archéologues distingués, MM. Perroti, de Vogué, de Saulcy, laisse le Calvaire et le saint tombeau en dehors de son tracé et confirme ainsi les traditions chrétiennes.

» Après cette réponse de l'histoire et de l'archéologie, il en restait une troisième à donner : elle nous est fournie par la topographie de Jérusalem, et c'est à l'exposition de cette dernière réponse qu'est consacré l'intéressant ouvrage de M. l'abbé Coulomb.

» Selon l'historien Josèphe, disent nos adversaires, Jérusalem comprenait dans son enceinte quatre collines principales : le mont Moriah ou montagne du Temple, à l'est; le mont Sion ou la ville haute, au sud; Bezetha ou la ville neuve, au nord, et Acra ou la ville basse, en face de Sion. Le prétendu Calvaire des chrétiens ne serait autre que l'Acra, et comme, dans cet hypothèse, il ne serait plus en dehors de la ville, c'est ailleurs qu'il faudrait chercher son emplacement.

» C'est à cette objection, qui vient s'appuyer de l'autorité de Josèphe, que M. l'abbé Coulomb

va répondre, à l'aide de Josèphe et de la Bible.

» Voici l'épisode qui a déterminé l'auteur à entreprendre ce travail. (Voir page 18)

» Telle est l'origine et tel est le but du livre dont nous venons rendre compte. L'auteur commence par nous présenter la topographie actuelle de Jérusalem. Il nous décrit successivement l'aspect extérieur de la ville moderne, son mur d'enceinte avec ses créneaux et ses tours, ses rues principales, les accidents de terrain, et enfin les collines et les montagnes qui l'entourent.

» De cette première étude, il remonte à celle de la Jérusalem ancienne, et il nous donne la description que nous en a laissée Josèphe au v^e liv. de la *Guerre des Juifs* : « La ville » était munie de trois murailles, excepté aux » côtés, où elle était entourée de collines inaccessibles. Là, elle n'avait qu'une seule enceinte... » (Page 75.) De l'étude de ce texte, M. l'abbé Coulomb déduit des conclusions qu'il est difficile de ne pas accepter. D'après le passage de l'historien juif, il existait entre les monts Sion et Acra une vallée dont les deux versants étaient couverts de nombreuses habitations. Or, si on veut identifier le mont Acra avec le Calvaire de la tradition chrétienne, on ne trouve aucune trace de cette vallée intermédiaire qui, d'après Josèphe, séparait les deux collines. Le même historien nous assure que la colline d'Acra, comme celle de Sion, devait aboutir à la fontaine de Siloé. Or, le Calvaire chrétien est du côté opposé. Le mont Acra, toujours d'après l'auteur de la *Guerre des Juifs*, devait être beaucoup plus bas que le mont Sion, puisque c'est là que se trouvait la ville basse. Or, ceux qui ont visité la ville Sainte savent que le Calvaire est aussi élevé que le mont Sion. Enfin, selon Josèphe, Acra

et Sion étaient entourés de vallées profondes et de précipices qui rendaient toute approche impossible. Or, on cherche vainement autour du Calvaire ces vallées profondes et escarpées qui rendaient cette colline inaccessible ».

M. l'abbé Azaïs, après avoir montré avec l'auteur du *Calvaire et Jérusalem* que le système qui veut identifier le Golgotha avec le mont Acra est repoussé par toutes les inductions de l'historien Josèphe, cherche à assigner à ce mont un emplacement qui réponde à toutes les exigences de l'histoire et de la topographie. Il le trouve, avec M. l'abbé Coulomb, au sud du Temple, à l'est du mont Sion. Il retrace ensuite, d'après l'auteur, la position topographique de Jérusalem et les divers sièges qu'elle a soutenus. Il en étudie les diverses enceintes, et, après avoir rendu hommage à l'érudition et aux recherches de M. l'abbé Coulomb, à tout ce qu'il y a de logique et de clarté dans sa démonstration, de neuf et d'ingénieux dans son système, il signale son livre comme un ouvrage sérieux, élevé, qui restera, sinon comme le dernier mot de la science sur la vraie topographie de Jérusalem, du moins comme un monument d'une valeur réelle et incontestable.

Après ce compte-rendu, M. l'abbé Azaïs propose à l'Académie d'accorder à M. l'abbé Coulomb le titre d'associé-correspondant. Cette présentation, appuyée par MM. Deloche et Liquier, est inscrite au registre.

M. BIGOT lit une imitation en vers patois de la fable de Lafontaine : *le Corbeau voulant imiter l'Aigle*. Nous regrettons que M. Bigot n'ait pas jugé à propos, pour le moment, de livrer à l'impression cette pièce, qui, comme les autres du même genre de l'auteur, se dis-

tingue par des traits heureux et par une verve piquante.

M. LIQUIER lit la traduction suivante de l'ode d'Horace à Virgile, *Quis desiderio sit pudor?* la 24^e du livre 1^{er} :

On ne peut trop pleurer une tête si chère !
Exprime nos regrets par de lugubres chants ,
O Melpomène ! toi, qui reçus de ton père
La lyre et de nobles accents !

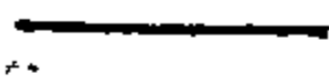
Hélas ! c'en est donc fait ; le destin inflexible
Plonge Quintilius dans l'éternel sommeil ;
Vérité, bonne foi, justice incorruptible ,
Pourrez-vous trouver son pareil ?

Pleuré des gens de bien, de toi surtout, Virgile ,
En vain ta piété le redemande aux dieux.
Ce n'est pas pour toujours que ce dépôt fragile
Te fut confié par les cieux !

Les doux chants que jadis faisait entendre Orphée
Aux arbres de la Thrace émus de sa douleur
Ne ranimeraient pas la dépouille glacée
De celui que pleure ton cœur.

Rien ne détournerait la verge inexorable
Du Dieu poussant son ombre au séjour de la mort.
Un mal est allégé, lorsqu'il est incurable ,
Pour qui se résigne à son sort.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance
est levée.



Séance du 1^{er} juin 1867.

Présents : MM. Deloche, *président* ; Teulon ; Maurin ; de Daunant ; Pagézy ; Jules Salles ; Aurès ; Ollive-Meinadier ; abbé Azaïs ; Vigué ; Ch. Liotard ; Bigot ; Liquier ; Causse ; de Clausonne, *secrétaire-perpétuel*, membres-résidants.

MM. Eug. Brun, Ginoux, associés-résidants.

Le procès-verbal de la séance du 18 mai est lu et adopté.

La Société impériale d'émulation d'Abbeville a écrit pour demander quelques volumes de nos publications qui lui manquent. M. Liotard est chargé de lui adresser ceux dont l'état du dépôt permettra de disposer.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le baron de RIVIÈRE, membre non-résidant, qui appelle l'attention et l'intérêt de l'Académie sur l'œuvre d'un de ses compatriotes. M. Roussillon, de Saint-Gilles, a reproduit en relief tout ce qui reste de l'ancienne basilique abbatiale de cette ville, à l'instar et selon les procédés de feu M. Auguste Pelet. Ce travail va être bientôt porté à Nîmes ; M. de Rivière, au nom de M. Roussillon et au sien propre, exprime le désir que l'Académie veuille bien lui accorder quelques heures d'examen.

La lettre de M. de Rivière se termine par le vœu que l'Académie priât le gouvernement de faire étudier, à cette occasion, la création d'un

cabinet ou musée des monuments historiques de France en relief, analogue à ce qui existe pour les places fortes.

Il sera répondu à M. de Rivière que l'Académie est prête, sur sa recommandation, à s'entendre avec M. Roussillon pour le jour et l'heure où elle pourra visiter son œuvre. Quant au surplus de la lettre, l'Académie, tout en sympathisant à l'idée qui y est émise, ne croit pas qu'il lui appartienne de faire acte d'initiative à cet égard auprès du ministre.

M. CAUSSE dépose sur le bureau la publication qu'il vient de faire de ses *Recherches archéologiques sur la ville d'Uzès*. L'Académie remercie M. Causse de son hommage.

M. de DAUNANT offre à l'Académie le 8^e volume des *Mémoires de M. Guizot*, au nom et de la part de l'auteur. L'Académie charge son président d'exprimer à M. Guizot le profond intérêt avec lequel elle accueille cet envoi.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants reçus depuis la dernière séance :

Bulletin de la Société protectrice des animaux, février et avril 1867.

Mémoires de l'Académie de Caen, 1867.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 1^{er} trimestre 1867.

Mémoires de l'Académie de Clermont-Ferrand, tome VII, 1866.

Journal d'agriculture pour le midi de la France, janvier et février 1867.

Le Roussillon, discours, par M. A. Germain.

Mémoires de la Société d'émulation de Montbelliard, II^e série, 3^e volume.

Bulletin de la Société de la Sarthe, XI^e série, tome XI, 1867-1868.

Bulletin de la Société d'agriculture de France,
III^e série, tome II, n^o 5.

Rapport de M. Trouessart, professeur à la Faculté des sciences de Poitiers.

Note sur les surfaces gauches du deuxième degré, par M. Durrande, professeur au Lycée.

Il est donné lecture, au nom de M. GERMER-DURAND, absent, de la communication suivante :

« *Le Courrier du Gard* du 30 mai a publié une note relative à une prétendue inscription grecque découverte à Beaucaire en 1809. Cette note, que j'avais déjà rencontrée dans la *Revue de l'instruction publique* du 23 mai et dans l'*Opinion nationale* du 25, a dû paraître ou paraîtra dans bien d'autres journaux. Comme elle risquerait d'égarer quelque archéologue de bonne foi et de grossir le nombre de ces monuments apocryphes qu'on voit surgir de temps en temps pour *préparer des tortures* aux Sau-maises, ou servir de thème à des élucubrations plus ou moins fantaisistes ; comme, d'ailleurs, il s'agit d'un monument trouvé dans notre département et qui intéresse l'histoire locale, permettez-moi de vous en entretenir un instant.

» Quelque ingénieuse que paraisse l'interprétation du nouvel historien de Beaucaire, je m'assure qu'elle ne sera point admise par les juges compétents. L'épigraphie a fait trop de progrès, depuis vingt-cinq ans, pour qu'il soit permis aujourd'hui d'avoir recours au procédé qui consistait à prendre pour l'initiale d'un mot chacune des lettres d'une inscription ; et c'est ce que fait presque constamment M. Alexandre Eyssette.

» Mais je vais plus loin : je crois que les fragments découverts en 1809 à Beaucaire ne por-

taient pas l'inscription telle qu'elle est donnée dans la note en question, et que, pour la constituer, il a fallu déplacer ou dénaturer plusieurs caractères, ou en négliger d'autres. Ceci ne met point en cause la bonne foi de M. Alexandre Eyssette. Il aura été induit en erreur, comme il arrive presque toujours en pareil cas, par les copies fautives et les renseignements de seconde ou de troisième main sur lesquels il a travaillé.

» Si je me trompe, M. Alexandre Eyssette a un moyen bien simple de démonstration. Puisque, « en terminant sa dissertation (*Histoire de Beaucaire*, t. II, appendice), il exprime le » vœu que les précieux débris de la colonne » votive, restés depuis cinquante-huit ans » dans un oubli complet, soient transférés au » Musée d'antiquités gauloises, fondé par Napoléon III dans le château de Saint-Germain-en-Laye », il doit savoir où se trouvent ces « précieux débris ». Qu'il veuille bien nous en indiquer l'emplacement. Nous ne lui promettons pas de nous joindre à lui pour demander qu'ils soient transportés au Musée de Saint-Germain : non, nous estimons plus convenable qu'ils soient conservés à Beaucaire même, dans la chapelle Saint-Louis, à côté de la précieuse inscription des *Centonarii Ugernenses* ; mais nous lui promettons de faire un ou plusieurs estampages de ces fragments et d'appeler sur eux l'attention des épigraphistes du Comité des Sociétés Savantes.

» Permettez-moi maintenant, messieurs, de vous dire ce que je sais des fragments découverts en 1809. Il est bien vrai que, à cette époque, en creusant pour asseoir les fondements de l'écluse de prise d'eau du canal de Beaucaire à Aiguesmortes, on trouva les débris, non pas d'une, mais de plusieurs colonnes an-

tiques , portant , non pas les deux lignes de caractères grecs publiées et interprétées par M. Alexandre Eyssette , mais trois mots séparés ou plutôt trois séries de caractères grecs.

» Un dessin de ces fragments et un fac-simile des caractères qui y étaient tracés furent immédiatement adressés par M. P..., conducteur des ponts-et-chaussées , à l'ingénieur en chef, feu M. Grangent , qui s'empessa de les soumettre à l'examen de ses confrères de l'Académie du Gard. L'inscription leur parut indéchiffrable.

» L'auteur de la note insérée dans le *Courrier du Gard* nous apprend que « M. Alex. Eyssette ne s'est pas laissé décourager par l'insuccès de ses devanciers ». De quels devanciers veut-il parler ? La découverte de 1809 ne reçut, dans le temps, aucune publicité, et la prétendue inscription grecque qu'on croit avoir déchiffrée ne fut connue que de l'Académie du Gard. Ces *devanciers moins heureux* seraient donc nos prédécesseurs de 1809. Or, il est bon qu'on sache que l'Académie du Gard, en 1809, était l'une des sociétés savantes les plus distinguées de l'Empire , et qu'elle a bien mérité de la science épigraphique, soit en recueillant dans ses *Mémoires* toutes les inscriptions trouvées dans les déblais de l'Amphithéâtre, soit en interprétant un certain nombre. Quant à la réserve dont elle a fait preuve à l'endroit de l'inscription en caractères grecs découverte alors à Beaucaire, nous croyons qu'on eût sagement agi en l'imitant, et nous ne pouvons que l'en féliciter. Nos prédécesseurs se bornèrent, en effet, à ordonner que les dessins qui leur avaient été soumis par M. Grangent seraient déposés dans leurs archives.

» C'est là que je les ai retrouvés, il y a neuf

ans, en m'occupant, avec notre regrettable confrère, M. Jouvin, du classement de ces archives. Depuis lors, je me suis mis en quête pour retrouver les fragments eux-mêmes, qui seraient en effet du plus haut intérêt; mes efforts sont demeurés sans résultat. A ma prière et sur mes indications, mon savant confrère M. Aurès a bien voulu les rechercher lui-même et les faire rechercher par les employés des ponts et chaussées. Rien n'a été trouvé. J'en ai conclu que ces pierres avaient été réenterrées ou noyées dans les nouvelles constructions. Peut-être mes craintes sont-elles mal fondées. *Potius opto quam spero.*

» Quoi qu'il en soit, je n'ai pu, je l'avoue, trouver aucun sens aux caractères grecs tracés sur le fac-simile signé de M. P...

» Ma conviction est qu'il s'agit là non d'une inscription grecque, comme l'a cru le nouvel historien de Beaucaire, mais d'une inscription celtique en caractères grecs, du même genre et de la même époque que celle que nous possédons au Nymphée (Voir les *Mémoires de l'Académie du Gard*, année 1850). Mais, en l'absence d'un estampage qui mettrait à la disposition des *celtistes* un texte authentique, je ne conseillerai à personne d'y toucher ».

M. LIQUIER fait le rapport suivant, dont il avait été chargé, sur le volume de M. le vicomte d'Yzarn de Fraissinet intitulé *Pensées grises* :

« L'ouvrage dont il s'agit, messieurs, consiste en une collection de réflexions et de maximes semblables à celles dont nos grands moralistes ont donné le modèle. Le titre dont son auteur a fait choix indique clairement la nature de l'œuvre et la période de la vie où elle a été écrite par son auteur.

» Une des pensées qui y sont formulées, la 305^e, est l'explication la plus significative de ce titre ; en voici les termes : « *A mesure qu'on avance dans la vie, la couleur grise se substitue à toutes les couleurs* ».

» Ce que je viens de dire vous fait déjà assez connaître que le livre dont il vous est fait hommage est une œuvre sérieuse et digne, sous ce premier rapport, de trouver bon accueil auprès de vous ».

Après quelques réflexions sur le format modeste, mais commodément portatif de ce livre, M. Liquier continue ainsi :

« Vous vous êtes peut-être demandé, messieurs, comment l'auteur a pu, après Théophraste, Publius Syrus, Montaigne, Charron, Pascal, et surtout Laroche-foucauld, Labruyère et Vauvenargues, trouver quelque chose de nouveau pour intéresser ses lecteurs.

» Il faut, en effet, des ressources peu communes et un certain courage pour entreprendre de s'engager dans les voies suivies par ces grands moralistes, et risquer une comparaison périlleuse pour tout penseur moderne.

» Labruyère lui-même, dans ses *Caractères*, exprime ainsi cette pensée : « *Dans cette matière, tout est dit, et l'on vient trop tard, depuis plus de 7000 ans qu'il y a des hommes, et qui pensent. Sur ce qui concerne les mœurs, le plus beau et le meilleur est enlevé. L'on ne fait que glaner après les anciens et les habiles d'entre les modernes* ».

» M. d'Yzarn-Fraissinet n'a pas reculé devant cette pensée, et le courage qu'il a eu mérite d'autant plus d'être applaudi qu'il a été accompagné d'une circonspection et d'une modestie non moins louable que ce courage même. M. d'Yzarn n'a d'abord donné qu'une publicité restreinte à son œuvre, en la sou-

mettant à l'épreuve de l'appréciation des salons du grand monde parisien, et ce n'est qu'après avoir été enhardi par un accueil non équivoque qu'il s'est décidé à lui donner une publicité complète. Trois éditions successivement épuisées et les suffrages les plus flatteurs ont pleinement signalé le succès dont il s'était prudemment défié.

» Après vous avoir fait connaître ce succès, j'ai à vous dire ce qui l'a légitimé.

» Tous les esprits, même entre les moins frivoles, n'ont pas un goût égal pour les œuvres de nos grands moralistes. J'en ai vu ayant une prédilection particulière pour ces œuvres; d'autres, n'ayant pour elles que de la tiédeur et même de l'éloignement. N'y a-t-il pas lieu de faire aux uns et autres leur part de justification, sans nuire à la cause du livre de M. de Fraissinet?

» Il est de fausses théories (qui, du reste, si elles étaient vraies, devraient demeurer voilées) auxquelles, dans les maximes de Laroche-foucauld, par exemple, des âmes élevées et délicates ne sauraient applaudir, telles que celles qui présentent *l'amour propre, comme l'unique mobile des actions humaines; la vieillesse comme aimant à donner de bons préceptes pour se consoler de n'être plus en état de donner de mauvais exemples; presque toutes les honnêtes femmes comme lasses de ce métier, etc. etc.*

» Mais par combien de pures et nobles pensées sont rachetées celles qui viennent d'être citées et bien d'autres qu'il serait trop long de citer! »

Après avoir mis en parallèle, à ce point de vue, Laroche-foucauld, Labruyère et Vauvenargues, et cité les belles réflexions de M^{me} Guizot sur les maximes de ce dernier (*Essais*

de littérature et de morale), M. Liquier continue ainsi :

« Outre les divers mérites de l'œuvre philosophique de M. de Fraissinet, elle a celui de ne contenir aucune de ces maximes contre lesquelles se révoltent la raison ou le sentiment.

» Dans une carrière déjà longue, qui remonte à la naissance du siècle présent, au milieu du mouvement des affaires administratives et politiques auxquelles par état il a été appelé à prendre part, dans les relations que lui ont faites, au sein du grand monde parisien, son mérite littéraire et sa position sociale, M. d'Yzarn-Fraissinet a été à même d'observer à l'œuvre des mœurs, des usages et des hommes nouveaux ; et c'est dans ces observations fécondes qu'il a trouvé des sujets de pensées qui sont bien moins une imitation qu'une continuation des écrits du même genre qui les ont précédées.

» Ce n'est pas par l'érudition que ces pensées se font remarquer, comme celles de Charron et de Montaigne, par exemple ; mais l'érudition n'est pas une nécessité pour le moraliste, qui doit puiser ses inspirations dans l'observation du monde plus que dans les livres et les observations d'autrui. Aussi, sous ce rapport, M. d'Yzarn-Fraissinet est-il le moraliste de son temps, qui, en général, préfère à l'érudition le bon sens uni à l'esprit, l'élégance et la grâce.

» La monotonie est, a-t-on dit avec raison, l'écueil ordinaire des œuvres philosophiques de ce genre. On peut dire qu'on sent peu ce défaut dans le livre de M. d'Yzarn, par l'effet de l'art avec lequel il a entre-mêlé les sujets divers dont il s'est occupé, et par le tour élé-

gant et spirituel qu'il a su leur donner, tout en les formulant avec la concision recommandée par le poète latin : *Quidquid præcipies, esto brevis, etc.*

» Une femme qui s'est fait un nom dans les lettres par le sentiment, l'élégance et la pureté des pensées de ses écrits, a dit de l'œuvre qui nous occupe (1) : « *Les pensées de M. le vicomte d'Ysarn sont moins arides, mais aussi spirituellement caustiques que celles de Laroche-foucauld,* » etc.

» Un publiciste distingué, a dit aussi (2) : « Il y a de tout dans ces pensées ; *il y a de la morale, il y a de la critique, il y a de la misanthropie, il y a de l'étude, il y a de la frivolité, il y a de tout ce qui révèle un homme du monde : de la légèreté, de la finesse, un air d'aristocratie,* » etc.

» Cette appréciation, messieurs, est aussi l'expression de ma propre pensée ; mais pouvais-je mieux faire que de vous la présenter sous la forme heureuse qui lui a été déjà donnée par des plumes habiles ?

» Je n'en doute pas, messieurs, cette appréciation deviendra aussi la vôtre par les lectures que je vais vous faire, tout en regrettant de ne pouvoir les étendre davantage ».

Ici M. Liquier lit à l'Académie une série de pensées du livre de M. d'Ysarn, parmi lesquelles on remarque celles-ci :

« *On dit : S'il y a un Dieu, pourquoi le mal ?*
» *On peut répondre : S'il n'y a pas de Dieu, pourquoi le bien ?* »

(1) M^{me} de Loudoueix.

(2) M. Laurentie.

» *En philosophie, on en sait assez pour chercher, pas assez pour trouver* ».

« *Le scepticisme a un certain semblant de supériorité intellectuelle, et cependant il est l'humilité de la philosophie* ».

« *L'espérance est une crainte qui se colore d'une illusion* ».

« Je borne là mes citations, messieurs, pour lesquelles je n'ai que l'embarras du choix.

» Je crois toutefois vous avoir assez initiés à la connaissance du mérite du livre de M. d'Yzarn-Fraissinet, pour motiver à vos yeux la proposition que j'ai l'honneur de faire à l'Académie d'admettre l'honorable auteur de ce livre au nombre de ses associés-correspondants ».

Cette proposition de M. le rapporteur est appuyée par MM. Maurin et Azais. La candidature de M. le vicomte d'Yzarn-Fraissinet est en conséquence inscrite au registre.

M. PAGÉZY donne lecture du complément de ses études sur les intérêts matériels des peuples, en examinant, en faveur du plus grand nombre, l'importante et grave question du monopole. M. Pagézy se propose de livrer ce mémoire à l'impression, et n'a pas jugé en conséquence qu'il y eut lieu à en faire l'analyse au procès-verbal.

M. GINOUX lit une traduction en vers d'une satire d'Horace, la 3^e du livre I. Nous en extrayons la partie où le poète émet des réflexions et des conseils pleins de tant d'indulgence et de support à l'égard des défauts d'autrui :

Ici, quelque lecteur peut-être me dira :

« Êtes-vous sans défaut, vous faiseur de satires ?

— J'en ai, je ne dis pas, mais j'en connais de pires.

Ménius parlait mal de Novius absent.
— Holà ! reprit quelqu'un, serais-tu si content
De toi que tu le dis ? Ou ce langage étrange
Ne devrait-il servir qu'à nous donner le change ?
— Sur moi, dit Ménius, je passe indulgemment.
C'est bien. Cette indulgence aura son châtement
Et ce sera justice. Ah ! votre œil de myope,
Pour vos propres défauts d'un bandeau s'enveloppe ;
Sur ceux de vos amis, vous portez, sans égard,
De l'aigle ou du serpent l'inflexible regard !
Mais vos amis, un jour, vous rendant la pareille,
Voudront qu'à vos travers chacun prête l'oreille.
Un tel à se fâcher est un peu trop dispos,
Et ne se prête point à de malins propos ;
On pourrait plaisanter ou de sa chevelure
Rustiquement taillée, ou bien de sa chaussure,
Sur le point de vouloir à son pied dire adieu ,
De sa robe qui va de travers. Cet aveu ,
Entre nous, je le fais ; mais ajoutez qu'en somme
On ne saurait trouver plus parfait honnête homme ,
Et que c'est votre ami ; que ces grossiers dehors
Cachent d'un grand talent les sublimes efforts.
... Sondez bien votre cœur, si sur ses terres hermes
N'ont pas été jetés quelques vicieux germes,
Par la nature ou bien par vos mauvais penchants.
L'herbe au feu destinée, en ces sortes de champs
Grandit. Mais voici mieux : ayez une maîtresse ;
Ses plus vilains défauts n'auront rien qui vous blesse ;
Un amant aveuglé s'y complait : Balbinus
Au polype d'Hagna trouve un charme de plus.
Ah ! pourquoi l'amitié n'est-elle pas atteinte
De cet aveuglement ? Alors cette erreur sainte
Pourrait de la vertu recevoir un beau nom.
Mais traitons nos amis de la même façon
Qu'un père son enfant. Or, se voit-il qu'un père
Se choque des défauts de son fils ? Au contraire,
A le défigurer un enfant loucherait ,
Le père vous dira . — C'est dans l'œil un faux trait.
— Est-ce un nain contrefait, avorton de nature,
Un sisyphes nouveau ? — C'est une miniature.
— Un bancroche ? — En dedans il marche en vérité.
— Pied-bot ? — Sur ses talons, il n'est pas bien planté,
Il est un peu boiteux, murmure le brave homme...

Un tel vit chichement, qu'il soit dit économe ;
Cet autre est-il un sot un peu trop sans façon ,
Dites : « Pour ses amis, c'est le meilleur garçon.
— Mais il est fanfaron et libre outre mesure !
— C'est un homme de cœur et rempli de droiture. »
Croyez en mon secret , tel est , à mon avis,
Le talent de se faire et garder des amis.
Mais pour nous la vertu même se défigure ;
Le vase précieux prend une couche impure :
— Un tel de nos amis est un homme de bien ;
Mais il n'est pas d'esprit plus étroit que le sien.
— Tel autre est réfléchi ; c'est un lourd personnage.
— Mais celui-là du moins passera pour un sage :
Répandu dans un monde où l'envie est partout,
Il voit un piège à temps et ne va pas au bout ;
Il ne donne jamais prise à la médisance.
Non, non, ne croyez pas qu'on vante sa prudence,
Cela s'appellera ruse et duplicité.
Cet autre est maladroit (je l'ai moi-même été
Ainsi, plus d'une fois, Mécène), et d'aventure
Trouble notre repos ou bien notre lecture
Par un propos en l'air Peste de l'importun !
Cet homme, disons-nous , n'a pas le sens commun.
Pour nos taches, grands dieux ! nous nous montrons
[sévères.

Quiconque cependant porte les plus légères,
En ce monde toujours restera le meilleur.
Un ami bienveillant devra tenir à cœur
D'amoindrir un défaut par la vertu contraire ;
Oui, s'il veut être aimé, c'est ainsi qu'il doit faire.
Il devra, comparant travers à qualité,
Ajouter plus de poids à ce dernier côté. . . .
Oh ! l'imprudent ami qui fixe ma verrue ,
Et pour sa bosse croit que j'aurai la berlue !
Celui-là trouvera bienveillance pour lui ,
Qui sait fermer les yeux sur les défauts d'autrui.
Enfin, puisqu'on ne peut extirper la colère ,
Ni les autres travers de notre caractère ,
Proclamons que du moins la raison interdit
La disproportion entre peine et délit.
Quoi ! parce qu'un esclave, en desservant ta table ,
Sera surpris, un jour, s'être rendu coupable

De toucher de ses doigts les débris d'un poisson,
Ou d'avoir d'une sauce essayé la cuisson,
Faut-il que pour cela, vite, on le crucifie ?
Faut-il de Labéon surpasser la folie ?
Eh ! combien vont plus loin, en fait d'absurdité !
Votre ami par un tort aura démerité,
Un de ces torts pourtant qu'on a mauvaise grâce
De ne pas pardonner, à moins que l'on ne passe
Pour un esprit mal fait que rien ne peut fléchir.
Eh bien ! ce n'est assez pour vous de le haïr,
Vous le fuyez, ainsi qu'au retour des calendes
Un pauvre débiteur fuit les réprimandes
Du créancier Ruson, s'il n'a pu ramasser
Capital, intérêts, de quoi faire cesser
Les histoires sans fin qu'il est tenu d'entendre ;
Car, une fois captif, au joug il doit se rendre.
Un hôte, par mes soins un peu trop abreuvé,
Aura souillé son lit, ou bien sur le pavé
Renversé le vieux plat qui me venait d'Evandre,
Ou bien, mourant de faim, j'aurais pu le surprendre
Me happant un poulet qu'on allait me servir.
Et j'irais pour cela me mettre à le haïr !
Mais que ferais-je donc si, misérable drôle,
Il commettait un vol et faussait sa parole ?

L'ordre du jour appelle l'élection d'un associé-résidant, en remplacement de M. *Grasset*,
Le dépouillement du scrutin donne pour résultat la nomination de M. *Fernand Verdier*, auteur d'un ouvrage sur la transcription hypothécaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 15 juin 1867.

Présents : MM. Deloche, *président* ; Teulon ; Maurin ; Pagézy ; Jules Salles ; Aurès ; Bousquet ; Ollive-Meinadier ; abbé Azaïs ; Charles Liotard ; Liquier ; de Clausonne, *secrétaire-perpétuel, membres-résidants*.

Eug. Brun, Ginoux, *associés-résidants*.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} juin est lu et adopté.

M. *Fernand Verdier*, nommé associé-résidant dans la précédente séance, a écrit à l'Académie pour lui adresser ses remerciements.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, tome xxx^e, 5^e de la 6^e série.

De l'état sanitaire du département de la Seine-Inférieure, en 1866.

Revue agricole de l'arrondissement de Valenciennes, février 1867.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, nos 53 et 54.

Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer, nos 1, 2, 3, 4, 1867.

Nouveaux mémoires de la Société du Bas-Rhin, tome III, 3^e fascicule.

Coup d'œil sur les lettres de Jean Reboul.

Au nom de M. GERMER-DURAND, absent, il est donné lecture d'une communication dont le but est de contester l'authenticité des inscriptions relatives à Pythagore et au fils de Caton d'Utique, dont il a été question dans les séances des 6 avril et 4 mai.

A la suite d'une nouvelle lettre de M. le baron de Rivière, qui annonce l'arrivée à Nîmes de M. Roussillon et de son plan en relief de l'ancienne basilique de Saint-Gilles, l'Académie décide qu'une commission, composée des membres du bureau et de MM. Aurès et Révoil, se transportera au lieu où ce travail est déposé, pour procéder à son examen, en présence de l'auteur, et qu'elle présentera son rapport à la prochaine séance.

M. BOUSQUET lit la fable suivante, de sa composition :

LE ROSSIGNOL, LE MILAN ET LE CHASSEUR.

Caché sous un épais feuillage,
L'œil tourné vers son nid, un Rossignol chantait.
Emerveille de son ramage,
Le bec ouvert, un Milan écoutait.
Tel, autrefois, au sombre empire
Pour Eurydice descendu,
Orphée aux accords de sa lyre
Tenait Cerbère suspendu.
Mais tout génie a sa part de misère ;
Et lorsque ce Milan, fléchi dans sa colère,
A celui-ci sacrifiait sa faim,
Un musicien d'une tout autre sphère
De ce prodige, hélas ! se faisait un chagrin.
A deux pas embusqué, le fusil à la main :
Quoi ! c'est là, disait-il, ce chanteur sans émule,
Qui fait foule partout, que partout on adule !
C'est pitoyable, en vérité !
Du second rang il serait digne à peine.
Au premier, cependant, la mode l'a porté ;
Oh ! que parfois sottise est l'espèce humaine ! ..

Un coup de feu suivit de près ,
Comme vous le pensez, cette folle sortie :
Le Rossignol tombe sans vie ;
Le Milan, effrayé , regagna ses forêts...
Un regret le suivit au gîte.
Je n'en suis pas surpris : on a vu le talent
Parfois attendre un Milan ;
Mais un jaloux, jamais, n'a fait grâce au mérite.

M. LIQUIER lit la traduction suivante de deux
odes d'Horace :

A VALGIUS.

Livre II , ode 9.

On ne voit pas toujours s'épancher des nuages
Les eaux qui de nos champs suspendent les travaux ,
Ou des lointaines mers les violents orages
Sans cesse tourmenter les flots.

Aux monts arméniens n'est pas toujours la neige ;
L'ormeau n'est pas, tout l'an, de feuillage privé ;
Le chêne du Gargan, que l'aquilon assiège ,
Parfois des vents est préservé.

Pour toi, cher Valgius, ton amitié plaintive
Pleure Mystès plongé dans l'éternelle nuit ;
En proie à ta douleur, lorsque Vesper arrive,
Tu pleures encor, quand il fuit.

Nestor n'a point gémi durant sa vie entière
Sur Antiloque éteint au printemps de ses jours,
Et du jeune Troile et les sœurs et la mère
Ne le pleurèrent pas toujours.

A ton abattement sache porter remède.
Ah ! plutôt de César célébrons les hauts faits ,
Le Niphate indocile et le fleuve du Mède
Soumis par nos nouveaux succès ,

Qui, devant leur vainqueur abaissant leur audace,
Roulent sous notre joug des flots moins orgueilleux
Et le Gélon réduit, dans un étroit espace,
A lancer son coursier fougueux.

AU VAISSEAU DE VIRGILE PARTANT POUR
ATHÈNES.

Livre 1^{er}, ode 3.

Puissante déité, que dans Chypre on adore,
Et vous, fils de Lédà, des nuits brillants flambeaux,
Et toi, père des vents, l'amitié vous implore ;
Faites que l'Iapyx règne seul sur les eaux.

Par son souffle hâté sur une mer tranquille,
Vaisseau, de mes amis qui me dois le meilleur,
Sain et sauf, je t'en prie, en Grèce rends Virgile,
Cette moitié de moi la plus chère à mon cœur.

Et de chêne et de bronze une triple ceinture
Sans doute armait le sein du nautonnier ardent
Qui, sur un frêle esquif voguant à l'aventure ,
De la mer le premier brava le flot grondant,

Et l'aquilon luttant contre le vent d'Afrique,
Les hyades, la brume, et le notus fougueux
Qui soulève à son gré la mer Adriatique
Ou calme de ses flots les transports furieux.

Nul aspect de la mort ne troublait la pensée
De celui qui, l'œil sec, dans les gouffres profonds
Vit les monstres nageant, et l'onde courroucée,
Et les écueils d'Épire en naufrages féconds.

C'est en vain qu'un dieu sage, entre les divers mondes,
Des flots de l'Océan plaça l'immensité,
Si de hardis vaisseaux osent franchir les ondes
Qu'opposa sa prudence à leur témérité.

L'audace aspire à tout et fait tout entreprendre ;
Elle combat des dieux les décrets éternels ;
Au céleste séjour Prométhée osa prendre
Le feu dont il dota les malheureux mortels.

Au jour où s'accomplit ce larcin sacrilège
Succéda pour la terre un affreux lendemain,
Amenant la famine et son hideux cortège,
Et les fléaux divers, effroi du genre humain.

La mort, qui dans sa marche autrefois était lente,
Précipita ses pas; dans le vague des airs
Dédale s'élança sur une aile imprudente ;
Et d'Hercule le bras entr'ouvrit les enfers.

A l'orgueil des mortels rien ne semble impossible.
Insensés ! Le ciel même est attaqué par nous ;
Et le dieu reste armé de sa foudre terrible,
Sans cesse nos forfaits allumant son courroux.

M. AURÈS rend compte à l'Académie d'une visite qu'il vient de faire aux dolmens de la commune de Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille, mentionnés dans la *Statistique du Gard* et dans les *Recherches sur les monuments celtiques* de M. de Baumefort. Ces dolmens, qui sont situés sur les deux rives du ruisseau d'Amoux, et dont le nombre était autrefois très considérable, ont été maintes fois fouillés et sont aujourd'hui complètement détruits.

M. Aurès annonce, en second lieu, qu'il a visité et fouillé, pendant la même excursion, un autre dolmen, moins connu que les précédents, situé dans la commune de Générargues, limitrophe de celle de Saint-Sébastien, sur le versant oriental d'une montagne nommée mont Luziers, dépendant du hameau de Viala. Il a trouvé, dans ce dolmen, à côté d'une pointe de flèche en silex blanc, divers petits objets en bronze qu'il présente à l'Académie et parmi lesquels il fait remarquer deux bagues de femme.

Il signale spécialement ce fait à l'attention, parce qu'il suffit pour constater, une fois de plus, que l'usage d'ensevelir dans les dolmens ne correspond pas seulement à l'âge de la pierre, mais s'est prolongé, au contraire, au moins jusqu'aux premiers temps de l'âge du bronze.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 29 juin 1867.

Présents : MM. Deloche, *président* ; Maurin, Jules Salles, Aurès, Bousquet, Ollive-Meina-dier, Viguié, Liotard, Bigot, Liquier, de Clau-sonne, *secrétaire-perpétuel*, *membres-résidants*.

Eug Brun , Fern. Verdier , associés ré-sidants.

Le procès-verbal de la séance du 15 juin est lu et adopté.

M. le président dépose sur le bureau les ou-vrages suivants reçus depuis la dernière séance :

Description des machines et procédés pour les-quels des brevets d'invention ont été pris.

Catalogue des brevets d'invention.

Analyse des eaux de Vergèze.

Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen, 1865-66.

Annuaire de la Société libre d'émulation de Liège, 1867.

Discours prononcé dans la séance publique du 19 mai 1867 de l'Académie d'Aix.

Mémoires de la Société impériale de Douai, 1863-65.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artis-tique de Valenciennes, mars 1867.

Bulletin de la Société d'agriculture de l'arron-dissement d'Orange.

Bulletin des séances de la Société impériale d'a-griculture de France, 3^e série, tome II, n^o 6.

Précis analytique des travaux de l'Académie

impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, 1865-66.

Journal des savants, mai 1867.

Il est donné lecture du rapport suivant, adressé par M. H. Révoil à l'Académie, au nom de la commission chargée de l'examen du plan en relief de l'ancienne église abbatiale de Saint-Gilles.

« Cette délégation, dit M. Révoil, nommée dans la séance du 15 juin, et à laquelle se sont adjoints plusieurs membres de l'Académie, s'est rendue le surlendemain dans la salle où se trouvait exposé l'intéressant modèle de M. Roussillon.

» Citée comme un type des plus complets de l'architecture religieuse du XII^e siècle, l'église de Saint-Gilles a été plus d'une fois retracée et mesurée par des architectes ; le modèle en liège de M. Roussillon, d'une fidélité scrupuleuse, complète ces études intéressantes. Cet artiste n'a reproduit que les parties anciennes ; il a dégagé cette immense construction de toutes les additions postérieures qui ont dénaturé sa forme primitive ; et, grâce à son travail, il devient facile, même aux personnes étrangères à l'art de bâtir, de reconstituer par la pensée l'ensemble de l'œuvre signée par le moine Brunus.

» L'importance de l'échelle adoptée pour ce relief (0^m,04 c. p. mètre) permet en effet d'en apprécier les moindres détails et d'en étudier tous les appareils. Mais c'est surtout la *vis de Saint-Gilles*, si connue de tous les constructeurs, qui a été interprétée avec une adresse et une habileté rare par M. Roussillon.

» L'artiste, dans son imitation, n'a rien négligé ; les couleurs variées des voussoirs de la grande rose, appartenant à cette partie de l'é-

difice, les moindres indications de moulures et d'ornementation ont été copiées par lui avec un rare succès. L'œil parcourt avec une vive curiosité les trois nefs inégales de cette belle crypte que la découverte récente de la tombe d'Ægidius a rendue plus intéressante encore ; les pénétrations de ses fenêtres, chefs-d'œuvre de stéréotomie, n'ont point échappé à M. Roussillon ; il a coupé son liège avec la rectitude et le savoir de l'appareilleur le plus habile.

» Consciencieux et persévérant, il a courageusement abordé l'extrême difficulté de reproduire la belle façade qui sert de frontispice à ce vaste monument, quelque ingrate que fût l'écorce du chêne pour donner à son modèle les finesses de cette décoration si riche et si variée ; et bien que cette partie de son travail n'atteigne pas la perfection de tout le reste, il faut reconnaître que l'ensemble en est harmonieux et satisfaisant comme aspect et comme exactitude.

» Notre commission, en se retirant, a donc adressé à M. Roussillon ses félicitations et ses éloges les plus sincères. L'Académie voudra certainement s'associer tout entière à des encouragements si bien mérités, en exprimant le vœu que ce beau relief trouve place dans le musée de notre ville ».

L'Académie, à l'unanimité, adhère aux conclusions de M. le rapporteur, et délibère que l'expression de son vœu sera consignée au procès-verbal.

M. MAURIN fait part à l'Académie de quelques recherches sur les rosiers cultivés dans les jardins des Romains.

Après avoir montré combien la rose était en grand honneur chez eux, ce qui la fit tomber dans une sorte de disgrâce auprès des pre-

miers chrétiens, ainsi qu'en font foi Tertullien et S. Clément d'Alexandrie, il essaie, à l'aide du naturaliste Pline l'Ancien et du poète Virgile, de déterminer les types connus dans l'antiquité.

Après avoir procédé par voie d'élimination, pour mettre en dehors des recherches des espèces comme le rosier bengale, le rosier thé, le rosier noisette, le rosier île-bourbon, les rosiers sarmenteux, comme le banks et le multiflore, d'introduction toute récente, il arrive aux résultats suivants :

« Les anciens ne connaissaient que : 1^o le rosier cent-feuilles, nommé chez eux le *rosier de Campanie* ; 2^o le rosier-provins, qu'ils appelaient le *rosier de Milet* ; 3^o le rosier perpétuel, qui portait le nom de *rosier de Préneste* ou *rosier bifère*. Cette dernière dénomination se retrouvait naguère dans nos classifications modernes.

» Les anciens ne possédaient donc que trois espèces sur huit qui sont le partage de notre horticulture actuelle, enrichie par les importations exotiques.

» Mais ce n'est pas tout encore.

» Sommes-nous bien sûrs aujourd'hui d'avoir les mêmes variétés qu'autrefois ? »

Ici l'auteur entre dans quelques détails sur le procédé de l'hybridation, à l'aide duquel les *rosistes* ont obtenu tant de sujets divers, et il se demande si, avant que les hommes en fissent un usage artificiel, la nature ne le pratiquait pas en grand, et si son action, exercée dans le cours de dix-sept à dix-huit cents ans, n'a pas pu modifier les variétés, à tel point que celles que nous avons peuvent bien n'être plus celles qu'on avait jadis.

Il suffit pour cela qu'il tombe dans l'ovaire

de la fleur de la matière fécondante détachée des étamines d'une autre fleur qui en diffère, et que les graines obtenues par le mélange lèvent et produisent un nouveau sujet florifère.

L'auteur cite un fait de fécondation à distance qui se passe dans un jardin des environs du palais de justice de Nîmes, à l'appui de sa thèse.

Sa conclusion dernière, c'est donc que si, trois espèces peuvent être déterminées, il n'en est pas de même des variétés, qui restent toujours douteuses, en ce qui touche la question qu'il a cherché à résoudre.

M. AURÈS communique à l'Académie une étude détaillée des dimensions des haches celtiques en bronze découvertes à Vauvert en 1851.

Ces haches, au nombre de trente-huit, présentent quatre types qui diffèrent les uns des autres par leurs grandeurs et par les principaux détails de leur construction.

En comparant entre elles les dimensions de ces quatre types, M. Aurès croit reconnaître qu'on peut les exprimer toutes en fonction d'une seule unité métrique ou *ped*, ayant la même longueur que notre pied de roi actuel, et divisé, comme lui, non seulement en 12 pouces, mais encore en 144 lignes.

De précédentes recherches l'avaient conduit à prouver que le pied français, tel qu'il a été réglé par Charlemagne, et tel que nous le possédons encore aujourd'hui, est une reproduction aussi exacte que possible du pied gaulois primitif, et le mémoire dont il a donné connaissance à l'Académie lui semble de nature à confirmer cette opinion.

M. CH. LIOTARD fait lecture de la communication suivante :

« A pareille époque , l'an passé , je produisais devant vous le résultat de mes recherches relatives aux écrivains où se rencontrent, avant et après La Fontaine, les idées ou sujets qui constituent le fond de quelques-uns de ses apologues ; ce petit mémoire vous a paru digne d'être inséré dans le volume de nos travaux de 1865-66.

» Je vous apporte aujourd'hui une note supplémentaire à cet opuscule, qui pourrait s'augmenter de jour en jour par l'effet de quelque découverte semblable.

» Les quatre fables dont j'ai eu, depuis l'an passé, l'occasion de signaler une reproduction dans des ouvrages peu connus parmi vous, sont :

Le Coq et la Perle.

Le Cheval s'étant voulu venger du Cerf.

Phébus et Borée.

La Laitière et le Pot au lait.

LE COQ ET LA PERLE.

» Je ne suppose pas que La Fontaine ait cherché ou trouvé, en dehors de Phèdre, l'idée de cette fable.

» L'auteur latin la tenait peut-être des Orientaux.

» Marie de France l'a insérée dans son *Ysopet*.

» Les notes de l'abbé Guillon signalent, en outre, un manuscrit du XIII^e siècle, existant à la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, sous le numéro 1830.

» Serait-ce le même manuscrit de l'*Image du Monde*, que M. Cocheris vient de relater dans une note de sa réimpression du *Philobiblion* de Richard de Bury, et dont il indique

l'existence à la bibliothèque Mazarine, sous le numéro 602 ?

» A l'occasion du parallèle entre l'amour des livres d'une part, et de l'autre l'ignorance ou la négligence de certains possesseurs de livres, M. Cocheris cite ce passage de l'auteur (inconnu, je crois) de *l'Image du Monde*, dans lequel on retrouve la pensée de Phèdre et de La Fontaine :

S'i a mains clerc qui riche sont,
Qui les grans mons de livres ont....
Et as bons clers qui plus n'en quièrent,
Mais qui le los des gens acquièrent.....
Et font ainsi comme li cos (le coq)
Qui sa viande porcaçoit
Au femier, quant grater aloit,
Tant qu'il trova la riche jamme
Qui de clartei jetoit grant flamme.
Lors la commence a esgarder,
Et puis tantost la laisse ester ;
Car de gemme point ne demande :
Miex aime querre sa viande.
Ensi est d'aucuns convoiteus
Qui ont les livres précieux
Et aornés et bien et bel,
Qui n'en regardent fors la pel. ...etc.

LE CHEVAL S'ÉTANT VOULU VENGER DU CERF.

» M. Guillon cite, avant La Fontaine, Stésichore, les fables de Gabrias et de Phèdre, l'épître 10 du 1^{er} livre d'Horace.

» Nodier n'a pas oublié, non plus que M. Guillon, la belle application de cet apologue, dans la vigoureuse harangue insérée par Pithou, sous le nom de M. d'Aubray, dans la *Satire Ménippée*.

» J'ajoute à ces indications un emblème qui figure dans le *Pegme* de Pierre Coustau

(page 232 de l'édition latine originale), sous le titre :

In certamen equi et tauri ,
avec la légende :

Libertatem vendit qui beneficium accipit.

» Un mot sur ce livre peu connu : *Petri Costalii pegma*, publié en 1555, à Lyon, par Macé Bonhomme.

» Le mot *pegma* désigne, en grec, un mécanisme pour la manœuvre des décorations scéniques, d'où, par extension, on a pu lui donner la signification de scène, théâtre.

» Le *pegme*, ou le *théâtre* de Pierre Coustan, représente une série de tableaux figurés, accompagnés d'une ou plusieurs épigrammes, et suivis d'une longue dissertation philosophique. Cette dernière circonstance distingue ce livre des *Adagia* d'Érasme et des *Emblèmes* d'Alciat, avec lesquels il a, d'ailleurs, beaucoup de rapport.

PHÉBUS ET BORÉE.

» L'idée première paraît ici, encore, appartenir aux Orientaux (fables de Lockman). M. Guillon cite, en outre, chez les Grecs, Plutarque (*Préceptes du mariage*), ensuite les fables d'Aviénus.

» Avec Plutarque, il était sur la voie d'une reproduction qui lui a échappé, ainsi qu'à Nodier, et que je trouve dans un de ces recueils de dissertations singulières qui abondent au XVII^e siècle.

» Les *Neuf matinées du seigneur de Cholières*. Paris, J. Richer, 1585, réimprimé en 1863, à Bruxelles, dans la collection des *Raretés bibliographiques*.

» On lit à la page 217 de cette réimpression, au chapitre des *Lettrez et des guerriers*, traitant la

question : S'il convient mieux de marier une fille à un homme de lettres ou à un homme de guerre :

« Le soleil , dit-on , surmonte la bise , la-
» quelle tant plus qu'elle s'efforce d'oster, par
» force , la robe à l'homme , d'autant plus
» l'homme se serre et restreint son habillement.
» Quand le soleil vient à estre chaud après le
» vent , l'homme, se sentant eschauffé , des-
» pouille sa robe , puis sou saye , et le reste
» de ses accoustrements.

» Aussi , si les maris veulent ranger leurs
» femmes de leur seule autorité et par force ,
» elles combattent à l'encontre ; au contraire,
» quand on leur remonstre avec la raison, el-
» les quittent d'elles-mesmes ».

» Cette conclusion, qui rappelle celle de La Fontaine : *Plus fait douceur que violence*, ne persuade pas l'autre interlocuteur qui préfère mettre en pratique le dicton :

Qui bat sa femme, il la fait braire;
Qui la rebat, il la fait taire.

LA LAITIÈRE ET LE POT AU LAIT.

» Enfin , je ne m'explique pas que Ch. Nodier, qui a, comme M. Guillon, signalé les origines et les nombreuses imitations de ce délicieux apologue , chez les Orientaux : Starkius, Pilpay, dans *les Mille et une Nuits*, dans *Rabelais*, etc. , ait oublié de noter la reproduction qui se rencontre , sous une forme charmante , dans les *Nouvelles* de Desperriers, nouvelle XIV du livre 1^{er} , et qui forme le chapitre :

Comparaison des alquemistes à la bonne femme qui portoit une potée de lait au marché.

» Je termine en vous recommandant la lec-

ture de cette petite boutade, page 141 du tome 1^{er} de l'édition de Desperriers, donnée par La Monnoye, à Amsterdam, 1735.

M. BOUSQUET lit la fable suivante, de sa composition :

LES DEUX LIVRES.

Que fais-tu près de moi ? veux-tu te retirer ?
Disait un livre enflé de sa parure
A son voisin, livre sans couverture,
Et qu'on laissait par les vers dévorer.
— D'où peut venir votre colère ?
Je croyais que les malheureux
Inspiraient d'habitude un sentiment contraire
Aux livres les moins généreux.
— Sans t'offenser, il m'est permis, je pense,
De t'inviter à déloger.
Ainsi le veut le monde ; à moins de déroger,
Le grand doit du petit se tenir à distance.
Ecoute cependant, je voudrais te servir,
Et, mieux encor, t'aider à réussir.
Voyons ; pendant que je suis agréable
Aux princes, à leurs favoris,
Et que je cherche à capter les esprits
De quiconque à nos fins peut être favorable,
Toi, que fais-tu ? — Merci de la leçon.
J'enseigne une philosophie
Qui, s'appuyant sur la raison,
En tout, partout, prend le faux à partie.
— Eh, mon ami, le moyen d'arriver,
A moins de frais tu pouvais le trouver.
Le sentiment du vrai n'est rien moins que vulgaire.
On compte les esprits assez grands pour s'y plaire.
Le reste, surtout aujourd'hui,
N'a qu'un but : se soustraire aux langueurs de l'ennui.
Heureux l'écrit dont l'adroite souplesse
De ses instincts secrets chatouille la faiblesse !
Il court de mains en mains, de succès en succès.
Regarde autour de toi. — Brisons-là, c'est assez :
Du fond, je le comprends, la forme est solidaire.

Mais qui vise plus haut que vous ne semblez voir
S'inspire d'un esprit qui du vôtre diffère.

Le véritable savoir-faire
N'est que la grâce du savoir.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance
est levée.

Séance du 13 juillet 1867.

Présents : MM. Deloche, *président* ; Maurin, Aurès, Bousquet, Ollive-Meinadier, abbé Azaïs, Viguié, Liotard, Bigot, Courcière, Liquier, Gaspard, Causse, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel, membres-résidants.*

L. Alègre, *membre non-résidant* ; Quesnault Desrivières, Eug. Brun, Ginoux, Fern. Verdier, *associés-résidants.*

Le procès-verbal de la séance du 29 juin est lu et adopté.

Il est donné lecture d'une lettre de M. *Mistral*, qui, en expliquant le retard qu'une série de voyages a occasionné à sa réponse, remercie l'Académie de sa nomination au titre d'associé-correspondant.

L'Académie a reçu communication de la mort de M. *Dominique Magalon*, homme de lettres, un de ses associés-correspondants, décédé à Bagnols, le 1^{er} courant.

M. le ministre de l'instruction publique, en avisant l'Académie de la distribution du dernier volume de ses mémoires, à laquelle il a fait procéder, demande qu'à l'avenir les exemplaires destinés aux sociétés de Paris portent l'adresse de ces sociétés.

M. de Crozant-Bridier, membre de la Société impériale archéologique du Midi de la

France, en souvenir du bon accueil qu'il se félicite d'avoir reçu à Nîmes, a adressé à l'Académie deux brochures qu'il a lues à la Société Archéologique, intitulées : l'une, *Aiguesmortes*; et l'autre, *Etude archéologique et historique sur l'Afrique française*.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants reçus depuis la dernière séance :

Annales de la Société académique de Nantes, 1866, 2^e semestre.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, 1866, 2^e semestre.

Bulletin des séances de la Société d'agriculture de France, 3^e série, tome II, n^o 7.

Actes de l'Académie de Bordeaux, 3^e série, 29^e année, 1867, 1^{er} trimestre.

La vérité sur les objets de l'âge de la pierre polie des cavernes de Tarascon (Ariège), par le Dr F. Garrigon.

Annales de la Société d'agriculture de la Loire, tome X, année 1866, 1^{re}, 2^e, 3^e et 4^e livraisons.

M. Maurin dépose également sur le bureau un spécimen d'un dictionnaire languedocien, de M. Boucoiran, dont l'avant-propos, présenté d'abord sous le voile de l'anonyme, avait fait l'objet, en 1866, de deux ou trois lectures qui furent écoutées alors avec intérêt.

Sur l'avis, donné par M. Causse, de la découverte d'une quantité considérable d'objets antiques, faite, près de Lafoux, dans des fouilles entreprises pour certaines constructions sur le terrain de M. Chazotte, l'Académie désigne MM. Aurès et L. Alègre pour se rendre sur les lieux et vérifier avec M. Causse la nature et l'importance de ces objets.

M. L. Alègre a donné lecture d'une notice biographique sur M. J.-Dom. Magalon, né à Bagnols en 1794, dont le décès a été ci-dessus mentionné.

M. Alègre rappelle que Magalon était, sous la Restauration, un ardent journaliste défendant, dans la presse parisienne, les idées libérales. Des condamnations multipliées épuisèrent son patrimoine. Notre confrère a retracé le souvenir d'une scène de violence qui fit beaucoup de bruit à cette époque. A l'occasion d'une simple poursuite correctionnelle pour délit de presse, Magalon fut attaché à la chaîne des malfaiteurs et transféré de la sorte à Poissy. La révolution de juillet le fit sortir des prisons de Sainte-Pélagie.

Revenu dans son pays natal en 1835, il occupa ses loisirs en fondant un journal. Il publia une *Histoire du Languedoc* en 1846, époque où il fut nommé associé correspondant de l'Académie. La révolution de 1848 le ramena à la vie active et politique. Il fut nommé successivement à la commission administrative du collège et à la mairie de Bagnols. Des infirmités précoces l'obligèrent bientôt à renoncer à ses travaux. Retiré dans cette ville, où il vivait d'une pension de l'Etat, il s'est éteint, après huit ans de cécité complète, entouré des soins pieux de sa compagne et de l'inaltérable dévouement de ses amis.

M. VIGUIÉ lit une étude sur les causes de la fondation de Constantinople.

Après des considérations générales sur les controverses modernes suscitées à l'occasion du rôle historique de l'empereur Constantin, l'auteur aborde la discussion au sujet de la fondation de Constantinople. A son avis, trois causes principales expliquent la création de la

nouvelle Rome : une cause religieuse , la volonté déterminée de Constantin d'établir la domination de l'Eglise chrétienne , domination alors bien difficile dans l'ancienne capitale, tout imprégnée de paganisme ; une cause militaire, le souci de la conservation et de la défense de l'empire , empire dont le centre n'était plus Rome, reléguée au fond d'une province , mais Constantinople, entre l'Asie et l'Europe, et par ses deux mers touchant au Nord et au Midi ; enfin , une cause politique , le dessein d'établir le système savant et compliqué de la monarchie héréditaire et absolue , dessein impossible à réaliser dans la vieille Rome, la ville de la république, de la révolution et de la dictature.

Quant à l'occasion de la fondation de Constantinople, M. Viguié l'expose de la manière suivante :

« Tout grand événement historique, en même temps qu'il a une cause profonde , a une occasion qui le détermine et le produit à tel moment donné. Après avoir considéré la triple cause de la création de la nouvelle Rome , recherchons-en l'occasion. Pourquoi, à cette date de la vie de Constantin , la cité nouvelle prit-elle naissance ? Pourquoi pas avant 330 , et pourquoi pas après ? Pourquoi cette précipitation et cette fièvre que nous voyons aux années 328 et 329 chez le fondateur de la ville du Bosphore ?

» L'occasion qui détermina Constantin à se construire sur le champ la cité qu'il méditait et qu'il rêvait, fut l'irritation, la haine, le dépit et la honte qu'il rapporta de son séjour à Rome en 326. Ces sentiments s'emparèrent de son âme à la suite de deux événements qu'il faut rappeler ici : une scène populaire où éclata la désaffection de Rome pour son chef, et une

tragédie domestique, la plus terrible qui fut jamais.

» Constantin arrivait à Rome ne se faisant pas illusion sur les dispositions des Romains à son égard, mais décidé à user de ménagements et de support. Quelques jours à peine se passent et l'irritation du peuple se montre violemment : le peuple de Rome n'aimait pas cet empereur, qui méprisait ses dieux, qui refusait de se joindre à ses fêtes, qui se raillait de ses dévotions; cet empereur qui voulait fonder une monarchie stable et absolue, qui se présentait dans le faste de la puissance, le diadème au front; cet empereur enfin qui dédaignait Rome et n'y faisait que de rares apparitions. Le mécontentement général se produisit avec éclat : le peuple insultait le cortège impérial, se formait en groupes menaçants et enfin en venait à frapper les statues du souverain. On est étonné du calme de Constantin dans cette circonstance, quand on connaît son caractère d'ordinaire si ardent. On cite un mot célèbre qu'il aurait prononcé à cette occasion. Un courtisan étant venu lui dire que le peuple avait frappé ses statues à la tête, lui, souriant et dédaigneux, passa la main sur son visage, et dit : « C'est étonnant, je ne me sens pas blessé ». Mais un ressentiment profond se cachait sous cette apparence sereine, l'âme de l'empereur était ulcérée, la haine et la vengeance étaient dans son cœur; et c'est ce qui explique peut-être, en une certaine mesure, les crimes effroyables qu'il accomplit sur les siens.

» Crispus était le fils aîné de Constantin, qui l'avait eu d'un premier mariage. Cet enfant était l'objet de la tendresse de son père et de celle de son aïeule, Héléne, la mère de Constantin : il méritait de tous points les fa-

veurs et l'affection dont il était entouré. Jeune (il périt à trente ans), brillant, victorieux, il était devenu l'idole du peuple. Le père jouissait en secret des succès du fils. Bientôt ces sentiments changèrent. Fausta, la seconde femme de Constantin, et son entourage, accablèrent Crispus de leur haine et de leurs calomnies. On le représenta comme un rival dangereux pour la puissance paternelle ; on insinua que bientôt le peuple le proclamerait empereur, on l'accusa de sédition. Constantin, l'âme aigrie par les dernières scènes de Rome, ne voyant partout que conspirations, obsédé des dénonciations de sa femme sans cesse à ses côtés, ouvrit son cœur à ces sinistres soupçons. Crispus fut conduit à Pola, en Istrie, et là, en prison, il périt par ordre de son père, par le glaive ou par le poison. Ce crime épouvanta l'empire, la consternation fut dans tous les esprits.

» Aussitôt Hélène arrive d'Orient, la douleur dans l'âme, l'indignation sur les lèvres ; elle accable son fils coupable de ses reproches et de ses invectives, elle lui demande compte du sang de son enfant de prédilection, elle lui représente la grandeur de son forfait, elle lui montre terrible la main du Dieu vengeur. Constantin épouvanté reconnaît sa criminelle erreur ; mais, hors de lui, ne pouvant trouver le repentir, il trouve la vengeance. De tous les conseillers perfides qui l'ont entraîné au meurtre de son cher Crispus, il fait un carnage épouvantable ; mais cette boucherie ne suffit pas à ses fureurs : il cherche la plus haute victime, et cette victime c'est Fausta elle-même, sa femme, la mère de ses deux jeunes enfants. Fausta périt étouffée, par ordre de son mari, dans un bain brulant. Sous le poids de ses remords et sous le poids de l'exécration

publique, Constantin demeure éperdu, cherchant la paix et ne la trouvant pas. Il multiplie ses pratiques de dévotion, il vient se jeter aux pieds des autels, il fonde des églises sans nombre; mais, avant tout, il quitte Rome, il la quitte pour n'y plus revenir jamais, il ne peut plus vivre dans cette ville abhorrée. Rome lui est odieuse, Rome, le théâtre de ses crimes! C'est alors, et dès qu'un peu de calme est rentré dans son âme, qu'il exécute le projet de se bâtir aussitôt la capitale dont il avait caressé depuis longtemps la pensée. Avec ardeur, avec hâte, avec emportement, il fonde Constantinople ».

M. Viguié conclut ainsi son travail :

« Si j'ai réussi à mettre quelque netteté dans cette exposition, il résulte que les causes historiques et profondes de la fondation de Constantinople sont le dessein d'assurer la domination de l'Eglise, le souci de la défense de l'Empire, le projet d'établir le système de la monarchie absolue; et que l'occasion est l'aversion que Constantin ressentit pour son ancienne capitale. Constantinople s'éleva donc magnifique sur les rives du Bosphore. Ses destinées, dont je n'ai pas à m'occuper dans le sujet spécial qui est ici traité, ne furent pas proportionnées à l'effort de sa construction. Son rôle dans l'histoire a été surtout un rôle de conservation : elle a tenu en dépôt et a rendu, au moment de la Renaissance, les trésors littéraires et artistiques des grands jours de l'antiquité. Mais la vie, la vertu, la liberté, l'esprit lui ont manqué : de là sa chute progressive. Cette contemplation de la décadence de ces cités, reines du monde, a quelque chose de triste et de consolant à la fois. Une grande instruction s'en dégage. Nous y ap-

prenons que les choses extérieures et les formes du dehors , si brillantes soient-elles , ne sont rien, s'il n'y a en elles le principe intérieur. La vie vient du dedans au dehors , et, dès que l'esprit de vie se retire, les plus grandes magnificences, s'appelassent-elles Constantinople, sont déjà des ruines ».

M. le président DELOCHE lit à l'Académie un rapport sur les travaux de M. Pasteur relatifs à la maladie régnante des vers à soie , et sur les heureux succès pratiques auxquels ils ont abouti , pour prévenir d'une manière efficace l'invasion annuelle du fléau. Ce rapport a déjà été imprimé en entier dans les colonnes du *Courrier du Gard*. Nous nous bornerons donc à reproduire le dernier paragraphe : « L'Académie , dit M. Deloche en terminant, ne voudra pas rester en dehors du concours de félicitations qui sont adressées en ce moment à M. Pasteur. Elle a, dans la liste de ses membres, des places d'honneur qu'elle réserve à ceux de nos compatriotes qui, ne résidant plus dans le département, se sont illustrés dans les sciences ou dans les lettres. Une de ces places est occupée , à ce double titre, par M. Dumas. Nous proposons à l'Académie d'inscrire à côté de ce nom glorieux celui de M. Pasteur, dont la réputation scientifique est déjà faite, et qui s'est acquis droit de cité dans le département du Gard par l'immense service qu'il lui a rendu ».

L'Académie accueille à l'unanimité la proposition de M. Deloche. Elle charge en conséquence son secrétaire-perpétuel d'offrir en son nom à M. Pasteur le titre de membre honoraire , et de lui exprimer en même temps ses sentiments de sympathie et de reconnaissance

pour les travaux qu'il vient d'accomplir avec tant de persévérance et de dévouement dans l'intérêt de nos contrées, ainsi que ses félicitations pour le succès qui les a couronnés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

Séance du 27 juillet 1867.

Présents : MM. Deloche, *président* ; Alphonse Dumas, abbé Azaïs, Pagézy, Aurès, Bousquet, Ollive-Meinadier, Viguié, Ch. Liotard, Bigot, Causse, de Clausonne, *secrétaire-perpétuel, membres-résidants*.

Eug. Brun, *associé-résidant*.

Le procès-verbal de la séance du 13 juillet est lu et adopté.

M. le secrétaire-perpétuel expose à l'Académie que le volume sous presse de ses mémoires pour l'année 1865-1866 sera prêt, selon toute apparence, à la fin du mois d'août prochain, et qu'il serait à propos de commencer, sitôt après, l'impression du volume de 1866-1867, afin de pouvoir le présenter à la prochaine séance du mois d'avril ou du mois de mai 1868, et de nous trouver ainsi à jour.

L'Académie accueille cette ouverture, et charge en conséquence son président de nommer la commission qui devra arrêter le choix des morceaux à insérer dans le nouveau volume. M. le président désigne pour en faire partie, outre les membres du bureau, MM. Maurin, Aurès et Viguié.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Pasteur, qui exprime à l'Académie sa reconnaissance de sa nomination en qualité de membre honoraire.

M. le président dépose sur le bureau les ou-

vrages suivants , reçus depuis la dernière séance :

Mémoires de l'Académie impériale de Dijon ,
tomes XI, XII et XIII.

Mémoires de la Société académique et départementale de l'Oise , tome VI.

Mémoires de la Société académique et départementale de l'Aube , tome III.

Mémoires de la Société libre d'émulation de Liège , tome III.

Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie , tome X.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe , tome XI.

Bulletin de la Société protectrice des animaux ,
mai 1867.

Bulletins de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers , nos 115 et 116.

Journal d'agriculture pratique et d'économie rurale pour le midi de la France , par les Sociétés d'agriculture de la Haute-Garonne et de l'Ariège , avril , mai et juin 1867.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes ,
avril et mai 1867.

Revue des sociétés savantes des départements ,
mai 1867.

Revue archéologique du midi de la France , juillet 1867 , numéro 12.

Comptes-rendus et mémoires du Comité archéologique de Senlis , année 1866.

Journal des savants , juin 1867.

M. CAUSSE lit à l'Académie un discours qu'il se propose de prononcer à la prochaine distribution des prix des écoles primaires d'Aiguévives. M. Causse s'attache principalement dans

ce discours à faire ressortir l'importance du travail, et à réfuter les erreurs trop répandues sur le prétendu tort que le capital lui ferait éprouver, tandis que l'un et l'autre sont appelés à se rendre un mutuel service.

M. AURÈS, au nom de la commission chargée d'apprécier l'importance des découvertes archéologiques faites récemment, par M. Chazotte, dans la propriété qu'il crée avec tant d'intelligence et de bon goût, sur les bords du Gardon, à Lafoux, annonce à l'Académie qu'on a retiré des fouilles une quantité assez variée de débris de poteries romaines et même quelques médailles en bronze de l'époque impériale, mais qu'il n'existe rien, malgré cela, qu'on puisse considérer comme susceptible d'être signalé d'une manière spéciale.

Un petit sifflet de théâtre en os et deux fragments de flûte antique, pareillement en os, sont, parmi les divers objets recueillis, ceux qui présentent le plus d'intérêt, et M. Aurès les dépose sur le bureau, au nom de M. Chazotte, qui a bien voulu s'en dessaisir pour en faire hommage à l'Académie.

L'Académie a écouté cette communication avec intérêt, et charge M. Aurès de remercier M. Chazotte de son offrande.

M. Liotard fait part à l'Académie d'un rapport qui a été inséré dans *la Revue des sociétés savantes des départements* sur le volume de nos mémoires, année 1864-1865. Ce rapport mentionne spécialement la notice de M. l'abbé Azaïs, sur l'œuvre de la rédemption des captifs à Alger, et les tableaux statistiques de M. Pagézy, relatifs aux travaux de l'Académie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 10 août 1867.

Présents : MM. Pagézy, appelé à la présidence en l'absence du président et du vice-président, titulaires ; Bousquet, Aurès, Salles, Ollive-Meinadier, Liquier, Causse, Liotard, faisant fonction de secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages adressés à l'Académie depuis la dernière séance.

Ce sont :

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar, 6^e et 7^e années, 1865 et 1866.

Mémoires de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix, tome IX, 2^e partie.

Plusieurs fascicules des publications de la Société archéologique d'Avesnes.

M. AURÈS, en déposant un volume des mémoires du comité archéologique de Senlis, fait remarquer, à propos d'un article sur des fouilles entreprises aux environs de cette ville, qu'on y signale, comme une singularité dans les restes d'un amphithéâtre, l'abaissement du sol de l'arène relativement au sol intérieur, tandis que cette disposition du sol intérieur se rencontre d'ordinaire dans un grand nombre d'édifices de ce genre ; c'est donc la disposition

contraire qu'il y aurait lieu de faire ressortir comme une exception , si elle venait à se rencontrer.

M. LIOTARD donne lecture d'un résumé du dernier dénombrement de la population effectué en 1866 , en ce qui concerne en particulier la ville de Nîmes.

Après avoir signalé, en passant , quelques faits intéressants dans les résultats du dénombrement général de l'empire , et notamment les accroissements les plus frappants constatés dans la population de quelques centres industriels , tels que Roubaix, Mulhouse et le Creuzot , et dans les villes maritimes, Marseille , Brest , Saint-Nazaire , M. Liotard rend compte, avec plus de développement, du dénombrement opéré au chef-lieu du département du Gard.

D'après les documents officiels , la ville de Nîmes occupe, dans la classification des grandes villes de France, le dix-septième rang avec une population de 60,240 individus, qui se décompose comme suit :

Population normale ou indigène agglomérée ,	53,323
Population éparsée dans la banlieue,	2,400
	—————
Total de la population municipale portée aux états individuels,	55,723
Inscriptions en bloc formant les divers éléments de la population flottante (garnison , élèves pensionnaires des écoles , prisons et hôpitaux) ,	4,517
	—————
Population totale ,	60,240

Les agglomérations secondaires de Saint-Césaire et Courbessac figurent dans le chiffre de 2,400 :

Saint-Césaire pour 671 ;

Courbessac pour 548.

La population normale se décompose, au point de vue des divers cultes professés dans la commune, savoir :

Catholiques,	40,072
Protestants,	15,370
Israélites,	281
	—————
	55,723

Répartie entre les trois cantons de Nîmes, elle donne :

Pour le 1 ^{er} canton,	22,115
Pour le 2 ^e canton,	19,621
Pour le 3 ^e canton,	13,987
	—————
	55,723

Comparé au dénombrement de 1861, celui de 1866 constate une augmentation totale de population pour la ville de Nîmes de 3,111 individus.

L'augmentation la plus forte se révèle, comme on devait s'y attendre, dans la section 12.

M. Liotard termine sa communication par les détails relatifs à l'origine, au degré d'instruction de cette population et au classement des individus par profession.

M. LIQUIER donne lecture de sa traduction de trois odes d'Horace, que nous reproduisons ici :

Ode 7. — Livre 1^{er}. — A MUNATIUS PLANCUS.

Que les uns vantent Rhode, Ephèse ou Mitylène,
Corinthe entre deux mers, Delphes qu'aime Apollon,
Ou Thèbes qu'illustra l'élève de Silène,
Ou de Tempé le frais vallon.

Qu'ils célèbrent la ville à Pallas consacrée,
Le front ceint d'olivier cueilli de toutes parts ;
Qu'un autre chante Argos, où Junon vénérée
Veille en tout temps sur ses remparts,

Et ses ardents coursiers, et Mycène opulente.
Pour moi, Lacédémone, esclave du devoir,
La fertile Larisse et sa plaine riante
Ont sur mon cœur moins de pouvoir

Qu'Alburnée et sa grotte et son joyeux murmure,
L'Anio bondissant, Tibur et ses côteaux,
Et les vergers couverts d'une riche parure,
Qu'arrosent de limpides eaux.

Le Notus constamment n'amène pas la pluie,
Souvent des voiles noirs il dégage les cieux ;
Ainsi chasse, Plancus, les ennuis de la vie
A l'aide d'un vin généreux ;

Soit qu'au milieu des camps tu suives, toujours sage,
Les drapeaux illustrés par de nombreux succès ;
Soit que de ton Tibur tu savoures l'ombiage,
Couché sous le feuillage épais.

Teucer, fuyant au loin Salamine et son père,
Cognait de peuplier son front baigné de vin,
Et par ces mots, faisait oublier leur misère
Aux compagnons de son destin :

La fortune, bien moins que mon père, cruelle,
Sur l'abîme des flots, amis, nous guidera.
Espérez, votre chef Teucer vous est fidèle ;
Apollon nous protégera.

Ce Dieu vous a promis une autre Salamine,
Après tant de périls et tant de maux soufferts,
Aujourd'hui dans le vin noyez l'humeur chagrine,
Demain, encore à nous les mers !...

A POMPEIUS VARUS. — (Ode 7, liv. II).

O toi qui fus si près du terme de la vie,
Aux combats où Brutus nous menait autrefois,

Qui te rend à tes dieux, au ciel de l'Italie ?
Du citoyen romain qui t'a rendu les droits ?

Pompée, ô le plus cher de mes compagnons d'armes ,
Avec qui je goûtais, en des jours fortunés
Et la coupe à la main, un repos plein de charmes,
Les cheveux ceints de fleurs et de parfums baignés ?

A Philippes rendant ma fuite plus légère,
Je jetai sans rougir mon faible bouc'lier,
Quand de braves guerriers mordirent la poussière,
Le sort sous nos vainqueurs nous forçant de plier.

En ce fatal moment, dans un épais nuage,
Mercure m'enleva de frayeur éperdu.
Toi, des flots inquiets t'arrachant au rivage,
Aux hasards des combats bientôt tu fus rendu.

D'une victime aux dieux vas acquitter la dette,
Puis viens sous mes lauriers te délasser gaîment
De tes rudes travaux, et des vins que j'apprête
Pour te bien recevoir, t'abreuver largement.

Du massique à pleins bords que ta coupe s'emplisse ;
Il procure la joie et l'oubli de tous maux ;
Qu'à sa liqueur vermeille un doux parfum s'unisse,
Du vase aux larges bords s'épanchant à grands flots.

Qui pour nous tressera le myrte et l'acha humide ?
Qui, pour roi du festin , Vénus a-t-elle admis ?
Qu'aux assauts de Bacchus le Thrace soit mon guide ;
Que ma raison chancelle en fêtant mes amis !

—
A LYDIE. — (Ode 8, liv. I.)

Au nom de tous les dieux, dis-moi, je t'en supplie !
Pourquoi t'empresses-tu, par de folles amours, ?
De perdre Sybaris , du Champ-de-Mars, Lydie,
Pourquoi s'éloigne-t-il toujours ?

Lui qui bravait les feux de l'arène pou Ireuse ,
Pourquoi néghge-t-il d'imiter ses égaux ,
Qui domptent d'un coursier l'ardeur impetueuse,
Et du Tibre craint-il les eaux ?

Pour lui le javelot, le disque ont peu de charmes,
Et l'huile de l'athlète est un objet d'horreur;
Son bras n'est plus meurtri par le poids de ses armes
La gloire n'émeut plus son cœur.

Il demeure caché ; tel le fils de Pélée
Se cachait dans Scyros sous un habit trompeur,
Evitant Ilion par le sort condamnée
A tomber sous son bras vengeur.

L'Académie procède à la nomination de deux
candidats proposés pour le titre d'associés-
correspondants :

MM. d'*Izarn-Freissinet* et l'abbé *Coulomb*,
missionnaire apostolique, dont les travaux
justificatifs ont été analysés dans deux précé-
dentes séances.

Ils sont nommés à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance
est levée.

Séance du 24 août.

Présents : MM. Pagézy, appelé à présider l'assemblée en l'absence du président et du vice-président titulaires; Salles, Aurès, Bousquet, Ollive-Meinadier, Bigot, Tribes, Liottard, faisant fonction de secrétaire.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages adressés à l'Académie depuis la dernière séance, savoir :

Bulletin de la Société archéologique de Sens, tome IX, 1867.

Bulletin de la Société impériale d'agriculture de France, 3^e série, tome II, numéro 8.

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, 2^e série, tome IV, 2^e livraison.

Mémoires de la Société impériale archéologique du midi de la France, tome IX, 1^{re} livraison.

L'Archéologue chrétien, cours d'archéologie catholique, par M. l'abbé Gareiso, tome II, Nîmes, 1867.

M. le secrétaire général du congrès scientifique d'Aix ayant fait connaître que le premier volume du compte-rendu des travaux du congrès est en distribution, M. le trésorier est invité à faire retirer ce volume, en acquittant les frais de transport.

Sur la proposition de M. Aurès, l'Académie décerne une médaille d'argent à M. Souchon,

comme témoignage de gratitude pour l'abandon qu'il a fait à l'Académie de divers objets antiques trouvés à Aubussargues.

Par sa dépêche du 21 août, M. le ministre de l'instruction publique annonce qu'il a attribué à l'Académie du Gard une allocation de 350 fr. qui est mise dès à présent à sa disposition.

M. le trésorier est invité à faire les diligences nécessaires pour le recouvrement de cette somme.

M. le docteur TRIBES donne lecture d'un rapport sur le travail de MM. Béchamp et Miaulet, relatif aux sources de Vergèze, envisagées au double point de vue de l'analyse chimique et de la thérapeutique.

Vu l'importance de ce rapport et son caractère d'intérêt local, l'Académie décide que le travail de M. Tribes sera inséré dans le prochain volume de ses mémoires.

Elle accueille aussi avec empressement la proposition, faite par son rapporteur, d'inscrire MM. les docteurs Béchamp et Miaulet au nombre des candidats, au titre d'associé-correspondant.

M. BIGOT donne lecture du rapport suivant, sur le projet d'un nouveau Dictionnaire des idiomes méridionaux de la France, parlés de Nice à Bayonne et des Pyrénées au centre de la France, œuvre de M. Louis Boucoiran, de Nîmes :

« Pour entreprendre une œuvre pareille, il faut du courage ; pour la mener à bonne fin, il faut avoir beaucoup de patience à mettre au service de beaucoup d'érudition.

» M. Boucoiran a courageusement abordé le

vaste programme qu'il s'est tracé. Son long *avant-propos*, semé de considérations sur le langage humain et sur les diverses transformations qu'il a subies dans nos contrées, annonce un esprit sérieux, ami des recherches et de l'étude; ses fréquents appels aux langues anciennes et modernes pour étayer son opinion sur la racine ou la formation de tel ou tel mot patois, démontrent qu'il possède, sinon une connaissance parfaite, du moins la clé de ces diverses langues.

» Je ne suivrai pas l'auteur sur ce terrain. Je me déclare incompetent, surtout pour apprécier le degré de parenté qui existe ou peut exister entre le grec ou le sanscrit, par exemple, et certains mots de la langue de nos faubourgs. C'est au point de vue nimois, ou de l'idiome général du Gard, en prenant les mots tels qu'ils sont et pour ce qu'ils valent de nos jours, que je me suis occupé du travail dont il s'agit. L'Académie voudra bien me pardonner le terre à terre de mon point de vue, dans les appréciations que j'ai l'honneur de lui soumettre ce soir.

» Parmi les définitions justes et heureuses que j'ai trouvées dans le spécimen du dictionnaire de M. Boucoiran, je dois citer celle des mots suivants :

Abéna, achever, épuiser, vider, user, consumer, tirer parti.

Aïsséja, geindre, se plaindre, soupirer, gémir, faire : Aïe !

Assousta, mettre à couvert, abriter, garantir, protéger, mettre sous.

Bada, ouvrir la bouche pour manger, bâiller ou admirer, crier à tue-tête.

Bandi, lancer, renvoyer, chasser.

Cambrasso, société ouvrière, réunion populaire pour boire et souper en commun.

Caouto à caouto, en tapinois, à la dérobée, tout doucement, avec prudence.

S'escarabilha, s'évertuer, s'éveiller, s'égayer, se dégourdir, se déniaiser.

Rescondre, cacher, dérober à la vue, mettre en un lieu secret, dissimuler.

Faisso, langue de terre retenue par un mur sur un terrain en pente.

Gaoubi, esprit, adresse, biais, aptitude, dextérité, grâce.

Gargouta, bouillir, cuire à gros bouillons.

Gouver, ordre, direction, économie, soin du ménage.

Maliciado, giboulée, orage subit.

Ni tus, ni vous, locution familière pour dire indécis, incertain, irrésolu : — *Es ni tus ni vous!* Il n'est ni chair ni poisson. Il n'a pas d'opinion.

Noro, belle-fille, bru.

Pacho, marché, pacte, convention, accord.

» L'auteur a été moins bien inspiré quand il a traduit *de longo*, par *quelques fois, de temps en temps*; — *flousino*, par *sac de toile à raies ou à fleurs qui contient les plumes d'un oreiller*. — *De longo*, veut dire *continuellement*; la *flousino* n'est pas un sac, mais une étoffe, l'étoffe qui sert à faire le sac dont il est question.

» Je me permettrai aussi une légère observation à propos du mot *déraba*. *Déraba* signifie bien *arracher*, comme l'auteur le dit; mais non pas, *emporter, gagner*, comme il l'ajoute.

» En somme, tel qu'il est, le travail de M. Boucoiran mérite l'attention. Si, d'après le spécimen qu'il vous en a soumis, il est permis d'entrevoir dans son dictionnaire certaines lacunes pour ainsi dire inévitables; si l'auteur n'atteint

pas précisément le but, on peut chez lui constater et encourager certains efforts qui l'en rapprochent parfois ».

A la fin de la séance, M. AURÈS donne quelques explications sur une nouvelle carte dressée par M. Minard, inspecteur-général des ponts et chaussées, pour faire apprécier le mouvement successif de l'importation du coton, de diverses provenances en Europe, avant, pendant et après la guerre d'Amérique.

Cet état comparatif se rapporte aux années 1858, 1864 et 1865.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, et l'Académie déclare suspendre ses travaux, suivant l'usage, jusqu'au mois de novembre prochain.

